



ARRIVÉE

15 AVR. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le huit avril 2021, s'est réuni en salle du Conseil municipal de la Mairie.

L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

M. François PAROLINI, Mme Laetitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, M. Yoann MARFA-ANGLADA, Mme Françoise GUILLARD, Mme Nathalie BUROND-DRUON, M. Philippe BÉCHÉ, Mme Virginie BOULLÉ, M. Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, M. Roland SAUZET-CHENOUX, M. Daniel BLANCHARD, Mme Marie RAMAHEFASOLO, M. Daniel MALLET, Mme Nadège DELPLANQUE, M. Dominique PREVOTEAU, M. René COSQUER, Mme Emilie POISAT, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Christèle DEVERGNE, M Hervé LARRIVE ;

Absents représentés

M. Pascal HURLIN donne pouvoir à M Yoann MARFA-ANGLADA
M. Gérard DESFORGES donne pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mme Agnès BERTON-MORO donne pouvoir à Mme Annie GUILLAUME
Mme Isabelle MORE donne pouvoir à Marie RAMAHEFASOLO
M Alexandre SPADA donne pouvoir à M. Hervé LARRIVE
M Pascal VALENTIN donne pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme VESTON Justine
M. Jean-François CROUZY
Mme ROCH Brigitte

L'appel étant fait et le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03.

M Roland SAUZET-CHENOUX est nommée secrétaire de séance.

**ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT RELATIF
A LA CREATION D'UNE LEGUMERIE ESSONNIENNE**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L 213-2 ;

VU la loi 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

VU la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU le décret 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

VU la délibération 2017-04-0006 du 30 janvier 2017 relative à la politique agricole départementale 2017-2020 pour le soutien et le développement de l'agriculture essonniennne,

VU la délibération 2017-01-0029 du 29 mai 2017 approuvant la refonte du règlement budgétaire et financier du Département de l'Essonne,

VU la délibération 2018-02-0006 du 26 mars 2018 adoptant les orientations de la politique éducative du Conseil départemental en faveur des collèves,

VU la délibération 2019-02-0028 du 16 décembre 2019 relative à la reprise par le département des achats des denrées des cuisines centrales, satellites et sur place pour une restauration scolaire de qualité,

VU la délibération 2020-04-0025 du 1^{er} juillet 2020 adoptant la mise ne place d'une légumerie essonniennne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective,

CONSIDERANT que la commune tient à privilégier les produits locaux et les circuits courts pour l'approvisionnement des cantines scolaires des enfants de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte Ouvert relatif à la mise en place d'une légumerie essonniennne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective (en annexes). ;

APPROUVE l'adhésion de la commune au syndicat Mixte Ouvert relatif à la mise en place d'une légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document afférent à l'adhésion à ce syndicat,

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



STATUTS DU

Syndicat mixte ouvert relatif à la mise en place de la légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective

ARRIVÉE

15 AVR. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Préambule

Le Département de l'Essonne, et les communes listées en annexe 1 ont souhaité procéder à la création d'une Légumerie départementale, ayant pour mission de transformer et conditionner des légumes et des fruits issus d'exploitations agricoles en circuits courts, en vue de faciliter l'approvisionnement de leur restauration collective en produits frais.

Pour ce faire, le Département de l'Essonne, et les communes listées en annexe 1 ont créé un syndicat mixte dit « ouvert », dénommé « syndicat mixte ouvert relatif à la mise en place de la légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective ».

Sommaire

1	<u>TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES</u>	3
1.1	ARTICLE 1 – FORME, COMPOSITION ET DENOMINATION	3
1.2	ARTICLE 2 – OBJET ET COMPETENCE	3
1.3	ARTICLE 3 – SIEGE DU SYNDICAT	3
1.4	ARTICLE 4 – DUREE DU SYNDICAT	3
1.5	ARTICLE 5 – ACTIVITES ACCESSOIRES	3
1.6	ARTICLE 6 – ADHESION ET RETRAIT	3
2	TITRE II – ADMINISTRATION DU SYNDICAT	5
2.1	ARTICLE 7 – COMITE SYNDICAL	5
2.2	ARTICLE 8 – BUREAU SYNDICAL	7
2.3	ARTICLE 9 – PRESIDENT	7
2.4	ARTICLE 11 - BUDGET ET COMPTABILITE	9
3	TITRE III - MODIFICATION DES CONDITIONS INITIALES DE COMPOSITION ET DE FONCTIONNEMENT	9
3.1	ARTICLE 12 - MODIFICATIONS DES STATUTS	9
3.2	ARTICLE 13 - DISSOLUTION	9
3.3	ARTICLE 14 – DISPOSITIONS FINALES	9
3.4	ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ADHERENTES AU SMO	10

1 Titre I – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Article 1 – FORME, COMPOSITION ET DENOMINATION

En application des articles L. 5721-1 et suivants et L. 5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après, CGCT), il est créé un syndicat mixte dit « ouvert » (ci-après « le Syndicat » ou le Syndicat Mixte ») composé des membres listés en annexe1.

1.2 Article 2 – OBJET ET COMPETENCE

Le Syndicat est habilité par ses membres à exploiter une légumerie située sur le territoire essonnien ayant vocation à approvisionner en légumes transformés et en fruits la restauration collective de ses membres. Pour la mise en œuvre de sa mission, le Syndicat peut exercer les activités suivantes :

- La réalisation d'études et de prospections nécessaires à la réalisation et à l'évolution du projet ;
- La maîtrise foncière, notamment par acquisition, location, ou mise à disposition de terrains, locaux et équipements, des biens nécessaires à l'édification et l'exploitation de la légumerie ;
- La conception, construction, gestion et exploitation de la légumerie, en recourant le cas échéant à des prestataires et exploitants tiers, dans le respect de la commande publique.

1.3 Article 3 – SIEGE DU SYNDICAT

Le siège du Syndicat est fixé à l'Hôtel du Département de l'Essonne, boulevard de France, 91000 EVRY-COURCOURONNES.

1.4 Article 4 – DUREE DU SYNDICAT

Le Syndicat a une durée illimitée.

1.5 Article 5 – ACTIVITES ACCESSOIRES

Le Syndicat est habilité à effectuer des activités ou prestations de services consistant en la vente de produits transformés issus de la légumerie, au profit de tiers publics ou privés, dans le respect des règles de la commande publique et à la condition que ces activités restent accessoires.

Le Syndicat pourra également intervenir en dehors du territoire de ses membres afin de conduire des opérations directement utiles à la bonne réalisation du projet de légumerie.

1.6 Article 6 – ADHESION ET RETRAIT

6.1 – Adhésion

Toute collectivité territoriale, et établissement public de coopération intercommunale visé aux articles L. 5721-2 et L. 5721-8 du CGCT peut solliciter son adhésion au Syndicat. Cette demande est notifiée au Président du Syndicat qui la soumet au Comité Syndical qui doit alors se prononcer par délibération. En cas d'accord, la modification du périmètre du syndicat prend effet à compter de l'arrêté préfectoral qui la constate.

Les modalités d'adhésion, non prévues aux présents statuts sont fixées par le Comité Syndical, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales. En particulier, une éventuelle nouvelle répartition de la contribution des membres aux dépenses du Syndicat résultant de cette adhésion peut être déterminée par délibération du Comité Syndical.

L'adhésion d'un nouveau membre donne lieu à désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée spéciale des communes, mais demeure sans conséquence sur le mandat en cours de l'exécutif du Syndicat (Président et Vice-Présidents, au sein du Bureau).

6.2 – Retrait

Tout membre pourra se retirer du Syndicat après avoir reçu l'accord du Comité Syndical.

Le retrait ne peut intervenir avant le terme prévu des éventuels contrats, en vigueur à la date de la demande de retrait, conclus entre le Syndicat et des tiers pour exploiter la légumerie. La demande de retrait sera adressée au Président du Syndicat et devra être reçue un an avant la date de retrait sollicitée par le membre.

En cas de retrait d'un membre, ce dernier devra s'acquitter de ses engagements financiers avec le Syndicat, tels que définis à l'article 11.1 des présents statuts. Pour le reste, le retrait d'un membre du Syndicat s'effectue dans les conditions posées par l'article L. 5721-6-2 et L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 TITRE II – ADMINISTRATION DU SYNDICAT

2.1 Article 7 – COMITE SYNDICAL

7.1 – Composition

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé des délégués Titulaires et de délégués suppléants de la manière suivante :

- un premier collège délibératif nommé collège « Département », composé de 14 représentants titulaires de sorte que le premier collège dispose d'un représentant de plus que le deuxième collège « Collectivités membres ». Chaque délégué titulaire du collège « Département » dispose d'un délégué suppléant.
- un second collège délibératif nommé collège « Collectivités membres » composé d'un représentant titulaire par collectivités membres. Chaque délégué titulaire du collège « Collectivités membres » dispose d'un délégué suppléant.

Afin que le comité syndical reste à un nombre maximal de 27 délégués titulaires répartis entre les deux collèges comme indiqué ci-dessous, le collège « Collectivités membres », en cas d'évolution des adhésions « collectivités », devra mettre en place une assemblée spéciale des communes. Cette assemblée aura la charge de désigner les 13 délégués titulaires et les 13 délégués suppléants du collège « Collectivités membres » au sein des collectivités adhérentes au Syndicat.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués est lié à celui de la collectivité ou de l'établissement dont il est issu. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement suivant le renouvellement général de l'organe délibérant.

7.2 – Attributions

Le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires du Syndicat Mixte, et élit le Président et les Vice-Présidents.

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure de la chambre régionale des comptes consécutive à la non inscription d'une dépense obligatoire au budget ou à l'inscription d'une somme insuffisante ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat Mixte ;
- de l'adhésion du Syndicat Mixte à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;

Lors de chaque réunion de Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

7.3 – Vote

Toute convocation du Comité Syndical est faite par le Président du Syndicat. Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Les délégués disposent chacun d'une voix. Les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Toutes les décisions du Comité Syndical et du Bureau sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du tiers des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens du vote.

Il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative : à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Tout membre du Comité Syndical atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Tout membre du Comité Syndical ayant un intérêt à l'affaire traitée ne pourra prendre part aux débats et au vote s'y rapportant.

Le Président peut convoquer tout membre du personnel du Syndicat Mixte ou convier toute personne qualifiée à assister aux réunions du Comité Syndical. Ceux-ci ne prennent la parole que sur invitation expresse du Président, ne prennent pas part au vote et restent tenus à l'obligation de réserve telle que définie par le statut de la fonction publique.

2.2 Article 8 – BUREAU SYNDICAL

Le Bureau syndical est composé :

- du Président représentant le Département et désigné au sein des délégués titulaires du collège « Département »,
- de 7 Vice-présidents maximum à terme représentant les 7 Territoires d'Action Départementale dont 3 Vice-présidents désignés au sein du Collège « Collectivités membres ».

L'élection des Vice-Présidents s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative : à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Seuls les délégués titulaires issus du Comité Syndical peuvent être membres du Bureau.

Aucune suppléance n'étant possible, un membre du Bureau empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Les pouvoirs sont remis au Président en début de séance. Un même membre du Bureau ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Excepté pour la première séance du Bureau qui doit réunir la majorité des membres, le Bureau ne se réunit valablement que si la moitié de ses membres est effectivement présente. Si ce quorum n'est pas atteint, il est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum.

Le Bureau prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Le Président peut convoquer tout membre du personnel du Syndicat Mixte ou convier toute personne qualifiée à assister aux réunions du Bureau. Ceux-ci ne prennent la parole que sur invitation expresse du Président, ne prennent pas part au vote et restent tenus à l'obligation de réserve telle que définie par le statut de la fonction publique.

2.3 Article 9 – PRESIDENT

9.1 – Election

Le Président est élu par le Comité Syndical.

L'élection du Président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative : à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Président est élu pour la durée du mandat des délégués du Comité Syndical. En conséquence, une élection du Président est organisée à chaque modification du Comité Syndical suivant le renouvellement général des collectivités ou établissements publics membres du Syndicat. En outre, son mandat de Président est lié à celui du mandat de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale dont il est issu, et prend fin à l'expiration de ce dernier pour quelque cause que ce soit, ainsi que dans l'hypothèse de son remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les conditions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9.2 – Attributions

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat Mixte, chargé de son administration. Il prépare et exécute les délibérations du Comité.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Syndicat Mixte.

Le Président, et à défaut celui qui le remplace, préside le Comité Syndical. Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Président représente le Syndicat Mixte en justice en vertu d'une délibération du Comité Syndical.

Le Président est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions prises par le Bureau et le Comité Syndical.

Le Président examine et gère les affaires entrant dans le cadre des délégations reçues en application de l'article 7.2 des présents statuts.

9.3 – Délégations - vacance

Conformément à l'article L. 5211-9 CGCT, le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général des services, au Directeur général adjoint des services, au Directeur général des services techniques, au Directeur. La délégation de signature donnée au Directeur général des services, au Directeur général adjoint des services, au Directeur peut être étendue aux attributions confiées par le Comité Syndical au Président, sauf si le Comité Syndical en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au Président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

En cas de vacance du siège de Président, notamment en cas de démission, les membres du Comité Syndical procèdent à l'élection du nouveau Président dans les formes prévues par les présents statuts. Le 1^{er} Vice-président le supplée, dans la plénitude de ses fonctions, et ce, jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Article 10 – REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur adopté par délibération du Comité Syndical complète les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des commissions qui ne seraient pas déterminées par les présents statuts et par les lois et règlements.

2.4 Article 11 - BUDGET ET COMPTABILITE

11.1 – Budget

Le Syndicat pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exercice de sa mission et activités accessoires. A ce titre, il est habilité à recevoir les ressources suivantes :

- La contribution des membres associés ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat
- Les sommes qu'il reçoit des tiers, administrations publiques, associations, particuliers, en échange d'un service rendu ;
- Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la région, du département, des communes et de ses membres ;
- Les produits des dons et legs ;
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- Le produit des emprunts dans l'hypothèse où le SMO est amené à contracter un emprunt ;
- Toute autre ressource autorisée par la réglementation.

La contribution des membres associés sera fixée annuellement par le comité syndical dans le respect du principe d'égalité devant les charges publiques.

11.2 – Comptabilité

La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles déterminées par la comptabilité publique.

Les fonctions de comptable assignataire du Syndicat sont exercées par un comptable public désigné par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques).

3 Titre III - Modification des conditions initiales de composition et de fonctionnement

3.1 Article 12 - MODIFICATIONS DES STATUTS

Toute modification statutaire est décidée par délibération du Comité Syndical, adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du Comité Syndical.

La décision de modification prend effet à compter de la publication de l'arrêté préfectoral les entérinant.

3.2 Article 13 - DISSOLUTION

La dissolution du syndicat est opérée dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

3.3 Article 14 – DISPOSITIONS FINALES

Sur tous les points non prévus par les présents statuts, il y aura lieu d'appliquer les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du règlement intérieur qui sera adopté par le Comité Syndical.

3.4 Annexe 1 : liste des communes adhérentes au SMO

Angerville,
Champlan,
Etampes,
Gometz-le-Chatel,
Igny,
Itteville,
Marcoussis,
Montgeron,
Orsay,
Saulx-les-Chartreux
Villejust,
Villemoisson-sur-Orge,
Yerres.

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-8 ;

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, « *le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement (...)* » (article L.2121-8 CGCT) ;

CONSIDERANT que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux ; dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

CONSIDERANT que l'adoption du présent règlement intérieur induit l'abrogation du précédent règlement intérieur ;

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur annexé ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 31/03/2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le projet de règlement intérieur du Conseil municipal annexé.

DONNE pouvoir au Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :





Commune d'Itteville

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Instauré par Délibération N°21/2020 du Conseil municipal du 28/08/2020
Modifié par Délibération N°64/2020 du Conseil municipal du 17/11/2020
Projet de modification du conseil municipal du 14/04/2021

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, « le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement (...) » (article L.2121-8 CGCT).

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux ; dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les dispositions législatives imposent néanmoins au Conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 CGCT ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales et les modalités de droit d'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale dans les supports utilisés par la Commune pour diffuser des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil municipal.

CHAPITRE I – Réunions du Conseil municipal

Article 1 – Périodicité des séances

Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre (art L.2121-7 CGCT).

Le Maire peut réunir le Conseil municipal aussi souvent que les affaires l'exigent.

Le conseil municipal se réunit et délibère à l'Hôtel de Ville de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le Maire est tenu de convoquer le Conseil municipal dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le Département ou par le tiers au moins des membres du Conseil municipal en exercice dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Article 2 – Convocations

Toute convocation est faite par le Maire. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion qui se tient en principe à l'Hôtel de Ville. L'envoi des convocations aux membres du Conseil municipal peut être effectué autrement que par courrier traditionnel et notamment par voie dématérialisée à l'adresse électronique de leur choix cinq jours francs au moins avant la tenue de l'Assemblée délibérante.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du Conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté à la Mairie par tout conseiller municipal sur demande écrite adressée cinq jours francs avant la tenue du Conseil municipal.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance aux membres du Conseil municipal qui se prononcent sur l'urgence et peuvent décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En début de mandat, chaque conseiller municipal fera connaître par écrit son choix de recevoir les convocations par courriel ou sur support papier à l'adresse de son choix (avec accusé réception). Ce choix restera valable tant qu'il ne sera pas dénoncé par écrit.

Une tablette tactile est mise à disposition de chaque conseiller municipal qui le souhaite lui permettant la réception et la consultation des convocations et des dossiers des séances. En contrepartie, le conseiller municipal s'engage par la signature d'une charte de dématérialisation et de prêt de matériel à ne plus recevoir de documents sous format papier. La tablette est restituée en fin de mandat.

Article 3 – Ordre du jour

Le Maire fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté sur à la connaissance du public par tout moyen.

L'ordre du jour mentionne les questions sur lesquelles les membres du Conseil municipal seront appelés à délibérer. En cas d'urgence, le Maire peut y ajouter des questions nouvelles comme il peut retirer certaines inscrites à l'ordre du jour.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont en principe préalablement soumises aux commissions compétentes.

Dans le cas où la séance se tient sur demande du tiers des membres du Conseil municipal, le Maire est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Article 4 – Accès aux dossiers

Tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Commune qui font l'objet d'une délibération (art L.2121-13 CGCT).

Durant les cinq jours francs précédant la tenue de l'Assemblée délibérante, les membres du Conseil municipal peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place et aux heures ouvrables dans les conditions fixées par le Maire.

Les dossiers relatifs aux projets de contrat et de marché sont mis, sur leur demande, à la disposition des membres du Conseil municipal dans les services compétents cinq jours avant la réunion au cours de laquelle ils doivent être examinés aux fins de la délibération.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus, en séance, à la disposition des membres du Conseil municipal.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du Conseil municipal auprès de l'Administration devra se faire sous couvert du Maire sous réserve de l'application de l'article L.2121-12 alinéa 2 CGCT.

Article 5 – Questions orales

Les membres du Conseil municipal peuvent exposer en séance du Conseil municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune.

Le texte des questions est adressé au Maire 72 heures au moins avant la tenue du Conseil municipal et fait l'objet d'un accusé réception.

Lors de la séance du Conseil municipal, le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier répond aux questions posées oralement par les Conseillers municipaux.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil municipal ultérieure.

Si l'objet des questions orales le justifie, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux Commissions permanentes concernées.

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance ; la durée consacrée à cette partie ne pourra excéder trente minutes au total ; sans que cela puisse apporter une limitation aux droits des conseillers municipaux.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et concernant l'activité de la Commune et des services.

Les questions déposées après expiration du délai susvisé sont traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

Article 6 – Questions écrites

Chaque membre du Conseil municipal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la Commune ou l'action municipale.

Toute question, demande d'informations complémentaires ou intervention d'un membre du Conseil municipal auprès de l'Administration de la Commune devra être adressée au Maire.

Les informations demandées seront communiquées dans la quinzaine suivant la demande.

Toutefois, dans le cas où l'Administration communale nécessite un délai supplémentaire pour répondre à la demande, le Conseil municipal concerné en sera informé dans les meilleurs délais.

CHAPITRE II – Commissions et Comités consultatifs

Article 7 – Commissions municipales

Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris, les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale.

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au Conseil municipal est transmis au Représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

Finances	5 membres
Travaux, Urbanisme et Transport	5 membres
Environnement et Développement durable	5 membres
Economie, Commerce et Emploi	5 membres
Education, Enfance et Jeunesse	5 membres
Culture, Sports et Associations	5 membres
Numérique	5 membres
Accessibilité aux personnes handicapées	5 membres

Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le Maire, chaque conseiller municipal ne peut être membre de plus de deux commissions (à l'exclusion du Maire).

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret ; sauf si le Conseil municipal

décide à la majorité d'y renoncer.

Lors de la 1^{ère} réunion, les membres de la Commission procèdent à la désignation du Vice-Président.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil municipal.

La Commission se réunit sur convocation du Maire ou du Vice-Président avant le conseil municipal. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque membre de la Commission cinq jours francs avant la tenue de la réunion par voie dématérialisée.

Les Commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents.

Les Commissions élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Les Commissions se tiennent sans règle de quorum.

Les commissions municipales se dotent de leurs règles de fonctionnement propres, adoptées par tous les membres.

Article 8 – Comités consultatifs

Le Conseil municipal peut créer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune. Ces Comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal ; notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque Comité est présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire.

Les Comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du Comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

La composition et les modalités de fonctionnement des Comités consultatifs sont fixées par délibération du Conseil municipal.

Chaque Comité, présidé par un membre du Conseil municipal désigné par ses membres, pourra être composé d'élus et de personnalités extérieures à l'Assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du Comité.

Les avis émis par les Comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le Conseil municipal.

Article 9 – Commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux exploités en régie ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée est présidée par le Maire.

Elle comprend parmi ses membres des représentants d'associations d'usagers des services concernés.

Article 10 – Commission d'appel d'offres

La Commission d'appel d'offres est constituée par le Maire ou son représentant et par cinq membres du Conseil élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le fonctionnement de la commission d'appel d'offres est régi par les dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-1 à 4 CGCT.

Article 11 – Conseils de quartier ou Conseil citoyen

Chaque quartier de la Commune est doté d'un conseil de quartier dont le Conseil municipal fixe le périmètre, la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Les Conseils de quartier peuvent être consultés par le Maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la Ville. Le Maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier.

Les Conseils de quartier ont un rôle consultatif et d'initiative sans pouvoir de décision. Les avis émis ne sauraient en aucun cas lier le Conseil municipal.

CHAPITRE III – Tenue des séances du Conseil municipal

Article 12 – Présidence

Le Conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Le Président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 13 – Quorum

Le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une 1^{ère} convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à 12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 14 – Mandats

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au Président de séance lors de l'appel du nom du conseiller empêché. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un Conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 15 – Secrétariat de séance

Au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire peut adjoindre à ce secrétaire de séance des auxiliaires pris en dehors des membres du Conseil municipal qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance, qui est un membre du Conseil municipal, assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Article 16 – Accès et tenue du public

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du Conseil municipal ou de l'Administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du Conseil sans y avoir été autorisé par le Président.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 17 – Enregistrement des débats

Sans préjudice des pouvoirs que Maire tient de l'article L.2121-16 CGCT, les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Article 18 – Séance à huis clos

Sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du Conseil municipal.

Lorsqu'il est décidé que le Conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 19 – Police de l'Assemblée

Le Maire a seul la police de l'Assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (notamment propos injurieux ou diffamatoires), le Maire en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le Procureur de la République.

Il appartient au Maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

CHAPITRE IV – Débats et votes des délibérations

Article 20 – Déroulement de la séance

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum ; proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint et cite les pouvoirs reçus. Le Maire fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au Conseil municipal des questions diverses qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour. Le

Maire demande au Conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 CGCT.

Le Maire aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le Maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Maire lui-même ou de l'adjoint compétent.

Article 21 – Débats ordinaires

La parole est accordée par le Maire aux membres du Conseil municipal qui le demandent. Aucun membre du Conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Président même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Les membres du Conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 22 – Débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire aura lieu dans les deux mois précédents le vote du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donnera lieu à délibération et sera enregistré au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que les masses des recettes et dépenses d'investissement.

Le rapport est transmis ainsi que les documents budgétaires prévus par la loi et les règlements en vigueur aux conseillers municipaux cinq jours francs avant la tenue de la séance par voie dématérialisée.

Article 23 – Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le Président de la séance. Le Président peut mettre aux voix toute demande émanant de six membres du Conseil municipal.

Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 24 – Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Conseil municipal. Ils doivent être présentés par écrit au Maire.

Le Conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 25 – Votes

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante (sauf pour les votes à bulletin secret).

En dehors du scrutin secret, le mode habituel est le vote à main levée. Le vote secret est appliqué à la demande du tiers des membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal peut voter selon TROIS modes de scrutin :

- Le scrutin ordinaire à main levée ;
- Le scrutin public a lieu à la demande du tiers présents ;
- Le scrutin secret a lieu lorsqu'un tiers des membres présents le réclame. _

Article 26 – Clôture de toute discussion

Les membres du Conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président de séance.

Il appartient au Président de séance seul de mettre fin aux débats.

CHAPITRE V – Comptes rendus des débats et des décisions

Article 27 – Procès-verbaux

Les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Conseil municipal qui suit son établissement.

Les membres du Conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 28 – Comptes rendus

Le compte-rendu de la séance de la séance est affiché dans la huitaine.

Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

CHAPITRE VI – Dispositions diverses

Article 29 – Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux

Il est satisfait à toute demande de mise à disposition d'un local commun émise par des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans un délai de 4 mois.

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

Les modalités de cette mise à disposition seront conformes au décret d'application des dispositions de l'article L.2121-27 CGCT.

Article 30 – Bulletin d'information générale

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la Commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal, un espace est réservé à l'expression de chacun des groupes politique du conseil municipal.

La page du bulletin d'information générale réservée à la libre expression est répartie proportionnellement dans les conditions suivantes :

1/4 page, correspondant à 750 signes, pour la majorité municipale.

1/4 de page correspondant à 750 signes pour les autres groupes répartis proportionnellement en fonction du nombre de conseiller.

Les textes pour la « Tribune politique » du bulletin d'information générale sont à remettre 7 jours avant l'envoi à l'imprimerie.

Ces mêmes textes sont repris intégralement sur le site Internet.

Les publications visées peuvent se présenter sur papier ou sur support numérique.

Article 31 – Groupes politiques

Les conseillers municipaux peuvent se constituer en groupes selon leurs affinités politiques par déclaration adressée au Maire signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres.

Chaque conseiller municipal peut adhérer à un groupe mais il ne pourra faire partie que d'un seul.

Tout groupe politique doit réunir au moins quatre conseillers municipaux.

Un conseiller n'appartenant à aucun groupe reconnu peut toutefois s'inscrire au groupe des non-inscrits

s'il comporte au moins cinq membres ou s'apparenter à un groupe existant de son choix avec l'agrément du Président du groupe.

Les modifications des groupes sont portées à la connaissance du Maire. Le Maire en donne connaissance au Conseil municipal qui suit cette information.

Article 32 – Retrait d'une délégation à un adjoint

Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un adjoint privé de délégation par le Maire et non maintenu dans ses fonctions d'adjoint par le Conseil municipal redevient simple conseiller municipal.

Le Conseil municipal peut décider que l'adjoint nouvellement élu occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

Article 33 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou de la moitié des membres en exercice de l'Assemblée communale. Dans ce cas, le Conseil municipal en délibère dans les conditions habituelles.

Article 34 – Application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est adopté en séance du Conseil municipal du 28 août 2020.

Pour toute autre disposition, il est fait référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et/ou dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES
DE FONCTION DES ELUS

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°4

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-24-1-1,

CONSIDERANT la nécessité d'établir chaque année, avant le vote du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant ou ayant siégé au conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du tableau récapitulant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant ou ayant siégé au conseil municipal pour l'année 2020, présenté ci-dessous :

ELUS	Indemnités versées du 01/01/2020 au 02/07/2020		Indemnités versées du 03/07/2020 au 31/12/2020		Total annuel
	Fonctions électives	Montant Brut	Fonctions électives	Montant Brut	Montant Brut
SPADA Alexandre	Maire	11 744,03 €			11 744,03 €
VALENTIN Pascal	Adjoint au maire	4 958,57 €			4 958,57 €
ROUFFANEAU Anne-Marie	Adjoint au maire	4 958,57 €			4 958,57 €
WOJTYNIAK Bertrand	Adjoint au maire	4 958,57 €			4 958,57 €
LARRIVE Hervé	Adjoint au maire	4 958,57 €			4 958,57 €
DEVERGNE Christele	Adjoint au maire	4 958,57 €			4 958,57 €
GAROIS Lucine	Adjoint au maire	4 958,57 €			4 958,57 €
GAUCHET Nicolas	Adjoint au maire	4 215,57 €			4 215,57 €
GLUVACEVIC Miodrag	Adjoint au maire	4 958,57 €			4 958,57 €
PAROLINI François			Maire	11 408,91 €	11 408,91 €
COLONNA Laetitia			Adjoint au maire	4 563,57 €	4 563,57 €
MARFA-ANGLADA Yoann			Adjoint au maire	4 563,57 €	4 563,57 €
GUILLARD Françoise			Adjoint au maire	4 563,57 €	4 563,57 €
HURLIN Pascal			Adjoint au maire	4 563,57 €	4 563,57 €
BECHE Philippe			Adjoint au maire	4 563,57 €	4 563,57 €
DRUON Nathalie			Adjoint au maire	4 563,57 €	4 563,57 €
BOULLE Virginie			Adjoint au maire	4 563,57 €	4 563,57 €
TOTAL		50 669,59 €		43 353,90 €	94 023,49 €

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**FIXATION DES TAUX DE FISCALITE
DIRECTE 2021**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°5

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties

CONSIDERANT Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021

CONSIDERANT l'avis FAVORABLE à l'unanimité de la commission Finances du 31/03/2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,79 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 70,44 %.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**REOUVERTURE DU BUDGET
CAISSE DES ECOLES**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°6

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune a instauré la caisse des écoles par délibération N°28 du conseil municipal du 28/08/2020 et les statuts, modifiés par la délibération N° 73 du conseil municipal du 17/11/2020

CONSIDERANT la nécessité de rouvrir le budget de la caisse des écoles afin d'y inscrire les imputations comptables (mandats et titres)

CONSIDERANT l'avis FAVORABLE à l'unanimité de la commission Finances du 31/03/2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la réouverture du budget de la caisse des écoles

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU BUDGET RCU**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°7

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2224

VU le jugement du tribunal administratif de Versailles du 12/06/2020 annulant l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la constitution d'une réserve foncière sur le secteur Giono.

CONSIDERANT que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles.

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières

CONSIDERANT que le montant de la subvention (20 000 €) correspond au besoin de résorber le déficit antérieur de la section de fonctionnement (10 702.73€) mais aussi de prévoir les dépenses de l'exercice 2021 liées aux intérêts de l'emprunt contractés (9 297.27€).

CONSIDERANT l'avis FAVORABLE à la majorité de la commission Finances du 31/03/2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la subvention exceptionnelle au Budget annexe RCU

DIT que le montant de la subvention sera inscrit sur le compte 6521 « Déficit des budgets annexes à caractère administratif » du Budget principal.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL 2020**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°8

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-31 relatifs à la présentation du compte de gestion,

VU le budget primitif du budget principal 2020 et la décision modificative N°1 qui s'y rattache

CONSIDERANT que le compte établi pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune par Madame la Trésorière principale n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020

ARRETE ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

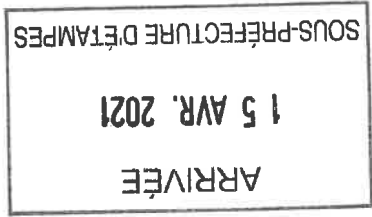
Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :





ITTEVILLE
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Sylvie GRANGE

091012 SGC LA FERTE-ALAIS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2020 AU 12/03/2021

Population 6646
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	41
1 Balance des comptes	Etat III-1 42
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 81
4EME PARTIE : Page des signatures	82

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	178,47		
Terrains	4 508,67	Dotations	4 999,17
Constructions	28 135,88	Fonds Globalisés	9 052,31
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	14 159,44	Réserves	14 513,58
Immobilisations corporelles en cours		Différences sur réalisations d'immobilisations	2 548,01
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	54,81	Report à nouveau	
Autres immobilisations corporelles	2 016,62	Résultat de l'exercice	2 696,64
Total immobilisations corporelles (nettes)	50 515,07		550,42
Immobilisations financières	198,12	Subventions transférables	
		Subventions non transférables	224,84
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	8 813,29
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	50 891,65	TOTAL FONDS PROPRES	43 398,26
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90,00
Créances	277,84	Dettes financières à long terme	9 763,16
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs (2)	341,32
Disponibilités	2 485,87	Autres dettes à court terme	55,53
Autres actifs circulant		Total dettes à court terme	396,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 763,71	TOTAL DETTES	10 160,01
Comptes de régularisations	18,52	Comptes de régularisations	25,62
TOTAL ACTIF	53 673,89	TOTAL PASSIF	53 673,89

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2021

BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE		Exercice 2020			Exercice 2019	
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	395 059,07	216 587,54	178 471,53	156 663,61	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours	4 527 956,84	19 284,49	4 508 672,35	3 914 061,92	
	Terrains en toute propriété	28 303 020,04	167 144,16	28 135 875,88	27 658 274,01	
	Constructions en toute propriété					
	Construction sur sol autrui en tte prop	14 439 986,36	280 543,53	14 159 442,83	12 215 057,99	
	Réseaux installations voirie rés divers	8 108,61		8 108,61	8 108,61	
	Collections et oeuvres d'art	4 118 404,19	2 486 865,56	1 631 538,63	1 325 952,66	
	Autres immobilisations corporelles	54 813,11		54 813,11	47 861,59	
	Immo affect à service non personnalisé	2 016 615,96		2 016 615,96	2 016 615,96	
	MONTANT A REPORTER	53 863 964,18	3 170 425,28	50 693 538,90	47 342 596,35	

BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

ACTIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT			
	Terrains recus au titre d'affectation			
	Construct reques au titre d'affectation			
	Construc sol d'autrui au titre affectat			
	Réseaux installations voirie rés divers			
	Collections et oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles			
	Participations et créances rattachées			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Avances en garanties d'emprunt			
	Autres créances			
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		3 170 425,28	50 693 538,90	47 342 596,35
		3 170 425,28	50 891 654,51	47 540 711,96

BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

ACTIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains Production autre que terrains Autres stocks Redevables et comptes rattachés Créanc irrécouv adm par juge des cptes Créances sur l'Etat et collec publiques Créances sur BA CCAS et CDE rattachées Opérations pour le compte de tiers Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Avances de trésorerie Charges constatées d'avance	180 331,05 68 642,68 28 865,60 2 485 873,83	180 331,05 68 642,68 28 865,60 2 485 873,83	252 033,96 279 348,22 2 155,76 4 155 747,02
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	2 763 713,16	2 763 713,16	4 689 284,96

BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

COMPTES DE REGULARISATION	ACTIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	15 139,97		15 139,97	4 318,80
	Ecart de conversion - Actif	3 381,10		3 381,10	3 872,14
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	18 521,07		18 521,07	8 190,94
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	56 844 314,02	3 170 425,28	53 673 888,74	52 238 187,86



BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES	Mise à disposition chez le bénéficiaire	4 999 165,15	4 999 165,15
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amort subv equip vers	14 513 582,93	14 513 582,93
	Report à nouveau	2 696 640,84	2 083 317,18
	Résultat de l'exercice	550 417,48	613 323,66
	Subventions transférables	224 838,74	195 033,62
	Différences sur réalisations d'immob	2 548 012,74	2 531 985,89
	Fonds globalisés	9 052 313,30	8 411 925,69
	Subventions non transférables	8 813 286,13	7 876 069,59
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		43 398 257,31	41 224 403,71

BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges	90 000,00	90 000,00
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	90 000,00	90 000,00

BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	9 742 821,77	10 391 832,22
	Emprunts et dettes financières divers	20 339,37	29 778,41
	Crédits et lignes de trésorerie	4 946,00	4 946,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	286 967,38	231 719,56
	Dettes fiscales et sociales		164,46
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	875,31	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	47 396,66	88 418,95
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	2 311,29	44 655,76
	Fournisseurs d'immobilisations	54 350,49	43 185,97
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III		10 160 008,27	10 834 701,33

BILAN (en Euros)

23000 - ITTEVILLE		Exercice 2020	
PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	25 623,16	89 082,82
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	25 623,16	89 082,82
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	53 673 888,74	52 238 187,86

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes perçus	5 459,24	5 276,72
Dotations et subventions reçues	1 484,21	1 348,35
Produits des services	526,77	742,60
Autres produits	53,78	81,01
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	7 524,00	7 448,68
Traitements, salaires, charges sociales	3 747,24	3 987,83
Achats et charges externes	2 504,76	2 369,27
Participations et interventions	81,27	175,71
Dotations aux amortissements et provisions	324,79	324,99
Autres charges	208,71	218,66
Charges courantes non financières	6 866,77	7 076,45
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	657,23	372,23
Produits courants financiers	0,01	0,01
Charges courantes financières	169,43	143,99
RESULTAT COURANT FINANCIER	-169,43	-143,98
RESULTAT COURANT	487,80	228,24
Produits exceptionnels	87,77	407,17
Charges exceptionnelles	25,16	22,09
RESULTAT EXCEPTIONNEL	62,61	385,08
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	550,42	613,32

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	4 130 621,00	4 017 071,00
Autres impôts et taxes	1 328 619,44	1 259 647,73
Produits services, domaine et ventes div	526 773,01	742 602,09
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	53 776,98	81 006,83
Dotations de l'Etat	672 235,43	689 573,73
Subventions et participations	612 021,67	460 973,74
Autres attributions (péréquat, compensa)	199 949,00	197 800,00
TOTAL I	7 523 996,53	7 448 675,12
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	2 723 664,11	2 869 589,53
Charges sociales	1 023 573,09	1 118 235,53
Achats et charges externes	2 504 764,21	2 369 266,85
Impôts et taxes	101 923,15	108 120,98
Dotations amortissements des immob	324 791,24	324 986,52
Dot amort sur charges à répartir		



23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations aux provisions		
Autres charges	106 784,13	110 536,20
Contingents et participations	2 198,00	1 441,00
Subventions	79 069,00	174 272,61
TOTAL II	6 866 766,93	7 076 449,22
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	657 229,60	372 225,90
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		6,12
Autres intérêts et produits assimilés	5,51	
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	5,51	6,12
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	166 049,88	140 115,18
Pertes de change	3 381,20	3 872,14
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	169 431,08	143 987,32



23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES		Exercice 2020	Exercice 2019
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		-169 425,57	-143 981,20
A + B - RESULTAT COURANT		487 804,03	228 244,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits except op gestion : Subventions			
Prod exception gestion : Autres opér		175,77	3 801,13
Produits des cessions d'immobilisations		25 000,00	1 200,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat			
Neutralisation des amortissements			
Prod exception capital : Autres opér		62 592,88	402 170,64
Reprises sur provisions			
Transferts de charges			
TOTAL V		87 768,65	407 171,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charg except op gestion : subventions			
Charg excep op gestion-Autres opérations		36,66	11 038,71
Valeur comptable des immo cédées		8 973,15	
Diff réalis(positives)transf à investist		16 026,85	1 200,00
Charg excep op capital-Autres opérations		118,54	9 854,10
Dotations aux amort et aux provisions			
TOTAL VI		25 155,20	22 092,81



COMPTE DE RESULTAT 2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	62 613,45	385 078,96
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 611 770,69	7 855 853,01
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	7 061 353,21	7 242 529,35
RESULTAT DE L'EXERCICE	550 417,48	613 323,66



23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 953 570,59	10 549 646,00	18 503 216,59
Titres de recette émis (b)	2 020 063,36	7 738 750,99	9 758 814,35
Réductions de titres (c)	6 025,26	13 559,30	19 584,56
Recettes nettes (d = b - c)	2 014 038,10	7 725 191,69	9 739 229,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 953 570,59	10 549 646,00	18 503 216,59
Mandats émis (f)	4 426 626,46	7 291 756,78	11 718 383,24
Annulations de mandats (g)	25 000,00	116 982,57	141 982,57
Depenses nettes (h = f - g)	4 401 626,46	7 174 774,21	11 576 400,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		550 417,48	
(h - d) Déficit	2 387 588,36		1 837 170,88

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	1 418 680,80		-2 387 588,36		-968 907,56
Fonctionnement	2 696 640,84		550 417,48		3 247 058,32
TOTAL I	4 115 321,64		-1 837 170,88		2 278 150,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
23500-RESEA CHALEUR URBAIN- ITT					
Investissement	938 021,70		-258 756,47		679 265,23
Fonctionnement	-500,00		-10 202,73		-10 702,73
Sous-Total	937 521,70		-268 959,20		668 562,50
TOTAL III	937 521,70		-268 959,20		668 562,50
TOTAL I + II + III	5 052 843,34		-2 106 130,08		2 946 713,26

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	10 000,00		10 000,00			660 081,93	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	675 038,00		675 038,00	660 081,93			14 956,07
20	Immobilisations incorporelles	149 000,00		149 000,00	58 220,40		58 220,40	90 779,60
21	Immobilisations corporelles	6 595 377,00		6 595 377,00	3 609 033,43		3 584 033,43	3 011 343,57
23	Immobilisations en cours	120 500,00		120 500,00	52 653,11		52 653,11	67 846,89
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	7 549 915,00		7 549 915,00	4 379 988,87	25 000,00	4 354 988,87	3 194 926,13
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 549 915,00		7 549 915,00	4 379 988,87	25 000,00	4 354 988,87	3 194 926,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	357 954,00		357 954,00	936,00		936,00	357 018,00
041	Opérations patrimoniales	41 088,00	4 613,59	45 701,59	45 701,59		45 701,59	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	399 042,00	4 613,59	403 655,59	46 637,59		46 637,59	357 018,00
TOTAL GENERAL		7 948 957,00	4 613,59	7 953 570,59	4 426 626,46	25 000,00	4 401 626,46	3 551 944,13

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	940 507,76		940 507,76	640 387,61		640 387,61	300 120,15
13	Subventions d'investissement							
21	Immobilisations corporelles	2 107 564,00		2 107 564,00	967 957,66		967 957,66	1 139 606,34
23	Immobilisations en cours	250 000,00		250 000,00	10 200,00		10 200,00	-10 200,00
024	Produits de cessions (recettes)	510 507,20	-25 000,00	485 507,20				250 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 808 578,96	-25 000,00	3 783 578,96	1 618 545,27		1 618 545,27	485 507,20
	Opérations d'ordre de transfert entre se							2 165 033,69
SOUS-TOTAL								
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 808 578,96	-25 000,00	3 783 578,96	1 618 545,27		1 618 545,27	2 165 033,69
021	Virement de la section de fonctionnement	2 334 791,00		2 334 791,00				2 334 791,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	345 818,24	25 000,00	370 818,24	355 816,50	6 025,26	349 791,24	21 027,00
041	Opérations patrimoniales	41 088,00	4 613,59	45 701,59	45 701,59		45 701,59	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 721 697,24	29 613,59	2 751 310,83	401 518,09	6 025,26	395 492,83	2 355 818,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	1 418 680,80		1 418 680,80				1 418 680,80
TOTAL GENERAL		7 948 957,00	4 613,59	7 953 570,59	2 020 063,36	6 025,26	2 014 038,10	5 939 532,49

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 818 929,00		2 818 929,00	2 593 294,55	75 503,86	2 517 790,69	301 138,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 339 499,76		4 339 499,76	3 845 126,08	8 992,21	3 836 133,87	503 365,89
014	Atténuations de produits	114 000,00		114 000,00	113 421,00		113 421,00	579,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00		360 460,00	188 454,33	403,20	188 051,13	172 408,87
66	Charges financières	177 148,00		177 148,00	195 489,12	26 058,04	169 431,08	7 716,92
67	Charges exceptionnelles	34 000,00		34 000,00	155,20		155,20	33 844,80
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 844 036,76		7 844 036,76	6 935 940,28	110 957,31	6 824 982,97	1 019 053,79
023	Virement à la section d'investissement (	2 334 791,00		2 334 791,00				2 334 791,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	345 818,24	25 000,00	370 818,24	355 816,50	6 025,26	349 791,24	21 027,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 680 609,24	25 000,00	2 705 609,24	355 816,50	6 025,26	349 791,24	2 355 818,00
TOTAL GENERAL		10 524 646,00	25 000,00	10 549 646,00	7 291 756,78	116 982,57	7 174 774,21	3 374 871,79

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde Prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00				35 000,00
70	Produits des services, du domaine et ven	582 781,00		582 781,00	527 145,31	372,30	526 773,01	56 007,99
73	Impôts et taxes							
74	Dotations et participations	5 487 309,16		5 487 309,16	5 585 625,44	12 964,00	5 572 661,44	-85 352,28
75	Autres produits de gestion courante	1 288 761,00		1 288 761,00	1 484 206,10		1 484 206,10	-195 445,10
76	Produits financiers	67 900,00		67 900,00	53 776,98		53 776,98	14 123,02
77	Produits exceptionnels	8 300,00	25 000,00	33 300,00	5,51		5,51	-5,51
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 470 051,16	25 000,00	7 495 051,16	7 737 814,99	13 559,30	7 724 255,69	-229 204,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	357 954,00		357 954,00	936,00		936,00	357 018,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	357 954,00		357 954,00	936,00		936,00	357 018,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 696 640,84		2 696 640,84				2 696 640,84
	TOTAL GENERAL	10 524 646,00	25 000,00	10 549 646,00	7 738 750,99	13 559,30	7 725 191,69	2 824 454,31

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	643 212,85		643 212,85
1643	Emprunts auprès des établissements de cr	7 430,04		7 430,04
16818	Autres emprunts - autres prêteurs	9 439,04		9 439,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	660 081,93		660 081,93
202	Frais liés à la réalisation des document	780,00		780,00
2031	Frais d'études	39 847,20		39 847,20
2051	Concessions et droits similaires	17 593,20		17 593,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	58 220,40		58 220,40
2111	Terrains nus	620 340,00	25 000,00	595 340,00
2116	Cimetières	6 500,00		6 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 817,59		3 817,59
21318	Autres batiments publics	458 257,52		458 257,52
2135	Installations générales agencements et a	61 624,60		61 624,60
2152	Installations de voirie	1 192 274,02		1 192 274,02
21534	Réseaux d'électrification	45 139,80		45 139,80
21538	Autres réseaux	717 555,27		717 555,27
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	57 399,77		57 399,77
21578	Autre matériel et outillage de voirie	349,92		349,92
2158	Autres installations matériel et outilla	39 738,52		39 738,52
2182	Matériel de transport	35 111,30		35 111,30
2183	Matériel de bureau et matériel informati	110 967,54		110 967,54
2184	Mobilier	11 821,22		11 821,22
2188	Autres immobilisations corporelles	248 136,36		248 136,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	3 609 033,43	25 000,00	3 584 033,43

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

23000 - ITTEVILLE

N° articles puis totalisation au chapitre		Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2313		Constructions	20 342,40		20 342,40
2315		Installations matériels et outillage tec	29 154,71		29 154,71
2316		Restauration des collections et oeuvres	3 156,00		3 156,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23		Immobilisations en cours	52 653,11		52 653,11
SOUS-TOTAL		CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 379 988,87	25 000,00	4 354 988,87
TOTAL		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 379 988,87	25 000,00	4 354 988,87
13918		Subventions d'équipement transférées au	936,00		936,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040		Opérations d'ordre de transfert entre se	936,00		936,00
2152		Installations de voirie	45 701,59		45 701,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041		Opérations patrimoniales	45 701,59		45 701,59
TOTAL		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	46 637,59		46 637,59
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	4 426 626,46	25 000,00	4 401 626,46

Exercice 2020

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (	510 507,76		510 507,76
10226	Taxe d'aménagement	129 879,85		129 879,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	640 387,61		640 387,61
1311	Subventions d'équipement	570,00		570,00
1313	transférables E			
	Subventions d'équipement			
	transférables -			
1322	Région	30 171,12		30 171,12
1328	Autres	905 820,94		905 820,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	967 957,66		967 957,66
21318	Autres batiments publics			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	10 200,00		10 200,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 618 545,27		1 618 545,27
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 618 545,27		1 618 545,27
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	16 026,85		16 026,85
2111	Terrains nus	8 973,15		8 973,15
28031	Amortissements frais d'études	19 367,00		19 367,00
28051	Concessions et droits similaires	17 045,48		17 045,48
28128	Amortissements autres agencements et amé	2 074,01		2 074,01
281311	Bâtiments administratifs	3 265,38		3 265,38
281312	Bâtiments scolaires	3 824,88		3 824,88
281318	Amortissements autres bâtiments publics	4 746,00		4 746,00
28132	Immeubles de rapport	5 081,00		5 081,00
28135	Amortissements installations générales a	15 162,99		15 162,99
28152	Installations de voirie		2 432,00	10 734,20
281532	Réseaux d'assainissement	35 540,00		35 540,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281534	Réseaux d'électrification	8 776,64		8 776,64
281538	Autres réseaux	1 235,00		1 235,00
281568	Amortissements autre matériel et outilla	5 751,75		5 751,75
281571	Matériel roulant	1 390,00		1 390,00
281578	Amortissements autre matériel et outilla	11 066,98		11 066,98
28158	Autres installations matériel et outilla	14 307,28	927,91	13 379,37
28181	Installations générales agencements et a	7 815,00		7 815,00
28182	Matériel de transport	36 787,21		36 787,21
28183	Matériel de bureau et matériel informati	39 127,70	281,24	38 846,46
28184	Mobilier	18 981,81	193,65	18 788,16
28188	Amortissements autres immobilisations co	66 304,19	2 190,46	64 113,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	355 816,50	6 025,26	349 791,24
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	45 701,59		45 701,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	45 701,59		45 701,59
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	401 518,09	6 025,26	395 492,83
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	2 020 063,36	6 025,26	2 014 038,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

23000 - ITEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autr	371 732,01	1 560,50	370 171,51
60611	Achats non stockés de fournitures non st	62 397,12		62 397,12
60612	Achats non stockés de fournitures non st	228 934,21		228 934,21
60622	Achats non stockés de carburants	18 674,17		18 674,17
60623	Achats non stockés d'alimentation	41 720,60	125,00	41 595,60
60624	Achats non stockés de produits de traite	14 442,54		14 442,54
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	30 408,60	2 121,23	28 287,37
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	35 804,11	95,64	35 708,47
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	92 608,93	2 672,70	89 936,23
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	22 991,78	334,20	22 657,58
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	11 420,58		11 420,58
6064	Achats non stockés de fournitures admini	12 793,24	259,32	12 533,92
6065	Achats non stockés de livres disques cas	9 372,28	1 130,38	8 241,90
6067	Achats non stockés de fournitures scolaire	27 642,30	538,93	27 103,37
6068	Achats non stockés d'autres matières et	3 321,54		3 321,54
611	Contrats prestations de services	53 157,54		53 157,54
6135	Services extérieurs - locations mobilier	86 439,39		86 439,39
61521	Services extérieurs - entretien et répar	65 895,92	2 812,80	63 083,12
615221	Bâtiments publics	76 723,64	28 548,96	48 174,68
615231	Voieries	121 655,14		121 655,14
615232	Réseaux	59 758,29		59 758,29
61551	Services extérieurs - entretien et répar	32 147,02	7 898,91	24 248,11
61558	Services extérieurs - entretien et répar	27 927,30		27 927,30
6156	Services extérieurs - maintenance	199 194,01	1 867,34	197 326,67

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6161	Multirisques	79 079,44		79 079,44
6182	Services extérieurs - divers - documents	7 983,34	73,00	7 910,34
6184	Services extérieurs - divers - versement	3 783,53	588,00	3 195,53
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	109,92		109,92
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	17 355,07	3 636,00	13 719,07
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	62 900,72		62 900,72
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	26 292,96		26 292,96
6232	Publicité publications relations public	131 213,75		131 213,75
6233	Publicité publications relations public	840,00	540,00	300,00
6237	Publicité publications relations public	15 072,91		15 072,91
6238	Publicité publications relations public	2 378,81		2 378,81
6241	Transports - transports de biens	160,00		160,00
6247	Transports - transports collectifs	9 432,35		9 432,35
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	678,76		678,76
6261	Frais d'affranchissement	12 410,06		12 410,06
6262	Frais de télécommunications	55 152,37		55 152,37
627	Autres services extérieurs - services ba	263,94		263,94
6281	Autres services extérieurs - concours di	3 848,13		3 848,13
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	96 022,36	20 559,95	75 462,41
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	301 398,64		301 398,64
6284	Divers - redevances pour services rendus	32 532,23		32 532,23
6288	Autres services extérieurs	2 394,00		2 394,00
63512	Impôts directs - taxes foncières	22 843,00		22 843,00
6358	Autres droits administration des impôts	1 986,00	141,00	1 986,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011 6218	Charges à caractère général Autre personnel extérieur au service	2 593 294,55 11 661,52	75 503,86	2 517 790,69 11 661,52
6331	Versement de transport	34 512,10		34 512,10
6332	Cotisations versées au FNAL	10 856,00		10 856,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	31 867,05		31 867,05
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	1 372 605,68	8 780,21	1 363 825,47
64112	Personnel titulaire - nbi	52 273,34		52 273,34
64118	supplément fam	504 937,91		504 937,91
64131	Personnel titulaire - autres indemnités	786 538,14		786 538,14
6417	Personnel non titulaire - rémunération	3 620,76		3 620,76
6451	Personnel non titulaire - rémunération d	445 460,00		445 460,00
6453	Charges sécurité sociale et prévoyance c	404 906,39		404 906,39
6454	Cotisations aux caisses de retraites	30 062,00		30 062,00
6455	Charges sécurité sociale et prévoyance c	99 368,18		99 368,18
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance-Co	29 455,92	212,00	29 243,92
6475	Charges sécurité sociale et prévoyance c	14 532,60		14 532,60
6488	Autres charges sociales - médecine du tr	12 468,49		12 468,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012 739223	Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de personnel	3 845 126,08 113 421,00	8 992,21	3 836 133,87 113 421,00
651	Fonds de péréquation des ressources	113 421,00		113 421,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014 651	Atténuations de produits Redevances pour concessions	113 421,00 806,40	403,20	113 421,00 403,20
6531	brevets lice	91 833,69		91 833,69
6533	Indemnités des maires adjoints et conseil	3 947,00		3 947,00
6534	Cotisations de retraite des maires adjoi	7 140,00		7 140,00
	Cotisations de sécurité sociale des mair			

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6553	Contingents et participations obligatoires	358,00		358,00
65548	Autres contributions			
657351	Subventions fonctionnement aux organismes	1 840,00 480,00		1 840,00 480,00
657358	Subventions fonctionnement aux organismes	19 860,00		19 860,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associés	58 729,00		58 729,00
65888	Autres	3 460,24		3 460,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	188 454,33	403,20	188 051,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	163 775,93		163 775,93
66112	Intérêts - rattachement des icne	28 181,52		28 181,52
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	150,47	26 058,04	2 123,48 150,47
666	Pertes de change	3 381,20		3 381,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	195 489,12	26 058,04	169 431,08
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	36,66		36,66
678	Autres charges exceptionnelles	118,54		118,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	155,20		155,20
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 935 940,28	110 957,31	6 824 982,97
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables	8 973,15		8 973,15
6761	Différences sur réalisations (positives)	16 026,85		16 026,85
6811	Dotations aux Amortissements immobilisés	330 816,50	6 025,26	324 791,24
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	355 816,50	6 025,26	349 791,24
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	355 816,50	6 025,26	349 791,24
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 291 756,78	116 982,57	7 174 774,21

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70311	Utilisation du domaine - concession dans	8 450,00		8 450,00
70312	Utilisation du domaine - redevances foné	1 000,00		1 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 669,18		4 669,18
7062	Prestation services redevances et droits	31 913,50		31 913,50
70632	Redevances et droits des services à cara	868,00		868,00
7066	Prestation services - redevances et droi	74 433,93	372,30	74 061,63
7067	Prestations services - redevances et dro	388 336,70		388 336,70
70876	Autres produits remboursement frais par	17 474,00		17 474,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services , du domaine et ven	527 145,31	372,30	526 773,01
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 138 127,00	12 964,00	4 125 163,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	5 458,00		5 458,00
73211	Attribution de compensation	441 595,00		441 595,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	138 552,00		138 552,00
73221	ENGIR	247 402,00		247 402,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	4 702,00		4 702,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	132 688,77		132 688,77
7353	Impots et taxes production énergetique e	43 000,00		43 000,00
7362	Impôts et taxes activités services - tax	5 070,96		5 070,96
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	429 029,71		429 029,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes	5 585 625,44	12 964,00	5 572 661,44
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	348 063,00		348 063,00
74121	Dotation de solidarité rurale	306 727,00		306 727,00
74127	Dotation nationale de péréquation	10 445,00		10 445,00
744	FCTVA	7 000,43		7 000,43

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre		Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
23000 - ITTEVILLE					Exercice 2020
74718		Autres participations de l'Etat	3 512,62		3 512,62
7473		Participations - Départements	22 088,40		22 088,40
7478		Participations - autres organismes	586 420,65		586 420,65
7482		Compensation pour perte de taxe addition	223,00		223,00
748313		Dotation de compensation de la réforme d	123 086,00		123 086,00
74834		Etat compensation au titre des exonérati	6 321,00		6 321,00
74835		Etat compensation au titre des exonéerat	65 479,00		65 479,00
7488		Autres attributions et participations	4 840,00		4 840,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74		Dotations et participations	1 484 206,10		1 484 206,10
752		Autres produits de gestion courante - re	40 423,03		40 423,03
757		Autres produits de la gestion courante -	5 912,81		5 912,81
7588		Autres produits divers de gestion couran	7 441,14		7 441,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75		Autres produits de gestion courante	53 776,98		53 776,98
761		Produits financiers-produits des partici	5,51		5,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76		Produits financiers	5,51		5,51
773		Produits exceptionnels mandats annulés (	175,77		175,77
775		Produits exceptionnels - produits des ce	25 000,00		25 000,00
7788		Produits exceptionnels divers	61 879,88	223,00	61 656,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77		Produits exceptionnels	87 055,65	223,00	86 832,65
TOTAL		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 737 814,99	13 559,30	7 724 255,69
777		Quote-part des subventions d'investissem	936,00		936,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042		Opérations d'ordre de transfert entre se	936,00		936,00
TOTAL		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	936,00		936,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	7 738 750,99	13 559,30	7 725 191,69

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		4 752 165,15						4 752 165,15		4 752 165,15
10222	FCTVA		5 895 796,93				510 507,76		6 406 304,69		6 406 304,69
10223	TLE		1 893 411,56						1 893 411,56		1 893 411,56
10226	Taxe d'aménagement		611 603,73				129 879,85		741 483,58		741 483,58
10227	Versement pour sous-densité		17 480,70						17 480,70		17 480,70
102296	Reprise sur taxe	6 367,23						6 367,23		6 367,23	
10229	d'aménagement										
	Sous Total	6 367,23						6 367,23		6 367,23	
1022	compte 10229	6 367,23	8 418 292,92				640 387,61		9 058 680,53		9 052 313,30
10251	Dons et legs en capital		247 000,00						247 000,00		247 000,00
1025	Sous Total		247 000,00						247 000,00		247 000,00
	compte 1025										
102	Sous Total	6 367,23	13 417 458,07				640 387,61		14 057 845,68		14 051 478,45
	compte 102										
1068	Excéd de fonctionnement capitalisé		14 553 532,37						14 553 532,37		14 553 532,37
1069	Rep 97 excdt capit -neutr	39 949,44						39 949,44		39 949,44	
	charg sur prod										

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
106	Sous Total compte 106	39 949,44	14 553 532,37			39 949,44	14 553 532,37		14 513 582,93
10	Sous Total compte 10	46 316,67	27 970 990,44			46 316,67	28 611 378,05		28 565 061,38
110	Report à nouveau solde créditeur		2 083 317,18		613 323,66		2 696 640,84		2 696 640,84
11	Sous Total compte 11		2 083 317,18		613 323,66		2 696 640,84		2 696 640,84
12	Résultat exercice excéd déficit		613 323,66	613 323,66		613 323,66	613 323,66		0,00
12	Sous Total compte 12		613 323,66	613 323,66		613 323,66	613 323,66		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		29 375,70				29 945,70		29 945,70
1312	Subv équipt transf - Région		44 412,00				44 412,00		44 412,00
1313	Subv équipt transf - Dépt		23 854,00				54 025,12		54 025,12
13151	Subv équipt transf GRP rattachement		6 000,00				6 000,00		6 000,00
13158	Subv équipt transf autres groupements		404 277,46				404 277,46		404 277,46
1315	Sous Total compte 1315		410 277,46				410 277,46		410 277,46
1318	Subv équipt transf - autres subv		23 490,18				23 490,18		23 490,18

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
131	Sous Total compte 131		531 409,34				30 741,12		562 150,46		562 150,46
1321	Etat et EPN		204 228,88						204 228,88		204 228,88
1322	Région		2 101 781,37						3 007 602,31		3 007 602,31
1323	Dépt		2 739 099,69				905 820,94		2 739 099,69		2 739 099,69
13251	GFP de rattachement		900,00						900,00		900,00
13258	Autres groupements		41,65						41,65		41,65
1325	Sous Total compte 1325		941,65						941,65		941,65
1328	Autres		1 355 622,84				31 395,60		1 387 018,44		1 387 018,44
132	Sous Total compte 132		6 401 674,43				937 216,54		7 338 890,97		7 338 890,97
1331	Dotation d'équipement ruraux		13 790,20						13 790,20		13 790,20
133	Sous Total compte 133		13 790,20						13 790,20		13 790,20
1341	Dotation d'équipement terriitoires ruraux		1 228 602,37						1 228 602,37		1 228 602,37
1342	Fds affectés équipt non transf amendes pol		4 573,47						4 573,47		4 573,47

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1348	Autres fonds affecté équipt non transf		9 379,00						9 379,00		9 379,00
134	Sous Total compte 134		1 242 554,84						1 242 554,84		1 242 554,84
1383	Autres subv invest non transf Dépt		1 200,32						1 200,32		1 200,32
1388	Autres subv invest non transf autres		230 640,00						230 640,00		230 640,00
138	Sous Total compte 138		231 840,32						231 840,32		231 840,32
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	14 687,85						14 687,85		14 687,85	
13912	Subv équipt transf - Région	44 412,00						44 412,00		44 412,00	
13913	Subv équipt transf - Dépt	23 854,00						23 854,00		23 854,00	
139151	Subv équipt transf - GFP	6 000,00						6 000,00		6 000,00	
139158	Subv équipt de rattach transf - autres Grp	232 803,88						232 803,88		232 803,88	
13915	Sous Total compte 13915	238 803,88						238 803,88		238 803,88	
13918	Subv équipt transf autres	20 181,09				936,00		21 117,09		21 117,09	
1391	Sous Total compte 1391	341 938,82				936,00		342 874,82		342 874,82	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13931	Dotation d'équipement territoriaux ruraux	8 227,10						8 227,10		8 227,10	
1393	Sous Total compte 1393	8 227,10						8 227,10		8 227,10	
139	Sous Total compte 139	350 165,92				936,00		351 101,92		351 101,92	
13	Sous Total compte 13	350 165,92	8 421 269,13			936,00	967 957,66	351 101,92	9 389 226,79		9 038 124,87
15111	Prov litiges (nb)		60 000,00						60 000,00		60 000,00
1511	Sous Total compte 1511		60 000,00						60 000,00		60 000,00
15181	Autres prov pour risques (nb)		10 000,00						10 000,00		10 000,00
1518	Sous Total compte 1518		10 000,00						10 000,00		10 000,00
151	Sous Total compte 151		70 000,00						70 000,00		70 000,00
1521	Provis risques et charges emprunt (nb)		20 000,00						20 000,00		20 000,00
152	Sous Total compte 152		20 000,00						20 000,00		20 000,00
15	Sous Total compte 15		90 000,00						90 000,00		90 000,00
1641	Emprunts en euros		10 341 672,76			643 212,85		643 212,85	10 341 672,76		9 698 459,91



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1643	Empts auprès étab crédit devise		24 101,42	6 348,86	5 857,82	7 430,04		13 778,90	29 959,24		16 180,34
164	Sous Total compte 164		10 365 774,18	6 348,86	5 857,82	650 642,89		656 991,75	10 371 632,00		9 714 640,25
16818	Autres empts - autres prêteurs		29 778,41			9 439,04		9 439,04	29 778,41		20 339,37
1681	Sous Total compte 1681		29 778,41			9 439,04		9 439,04	29 778,41		20 339,37
16884	Ints courus sur emprunts étabs financier		26 058,04	26 058,04	28 181,52			26 058,04	54 239,56		28 181,52
1688	Sous Total compte 1688		26 058,04	26 058,04	28 181,52			26 058,04	54 239,56		28 181,52
168	Sous Total compte 168		55 836,45	26 058,04	28 181,52	9 439,04		35 497,08	84 017,97		48 520,89
16	Sous Total compte 16		10 421 610,63	32 406,90	34 039,34	660 081,93		692 488,83	10 455 649,97		9 763 161,14
192	Plus ou moins-values cessions immo		2 535 213,58				16 026,85		2 551 240,43		2 551 240,43
193	Autres neutralisation et régularisation	3 227,69						3 227,69		3 227,69	
19	Sous Total compte 19	3 227,69	2 535 213,58				16 026,85	3 227,69	2 551 240,43		2 548 012,74
202	Total classe 1	399 710,28	52 135 724,62	645 730,56	647 363,00	661 017,93	1 624 372,12	1 706 458,77	54 407 459,74	400 646,28	53 101 647,25
	Frais réalisation doc urb et num cadast	98 256,17				780,00		99 036,17		99 036,17	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Frais d'études	115 447,75				39 847,20		155 294,95		155 294,95	
2033	Frais d'insertion	1 944,00						1 944,00		1 944,00	
203	Sous Total compte 203	117 391,75				39 847,20		157 238,95		157 238,95	
2051	Concessions et droits similaires	121 190,75				17 593,20		138 783,95		138 783,95	
205	Sous Total compte 205	121 190,75				17 593,20		138 783,95		138 783,95	
20	Sous Total compte 20	336 838,67				58 220,40		395 059,07		395 059,07	
2111	Terrains nus	1 335 334,66				620 340,00		1 955 674,66		1 921 701,51	
2115	Terrains bâtis	2 243 255,25						2 243 255,25		2 243 255,25	
2116	Cimetières	180 805,17				6 500,00		187 305,17		187 305,17	
211	Sous Total compte 211	3 759 395,08				626 840,00		4 386 235,08		4 352 261,93	
2121	Plantations d'arbustes et d'arbres et autres agencet et aménagt					3 817,59		3 817,59		3 817,59	
2128	Autres agencet et aménagt	171 877,32						171 877,32		171 877,32	
212	Sous Total compte 212	171 877,32				3 817,59		175 694,91		175 694,91	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21311	Hôtel de ville	51 909,56				51 909,56		51 909,56	
21312	Batiments scolaires	9 053 792,24				9 053 792,24		9 053 792,24	
21316	Construct-batiments publics-equip cimet	323 155,05				323 155,05		323 155,05	
21318	Autres batiments publics	16 143 815,15		458 257,52	10 200,00	16 602 072,67	10 200,00	16 591 872,67	
2131	Sous Total compte 2131	25 572 672,00		458 257,52	10 200,00	26 030 929,52	10 200,00	26 020 729,52	
2132	Immeubles de rapport	152 449,02				152 449,02		152 449,02	
2135	Instal gales agencnt amégts const	1 038 958,12		61 624,60		1 100 582,72		1 100 582,72	
2138	Autres constructions	1 029 258,78				1 029 258,78		1 029 258,78	
213	Sous Total compte 213	27 793 337,92		519 882,12	10 200,00	28 313 220,04	10 200,00	28 303 020,04	
2151	Réseaux de voirie	5 976 083,80				5 976 083,80		5 976 083,80	
2152	Installations de voirie	4 303 739,99		1 237 975,61		5 541 715,60		5 541 715,60	
21531	Réseaux adduction eau	3 289,00				3 289,00		3 289,00	
21532	Réseaux assainissement	353 729,27				353 729,27		353 729,27	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21533	Réseaux cablés	2 962,80						2 962,80		2 962,80	
21534	Réseaux électriques	291 761,82				45 139,80		336 901,62		336 901,62	
21538	Autres réseaux	1 507 749,00				717 555,27		2 225 304,27		2 225 304,27	
2153	Sous Total compte 2153	2 159 491,89				762 695,07		2 922 186,96		2 922 186,96	
21568	Autre mat outill incendie	111 514,18				57 399,77		168 913,95		168 913,95	
2156	Sous Total compte 2156	111 514,18				57 399,77		168 913,95		168 913,95	
21571	Mat outill voirie mat roulant	111 179,86						111 179,86		111 179,86	
21578	Autre mat et outillage de voirie	252 769,88				349,92		253 119,80		253 119,80	
2157	Sous Total compte 2157	363 949,74				349,92		364 299,66		364 299,66	
2158	Autres instal mat outill tech	160 585,31				39 738,52		200 323,83		200 323,83	
215	Sous Total compte 215	13 075 364,91				2 098 158,89		15 173 523,80		15 173 523,80	
2161	Oeuvres et objets d'art	8 108,61						8 108,61		8 108,61	
216	Sous Total compte 216	8 108,61						8 108,61		8 108,61	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2181	Instal gales agencet amngts divers	126 817,47				126 817,47		126 817,47	
2182	Mat de transport	703 237,00		35 111,30		738 348,30		738 348,30	
2183	Mat bureau mat informatique	651 562,14		110 967,54		762 529,68		762 529,68	
2184	Mobilier	393 787,81		11 821,22		405 609,03		405 609,03	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 103 425,91		248 136,36		1 351 562,27		1 351 562,27	
218	Sous Total compte 218	2 978 830,33		406 036,42		3 384 866,75		3 384 866,75	
21	Sous Total compte 21	47 786 914,17		3 654 735,02	44 173,15	51 441 649,19	44 173,15	51 397 476,04	
2313	Constructions			20 342,40		20 342,40		20 342,40	
2315	Instal mat outil techn			29 154,71		29 154,71		29 154,71	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	2 160,00		3 156,00		5 316,00		5 316,00	
231	Sous Total compte 231	2 160,00		52 653,11		54 813,11		54 813,11	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	45 701,59			45 701,59	45 701,59	45 701,59		0,00
23	Sous Total compte 23	47 861,59		52 653,11	45 701,59	100 514,70	45 701,59	54 813,11	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2423	Immob mises à dispo EPCI	8 900 387,59						8 900 387,59		8 900 387,59	
242	Sous Total compte 242	8 900 387,59						8 900 387,59		8 900 387,59	
2492	Mises à dispo transf compétences		6 883 771,63						6 883 771,63		6 883 771,63
249	Sous Total compte 249		6 883 771,63						6 883 771,63		6 883 771,63
24	Sous Total compte 24	8 900 387,59	6 883 771,63					8 900 387,59	6 883 771,63	2 016 615,96	
271	Titres immob : droit propriété	304,90						304,90		304,90	
274	Prêts	5 432,34						5 432,34		5 432,34	
275	Dépôts et cautionnements versés	192 378,37						192 378,37		192 378,37	
27	Sous Total compte 27	198 115,61						198 115,61		198 115,61	
2802	Amort frais réal doc urb et num		87 452,13						87 452,13		87 452,13
28031	cadastre		48 360,89				19 367,00		67 727,89		67 727,89
2803	Sous Total compte 2803		48 360,89				19 367,00		67 727,89		67 727,89
28051	Concessions et droits similaires		44 362,04				17 045,48		61 407,52		61 407,52



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Número de Compta	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28005	Sous Total compte 2805		44 362,04				61 407,52		61 407,52
280	Sous Total compte 280		180 175,06				216 587,54		216 587,54
28128	Amort autres agenc't amégat terr		17 210,48				19 284,49		19 284,49
2812	Sous Total compte 2812		17 210,48				19 284,49		19 284,49
281311	Bâts administratifs		5 362,00				8 627,38		8 627,38
281312	Bâtiments scolaires		5 918,88				9 743,76		9 743,76
281318	Amort autres bâtiments publics		10 278,80				15 024,80		15 024,80
28131	Sous Total compte 28131		21 559,68				33 395,94		33 395,94
28132	Immeubles de rapport		35 570,15				40 651,15		40 651,15
28135	Amort instal gales agenc't amégat constru		77 534,08				92 697,07		92 697,07
28138	Amort autres constructions		400,00				400,00		400,00
2813	Sous Total compte 2813		135 063,91				167 144,16		167 144,16
28151	Réseaux de voirie		37 895,29				37 895,29		37 895,29

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28152	Installations de voirie		24 473,34			2 432,00	13 166,20	2 432,00	37 639,54		35 207,54
281531	Réseaux adduction eau		3 289,00						3 289,00		3 289,00
281532	Réseaux assainissement		140 488,93				35 540,00		176 028,93		176 028,93
281534	Réseaux électrification		15 641,13				8 776,64		24 417,77		24 417,77
281538	Autres réseaux		2 470,00				1 235,00		3 705,00		3 705,00
28153	Sous Total		161 889,06				45 551,64		207 440,70		207 440,70
281568	Amort aut matér outill incend déf civile		21 258,15				5 751,75		27 009,90		27 009,90
28156	Sous Total		21 258,15				5 751,75		27 009,90		27 009,90
281571	Mat roulant		108 396,41				1 390,00		109 786,41		109 786,41
281578	Amort autre mat outillage		171 881,73				11 066,98		182 948,71		182 948,71
28157	Sous Total		280 278,14				12 456,98		292 735,12		292 735,12
28158	Autres instal mat outill tech		61 214,49			927,91	14 307,28	927,91	75 521,77		74 593,86
2815	Sous Total		587 008,47			3 359,91	91 233,85	3 359,91	678 242,32		674 882,41
	compte 2815										

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28181	Instal gales agentc amngts divers		114 291,61				7 815,00		122 106,61
28182	Mat de transport		350 322,95				36 787,21		387 110,16
28183	Mat bureau mat informatique		429 419,02	281,24		281,24	39 127,70		468 546,72
28184	Mobilier		272 420,41	193,65		193,65	18 981,81		291 402,22
28188	Amort autres immobilisation corporelles		759 722,13	2 190,46		2 190,46	66 304,19		823 835,86
2818	Sous Total compte 2818		1 926 176,12	2 665,35		2 665,35	169 015,91		2 092 526,68
281	Sous Total compte 281		2 665 458,98	6 025,26		6 025,26	294 404,02		2 953 837,74
28	Sous Total compte 28		2 845 634,04	6 025,26		6 025,26	330 816,50		3 170 425,28
4011	Total classe 2 Fournisseurs	57 270 117,63	9 729 405,67	3 771 633,79		61 041 751,42	420 691,24		10 150 096,91
401	Sous Total compte 401		157 310,34			2 287 579,60	2 345 342,82		215 073,56
4041	Fournis immob		157 310,34			2 287 579,60	2 345 342,82		215 073,56
40471	Fournis immob - retenues de garantie		43 185,97	3 805 549,37		3 805 549,37	3 805 549,37		0,00
				996,00		996,00	55 346,49		54 350,49

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			85 642,43	85 642,43			85 642,43	85 642,43		0,00
4047	Sous Total compte 4047		43 185,97	86 638,43	97 802,95			86 638,43	140 988,92		54 350,49
404	Sous Total compte 404		43 185,97	3 892 187,80	3 903 352,32			3 892 187,80	3 946 538,29		54 350,49
408	Fournis factures non parvenues		74 409,22	74 409,22	71 893,82			74 409,22	146 303,04		71 893,82
40	Sous Total compte 40		274 905,53	6 254 176,62	6 320 588,96			6 254 176,62	6 595 494,49		341 317,87
4111	Redevables - amiable	170 769,33		137 165,66	211 138,80			307 934,99	211 138,80	96 796,19	
4116	Redevables - contentieux	62 462,05		9 299,24	10 336,19			71 761,29	10 336,19	61 425,10	
411	Sous Total compte 411	233 231,38		146 464,90	221 474,99			379 696,28	221 474,99	158 221,29	
4141	Locataires acquéreurs	4 253,49		26 881,65	20 313,10			31 135,14	20 313,10	10 822,04	
4146	Locataires-acquéreurs locat amiable	14 549,09		2 436,90	5 698,27			16 985,99	5 698,27	11 287,72	
414	Sous Total compte 414	18 802,58		29 318,55	26 011,37			48 121,13	26 011,37	22 109,76	
41	Sous Total compte 41	252 033,96		175 783,45	247 486,36			427 817,41	247 486,36	180 331,05	
421	Personnel - rémunérations dues		164,46	2 493 022,47	2 492 858,01			2 493 022,47	2 493 022,47		0,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel - oppositions			9 583,60	9 583,60			9 583,60	9 583,60		0,00
42	Sous Total compte 42		164,46	2 502 606,07	2 502 441,61			2 502 606,07	2 502 606,07		0,00
431	Sécurité sociale			617 434,63	617 434,63			617 434,63	617 434,63		0,00
437	Autres organismes sociaux			504 184,93	504 184,93			504 184,93	504 184,93		0,00
43	Sous Total compte 43			1 121 619,56	1 121 619,56			1 121 619,56	1 121 619,56		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	171 473,58			171 473,58			171 473,58	171 473,58		0,00
441	Sous Total compte 441	171 473,58			171 473,58			171 473,58	171 473,58		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			57 318,14	57 318,14			57 318,14	57 318,14		0,00
442	Sous Total compte 442			57 318,14	57 318,14			57 318,14	57 318,14		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			113 421,00	113 421,00			113 421,00	113 421,00		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	39 232,00		4 995 882,00	5 035 114,00			5 035 114,00	5 035 114,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431	39 232,00		5 109 303,00	5 148 535,00			5 148 535,00	5 148 535,00		0,00
44321	Opér particul avec Région dépenses				112,31			112,31	112,31		112,31

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Libellé de compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4432	Sous Total compte 4432						112,31				112,31		112,31
44331	Opér particulières avec					375,00	375,00			375,00	375,00		0,00
4433	Sous Total compte 4433	Département_Dé				375,00	375,00			375,00	375,00		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses					110,00	110,00			110,00	110,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434					110,00	110,00			110,00	110,00		0,00
44351	Opér particul grp dépenses					22 180,00	22 585,00			22 180,00	22 585,00		405,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			11 546,00		827 549,00	827 548,96			839 095,00	827 548,96	11 546,04	
4435	Sous Total compte 4435			11 546,00		849 729,00	850 133,96			861 275,00	850 133,96	11 141,04	
44381	Aut serv organ pub - dépenses					17 692,96	18 050,96			17 692,96	18 050,96		358,00
4438	Sous Total compte 4438					17 692,96	18 050,96			17 692,96	18 050,96		358,00
443	Sous Total compte 443			50 778,00		5 977 209,96	6 017 317,23			6 027 987,96	6 017 317,23	10 670,73	
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			57 096,64						57 096,64		57 096,64	
4458	Sous Total compte 4458			57 096,64						57 096,64		57 096,64	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445	57 096,64						57 096,64		57 096,64	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			84 342,52	84 342,52			84 342,52	84 342,52		0,00
44	Sous Total compte 44	279 348,22		6 118 870,62	6 330 451,47			6 398 218,84	6 330 451,47	67 767,37	
452	CCAS rattaché		81 490,07					52 528,74	92 996,52		40 467,78
453	Caisse des écoles rattachée		6 928,88		11 506,45			6 928,88	6 928,88		6 928,88
45	Sous Total compte 45		88 418,95	52 528,74	11 506,45			52 528,74	99 925,40		47 396,66
4621	Créances cess immob - amiable	355,36						355,36		355,36	
462	Sous Total compte 462	355,36						355,36		355,36	
466	Excédit de verSEMENT		44 644,45	47 303,73	2 760,16			47 303,73	47 404,61		100,88
46711	Autres comptes créditeurs		11,31	177 791,94	179 991,04			177 791,94	180 002,35		2 210,41
4671	Sous Total compte 4671		11,31	177 791,94	179 991,04			177 791,94	180 002,35		2 210,41
46721	Débiteurs divers - amiable	1 657,11		106 300,82	79 590,98			107 957,93	79 590,98	28 366,95	
46726	Débiteurs divers - contentieux	143,29						143,29		143,29	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672	1 800,40		106 300,82	79 590,98			108 101,22	79 590,98	28 510,24	
467	Sous Total compte 467	1 800,40	11,31	284 092,76	259 582,02			285 893,16	259 593,33	26 299,83	
46	Sous Total compte 46	2 155,76	44 655,76	331 396,49	262 342,18			333 552,25	306 997,94	26 554,31	
4711	Verst des régisseurs			363 088,47	363 088,47			363 088,47	363 088,47		0,00
4712	Virements réimputés			30 399,03	30 399,03			30 399,03	30 399,03		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			868,00	868,00			868,00	868,00		0,00
47134	Raet : subv			163 680,17	163 680,17			163 680,17	163 680,17		0,00
47138	Raet : autres			2 930 598,59	2 955 810,59			2 930 598,59	2 955 810,59		25 212,00
4713	Sous Total compte 4713			3 095 146,76	3 120 358,76			3 095 146,76	3 120 358,76		25 212,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		3,82	3 728,51	4 018,37			3 728,51	4 022,19		293,68
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			296,42	296,42			296,42	296,42		0,00
47141	Sous Total compte 47141		3,82	4 024,93	4 314,79			4 024,93	4 318,61		293,68
47143	Flux d'encaissement à réimputer				117,48				117,48		117,48



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4714	Sous Total compte 4714		3,82	4 024,93	4 432,27			4 024,93	4 436,09		411,16
4718	Autres recettes à régulariser		89 079,00	5 796 246,62	5 707 167,62			5 796 246,62	5 796 246,62		0,00
471	Sous Total compte 471		89 082,82	9 288 905,81	9 225 446,15			9 288 905,81	9 314 528,97		25 623,16
47211	Remboursements d'annuités			860 930,65	846 529,71			860 930,65	846 529,71	14 400,94	
47218	Autres dépenses	150,47		241 768,36	241 888,95			241 918,83	241 888,95	29,88	
4721	Sous Total compte 4721	150,47		1 102 699,01	1 088 418,66			1 102 849,48	1 088 418,66	14 430,82	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			94,88	94,88			94,88	94,88		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	3 459,18		117 924,99	121 384,17			121 384,17	121 384,17		0,00
472	Sous Total compte 472	3 609,65		1 220 718,88	1 209 897,71			1 224 328,53	1 209 897,71	14 430,82	
47621	Augmentation emprunts	3 872,14		3 381,10	3 872,14			7 253,24	3 872,14	3 381,10	
4762	Sous Total compte 4762	3 872,14		3 381,10	3 872,14			7 253,24	3 872,14	3 381,10	
476	Sous Total compte 476	3 872,14		3 381,10	3 872,14			7 253,24	3 872,14	3 381,10	
4781	Frais de poursuites rattachés	709,15						709,15		709,15	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478	709,15						709,15		709,15	
47	Sous Total compte 47	8 190,94	89 082,82	10 513 005,79	10 439 216,00			10 521 196,73	10 528 298,82		7 102,09
	Total classe 4	541 728,88	497 227,52	27 069 987,34	27 235 652,59			27 611 716,22	27 732 880,11	296 360,40	417 524,29
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais	2 154,58		12 787,72	10 260,58			14 942,30	10 260,58	4 681,72	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			34 274,67	34 274,67			34 274,67	34 274,67		0,00
51172	Chèques impayés	1 684,90						1 684,90		1 684,90	
51178	Autres valeurs impayées			983,80	983,80			983,80	983,80		0,00
5117	Sous Total compte 5117	1 684,90		983,80	983,80			2 668,70	983,80	1 684,90	
5118	Autres valeurs à l'encaissement	112,00		9 084,96	9 146,96			9 196,96	9 146,96	50,00	
511	Sous Total compte 511	3 951,48		57 131,15	54 666,01			61 082,63	54 666,01	6 416,62	
515	Compte au trésor	4 147 258,60		9 560 697,48	11 233 335,81			13 707 956,08	11 233 335,81	2 474 620,27	
51	Sous Total compte 51	4 151 210,08		9 617 828,63	11 288 001,82			13 769 038,71	11 288 001,82	2 481 036,89	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	4 436,94		300,00				4 736,94		4 736,94	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	100,00						100,00		100,00	
541	Sous Total compte 541	4 536,94		300,00				4 836,94		4 836,94	
5421	Administrateur de legs		4 946,00						4 946,00		4 946,00
542	Sous Total compte 542		4 946,00						4 946,00		4 946,00
54	Sous Total compte 54	4 536,94	4 946,00	300,00				4 836,94	4 946,00		109,06
580	Opérations d'ordre budgétaires			408 479,35	408 479,35			408 479,35	408 479,35		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			63 519,14	63 519,14			63 519,14	63 519,14		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex			8 797,04	8 797,04			8 797,04	8 797,04		0,00
588	rattachés Autres virements internes			40 507,47	40 507,47			40 507,47	40 507,47		0,00
58	Sous Total compte 58	521 303,00		521 303,00	521 303,00			521 303,00	521 303,00		0,00
6042	Total classe 5 Achts prest serv autre que terr à aménag	4 155 747,02	4 946,00	10 139 431,63	11 809 304,82	371 732,01	1 560,50	14 295 178,65	11 814 250,82	2 485 873,83	4 946,00
604	Sous Total compte 604			371 732,01		371 732,01	1 560,50	371 732,01	1 560,50	370 171,51	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60611	Achts non stks fournis			62 397,12		62 397,12		62 397,12	
60612	eau-assainist			228 934,21		228 934,21		228 934,21	
6061	stkés fournis			291 331,33		291 331,33		291 331,33	
60622	énergie élect			18 674,17		18 674,17		18 674,17	
60623	Sous Total compte 6061								
60623	Achts non stks carburants			41 720,60	125,00	41 720,60	125,00	41 595,60	
60624	Achts non d'aliment			14 442,54		14 442,54		14 442,54	
60628	stkés produits traitement			30 408,60	2 121,23	30 408,60	2 121,23	28 287,37	
6062	Sous Total compte 6062			105 245,91	2 246,23	105 245,91	2 246,23	102 999,68	
60631	Achts non stks fournis			35 804,11	95,64	35 804,11	95,64	35 708,47	
60632	entretien			92 608,93	2 672,70	92 608,93	2 672,70	89 936,23	
60633	stkés fournis petit équipt			22 991,78	334,20	22 991,78	334,20	22 657,58	
60636	Achts voirie			11 420,58		11 420,58		11 420,58	
6063	Sous Total compte 6063			162 825,40	3 102,54	162 825,40	3 102,54	159 722,86	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Achts non stks fournit admin					12 793,24	259,32	12 793,24	259,32	12 533,92	
6065	Achts non stks livres-disques-			9 372,28	1 130,38	9 372,28	1 130,38	9 372,28	1 130,38	8 241,90	
6067	cassettes Achts non stks fournit					27 642,30	538,93	27 642,30	538,93	27 103,37	
6068	scolaires Achts non stks autres			3 321,54		3 321,54		3 321,54		3 321,54	
606	mat et fourn										
606	Sous Total compte 606			612 532,00	7 277,40	612 532,00	7 277,40	612 532,00	7 277,40	605 254,60	
60	Sous Total compte 60			984 264,01	8 837,90	984 264,01	8 837,90	984 264,01	8 837,90	975 426,11	
611	Contrats prestations de services			53 157,54		53 157,54		53 157,54		53 157,54	
6135	Locations mobilières			86 439,39		86 439,39		86 439,39		86 439,39	
613	Sous Total compte 613			86 439,39		86 439,39		86 439,39		86 439,39	
61521	Entretien et réparations de terrains			65 895,92	2 812,80	65 895,92	2 812,80	65 895,92	2 812,80	63 083,12	
615221	Bâtiments publics			76 723,64	28 548,96	76 723,64	28 548,96	76 723,64	28 548,96	48 174,68	
61522	Sous Total compte 61522			76 723,64	28 548,96	76 723,64	28 548,96	76 723,64	28 548,96	48 174,68	
615231	Voieries			121 655,14		121 655,14		121 655,14		121 655,14	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615232	Réseaux					59 758,29		59 758,29		59 758,29	
61523	Sous Total compte 61523					181 413,43		181 413,43		181 413,43	
6152	Sous Total compte 6152					324 032,99	31 361,76	324 032,99	31 361,76	292 671,23	
61551	Entretien réparations matériel roulant					32 147,02	7 898,91	32 147,02	7 898,91	24 248,11	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					27 927,30		27 927,30		27 927,30	
6155	Sous Total compte 6155					60 074,32	7 898,91	60 074,32	7 898,91	52 175,41	
6156	Maintenance					199 194,01	1 867,34	199 194,01	1 867,34	197 326,67	
615	Sous Total compte 615					583 301,32	41 128,01	583 301,32	41 128,01	542 173,31	
6161	Multirisques					79 079,44		79 079,44		79 079,44	
616	Sous Total compte 616					79 079,44		79 079,44		79 079,44	
6182	Divers doc générale et technique					7 983,34	73,00	7 983,34	73,00	7 910,34	
6184	Divers verst à organismes formation					3 783,53	588,00	3 783,53	588,00	3 195,53	
618	Sous Total compte 618					11 766,87	661,00	11 766,87	661,00	11 105,87	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61			813 744,56	41 789,01	813 744,56	41 789,01	771 955,55	
6218	Autre personnel extérieur au service			11 661,52		11 661,52		11 661,52	
621	Sous Total compte 621			11 661,52		11 661,52		11 661,52	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs			109,92		109,92		109,92	
6226	Rému interméd honoraires			17 355,07	3 636,00	17 355,07	3 636,00	13 719,07	
6227	Rému interméd honoraires			62 900,72		62 900,72		62 900,72	
6228	frais act cont Rému interméd honoraires divers			26 292,96		26 292,96		26 292,96	
622	Sous Total compte 622			106 658,67	3 636,00	106 658,67	3 636,00	103 022,67	
6232	Pub public relat publ fêtes			131 213,75		131 213,75		131 213,75	
6233	cérémonies Pub public relat publ foires			840,00	540,00	840,00	540,00	300,00	
6237	expositions Pub public relat publ publications			15 072,91		15 072,91		15 072,91	
6238	Pub public relat publ divers			2 378,81		2 378,81		2 378,81	
623	Sous Total compte 623			149 505,47	540,00	149 505,47	540,00	148 965,47	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6241	Transports de biens					160,00		160,00		160,00	
6247	Transports collectifs					9 432,35		9 432,35		9 432,35	
624	Sous Total compte 624					9 592,35		9 592,35		9 592,35	
6251	Déplacets missions récep - voyage déplcts					678,76		678,76		678,76	
625	Sous Total compte 625					678,76		678,76		678,76	
6261	Frais d'affranchissement					12 410,06		12 410,06		12 410,06	
6262	Frais de télécommunication					55 152,37		55 152,37		55 152,37	
626	Sous Total compte 626					67 562,43		67 562,43		67 562,43	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					263,94		263,94		263,94	
6281	Aut serv extér concours divers					3 848,13		3 848,13		3 848,13	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					96 022,36	20 559,95	96 022,36	20 559,95	75 462,41	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					301 398,64		301 398,64		301 398,64	
6284	Redevances pour services rendus					32 532,23		32 532,23		32 532,23	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres serv extér					2 394,00		2 394,00		2 394,00	
628	Sous Total compte 628					436 195,36	20 559,95	436 195,36	20 559,95	415 635,41	
62	Sous Total compte 62					782 118,50	24 735,95	782 118,50	24 735,95	757 382,55	
6331	Verst de transport					34 512,10		34 512,10		34 512,10	
6332	Cotisations versées au FNAL					10 856,00		10 856,00		10 856,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					31 867,05		31 867,05		31 867,05	
633	Sous Total compte 633					77 235,15		77 235,15		77 235,15	
63512	Impôts directs - taxes foncières					22 843,00	141,00	22 843,00	141,00	22 702,00	
6351	Sous Total compte 6351					22 843,00	141,00	22 843,00	141,00	22 702,00	
6358	Autres droits administration des impôts					1 986,00		1 986,00		1 986,00	
635	Sous Total compte 635					24 829,00	141,00	24 829,00	141,00	24 688,00	
63	Sous Total compte 63					102 064,15	141,00	102 064,15	141,00	101 923,15	
64111	Persl titulaire rémun principale					1 372 605,68	8 780,21	1 372 605,68	8 780,21	1 363 825,47	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés					52 273,34		52 273,34		52 273,34	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités			504 937,91				504 937,91		504 937,91	
6411	Sous Total compte 6411			1 929 816,93	8 780,21	1 929 816,93	8 780,21	1 929 816,93	8 780,21	1 921 036,72	
64131	Persel non titulaire - rémunération			786 538,14				786 538,14		786 538,14	
6413	Sous Total compte 6413			786 538,14		786 538,14		786 538,14		786 538,14	
6417	Persel non titulaire rémun			3 620,76				3 620,76		3 620,76	
641	Sous Total compte 641			2 719 975,83	8 780,21	2 719 975,83	8 780,21	2 719 975,83	8 780,21	2 711 195,62	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF			445 460,00				445 460,00		445 460,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites			404 906,39				404 906,39		404 906,39	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC			30 062,00				30 062,00		30 062,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel			99 368,18				99 368,18		99 368,18	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations			29 455,92	212,00			29 455,92	212,00	29 243,92	
645	Sous Total compte 645			1 009 252,49	212,00	1 009 252,49	212,00	1 009 252,49	212,00	1 009 040,49	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales médecine travail					14 532,60		14 532,60		14 532,60	
647	Sous Total compte 647					14 532,60		14 532,60		14 532,60	
6488	Autres charges de personnel					12 468,49		12 468,49		12 468,49	
648	Sous Total compte 648					12 468,49		12 468,49		12 468,49	
64	Sous Total compte 64					3 756 229,41	8 992,21	3 756 229,41	8 992,21	3 747 237,20	
651	Redev concessions brevets licences indemnités maires adjoints conseillers					806,40	403,20	806,40	403,20	403,20	
6531	Cotisations retraite maire adjts conseil					91 833,69		91 833,69		91 833,69	
6533	Cotisations adjts conseil					3 947,00		3 947,00		3 947,00	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					7 140,00		7 140,00		7 140,00	
653	Sous Total compte 653					102 920,69		102 920,69		102 920,69	
6553	Cont particip service incendie					358,00		358,00		358,00	
65548	Autres contributions					1 840,00		1 840,00		1 840,00	
6554	Sous Total compte 6554					1 840,00		1 840,00		1 840,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
655	Sous Total compte 655					2 198,00		2 198,00		2 198,00	
657351	Subv fonct aux orga pub GFP rattach					480,00		480,00		480,00	
657358	Subv fonct aux orga pub autres group					19 860,00		19 860,00		19 860,00	
65735	Sous Total compte 65735					20 340,00		20 340,00		20 340,00	
6573	Sous Total compte 6573					20 340,00		20 340,00		20 340,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					58 729,00		58 729,00		58 729,00	
657	Sous Total compte 657					79 069,00		79 069,00		79 069,00	
65888	Autres					3 460,24		3 460,24		3 460,24	
6588	Sous Total compte 6588					3 460,24		3 460,24		3 460,24	
658	Sous Total compte 658					3 460,24		3 460,24		3 460,24	
65	Sous Total compte 65				403,20	188 454,33	403,20	188 454,33	403,20	188 051,13	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					163 775,93		163 775,93		163 775,93	
66112	Intérêts - rattachement des icne				26 058,04	28 181,52	26 058,04	28 181,52	26 058,04	2 123,48	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6611	Sous Total compte 6611					191 957,45	26 058,04	191 957,45	26 058,04	165 899,41	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts			150,47		150,47		150,47		150,47	
661	Sous Total compte 661			192 107,92	26 058,04	192 107,92	26 058,04	192 107,92	26 058,04	166 049,88	
666	Pertes de change			3 381,20		3 381,20		3 381,20		3 381,20	
66	Sous Total compte 66			195 489,12	26 058,04	195 489,12	26 058,04	195 489,12	26 058,04	169 431,08	
673	Charges except titres annulés			36,66		36,66		36,66		36,66	
675	Charges except vnc immob cédées			8 973,15		8 973,15		8 973,15		8 973,15	
6761	Différences sur réalisations (positives)			16 026,85		16 026,85		16 026,85		16 026,85	
676	Sous Total compte 676			16 026,85		16 026,85		16 026,85		16 026,85	
678	Autres charges exceptionnelles			118,54		118,54		118,54		118,54	
67	Sous Total compte 67			25 155,20		25 155,20		25 155,20		25 155,20	
6811	DA - immob			330 816,50	6 025,26	330 816,50	6 025,26	330 816,50	6 025,26	324 791,24	
681	Sous Total compte 681			330 816,50	6 025,26	330 816,50	6 025,26	330 816,50	6 025,26	324 791,24	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68										
	Total classe 6					330 816,50	6 025,26	330 816,50	6 025,26	324 791,24	
70311	Concession dans cimetières (produit net)					7 178 335,78	116 982,57	7 178 335,78	116 982,57	7 061 353,21	
							8 450,00		8 450,00		8 450,00
70312	Redevances funéraires						1 000,00		1 000,00		1 000,00
7031	Sous Total compte 7031						9 450,00		9 450,00		9 450,00
70388	Autres redevances et recettes diverses						4 669,18		4 669,18		4 669,18
7038	Sous Total compte 7038						4 669,18		4 669,18		4 669,18
703	Sous Total compte 703						14 119,18		14 119,18		14 119,18
7062	Prestation serv redev droits culturel						31 913,50		31 913,50		31 913,50
70632	Redev droits services à caract loisirs						868,00		868,00		868,00
7063	Sous Total compte 7063						868,00		868,00		868,00
7066	Prestation serv redev droits social			372,30	74 433,93			372,30	74 433,93		74 061,63
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol								388 336,70		388 336,70

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706	Sous Total compte 706			372,30	495 552,13	372,30	495 552,13		495 179,83
70876	Aut prod rembst frais par GFP				17 474,00		17 474,00		17 474,00
7087	rattach								
	Sous Total compte 7087				17 474,00		17 474,00		17 474,00
708	Sous Total compte 708				17 474,00		17 474,00		17 474,00
70	Sous Total compte 70			372,30	527 145,31	372,30	527 145,31		526 773,01
73111	Taxes foncières et d'habitation			12 964,00	4 138 127,00	12 964,00	4 138 127,00		4 125 163,00
7311	Sous Total compte 7311			12 964,00	4 138 127,00	12 964,00	4 138 127,00		4 125 163,00
7318	Impôts locaux - autres				5 458,00		5 458,00		5 458,00
	impôts ou assimil								
731	Sous Total compte 731			12 964,00	4 143 585,00	12 964,00	4 143 585,00		4 130 621,00
73211	Attribution de compensation				441 595,00		441 595,00		441 595,00
73212	Dotation de solidarité communautaire				138 552,00		138 552,00		138 552,00
7321	Sous Total compte 7321				580 147,00		580 147,00		580 147,00
73221	FNGIR				247 402,00		247 402,00		247 402,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7322	Sous Total compte 7322						247 402,00		247 402,00		247 402,00
732	Sous Total compte 732						827 549,00		827 549,00		827 549,00
7336	Droits de place					4 702,00	4 702,00		4 702,00		4 702,00
733	Sous Total compte 733						4 702,00		4 702,00		4 702,00
7351	Taxe sur électricité					132 688,77	132 688,77		132 688,77		132 688,77
7353	Redevance des mines					43 000,00	43 000,00		43 000,00		43 000,00
735	Sous Total compte 735						175 688,77		175 688,77		175 688,77
7362	Taxes de séjour					5 070,96	5 070,96		5 070,96		5 070,96
736	Sous Total compte 736						5 070,96		5 070,96		5 070,96
7381	Taxe addit droit mutation					429 029,71	429 029,71		429 029,71		429 029,71
738	taxe pub fonc										
739223	Sous Total compte 738						429 029,71		429 029,71		429 029,71
	Fonds de péréquation des ress com interc			113 421,00				113 421,00		113 421,00	
73922	Sous Total compte 73922							113 421,00		113 421,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7392	Sous Total compte 7392			113 421,00		113 421,00		113 421,00	
739	Sous Total compte 739			113 421,00		113 421,00		113 421,00	
73	Sous Total compte 73			126 385,00	5 585 625,44	126 385,00	5 585 625,44		5 459 240,44
7411	DGFdotation forfaitaire				348 063,00		348 063,00		348 063,00
74121	Dotation de solidarité rurale				306 727,00		306 727,00		306 727,00
74127	Dotation nationale de péréquation				10 445,00		10 445,00		10 445,00
7412	Sous Total compte 7412				317 172,00		317 172,00		317 172,00
741	Sous Total compte 741				665 235,00		665 235,00		665 235,00
744	FCTVA				7 000,43		7 000,43		7 000,43
74718	Autres participations Etat				3 512,62		3 512,62		3 512,62
7471	Sous Total compte 7471				3 512,62		3 512,62		3 512,62
7473	Participations - Dépt				22 088,40		22 088,40		22 088,40
7478	Participations - autres organismes				586 420,65		586 420,65		586 420,65



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747				612 021,67		612 021,67		612 021,67
7482	Compens perte taxe addition				223,00		223,00		223,00
748313	taxe pub fon								
	Dotation compensation réforme TP				123 086,00		123 086,00		123 086,00
74831	Sous Total compte 74831				123 086,00		123 086,00		123 086,00
74834	Compens au titre exonérat				6 321,00		6 321,00		6 321,00
74835	tax foncieres								
	Compens au titre exonérat de la th				65 479,00		65 479,00		65 479,00
7483	Sous Total compte 7483				194 886,00		194 886,00		194 886,00
7488	Autres attributions - participations				4 840,00		4 840,00		4 840,00
748	Sous Total compte 748				199 949,00		199 949,00		199 949,00
74	Sous Total compte 74				1 484 206,10		1 484 206,10		1 484 206,10
752	Revenus des immeubles				40 423,03		40 423,03		40 423,03
757	Redev versées - par fermiers - concessions				5 912,81		5 912,81		5 912,81
7588	Autres produits divers de gestion couran				7 441,14		7 441,14		7 441,14

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	Sous Total compte 758						7 441,14		7 441,14		7 441,14
75	Sous Total compte 75						53 776,98		53 776,98		53 776,98
761	Produits financiers- produits des partici						5,51		5,51		5,51
76	Sous Total compte 76						5,51		5,51		5,51
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						175,77		175,77		175,77
775	Produits des cessions d'immobilisati						25 000,00		25 000,00		25 000,00
777	Quote-part des subv d'invest transférée						936,00		936,00		936,00
7788	Produits exceptionnels divers			223,00		223,00	61 879,88	223,00	61 879,88		61 656,88
778	Sous Total compte 778			223,00		223,00	61 879,88	223,00	61 879,88		61 656,88
77	Sous Total compte 77			223,00		223,00	87 991,65	223,00	87 991,65		87 768,65
	Total classe 7			126 980,30		126 980,30	7 738 750,99	126 980,30	7 738 750,99	113 421,00	7 725 191,69
	Total général	62 367 303,81	62 367 303,81	37 855 149,53	39 692 320,41	11 737 967,80	9 900 796,92	111 960 421,14	111 960 421,14	71 303 506,14	71 303 506,14



Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 2020-12-31

23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								0,00	0,00
Portefeuille									
SPECTACLES		0,00	62 390,50	62 390,50	0,00	62 390,50	62 390,50	0,00	0,00
Sous Total compte 861		0,00	62 390,50	62 390,50	0,00	62 390,50	62 390,50	0,00	0,00
862								0,00	0,00
Correspondant									
SPECTACLES		0,00	52 125,00	52 125,00	0,00	29 950,00	29 950,00	22 175,00	0,00
Sous Total compte 862		0,00	52 125,00	52 125,00	0,00	29 950,00	29 950,00	22 175,00	0,00
863								0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur									
SPECTACLES		0,00	29 950,00	29 950,00	0,00	52 125,00	52 125,00	0,00	22 175,00
Sous Total compte 863		0,00	29 950,00	29 950,00	0,00	52 125,00	52 125,00	0,00	22 175,00
TOTAUX		0,00	144 465,50	144 465,50	0,00	144 465,50	144 465,50	22 175,00	22 175,00



23000 - ITTEVILLE

Exercice 2020

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

BOULIERAC Karine (1018491486-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

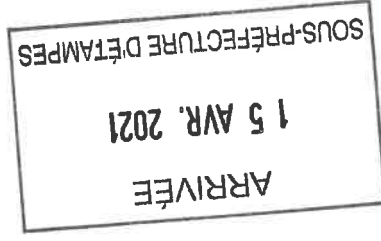
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ITTEVILLE** pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GRANGE Sylvie (1017102903-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **LA FERTE-ALAIS**, le **22/03/2021**

A , le



**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°9

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

VU l'avis FAVORABLE à la majorité de la commission Finances du 31/03/2021

CONSIDERANT que M François PAROLINI, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M Yoann MARFA-ANGLADA, Maire-Adjoint en charge des Finances, au moment du vote du compte administratif,

HORS DE LA PRESENCE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE :
A la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE pour cette comptabilité les identités de valeurs avec le compte de gestion du budget principal 2020.

VOTE le compte administratif du budget principal 2020 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement		
Recettes	A	7 725 191,69 €
Dépenses	B	7 174 774,21 €
Report de l'exercice N-1	C	2 696 640,84 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	D = A+B+C	3 247 058,32 €

Section d'Investissement			Restes à Réaliser (RAR)
Recettes	E	2 014 038,10 €	

Dépenses	F	4 401 626,46 €	199 756,13 €
Report de l'exercice N-1	G	1 418 680,80 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	H = E+F+G	-968 907,56 €	

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés,

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - ITTEVILLE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910315700083

POSTE COMPTABLE : Perception de LA FERTE-ALAIS

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE D'ITTEVILLE (3)

ANNEE 2020

ARRIVÉE

15 AVR. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	32
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 91315	ITTEVILLE MAIRIE D'ITTEVILLE	CA 2020
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET
I
B
POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 7 174 774,21	G	7 725 191,69
	Section d'investissement	B 4 401 626,46	H	2 014 038,10

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 696 640,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 418 680,80 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	11 576 400,67	= G+H+I+J	13 854 551,43
---------------------------------------	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 199 756,13	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 199 756,13	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 7 174 774,21	= G+I+K 10 421 832,53
	Section d'investissement	= B+D+F 4 601 382,59	= H+J+L 3 432 718,90
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 11 776 156,80	= G+H+I+J+K+L 13 854 551,43

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 199 756,13	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	199 756,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 818 929,00	2 445 896,87	71 893,82	0,00	301 138,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 339 499,76	3 836 133,87	0,00	0,00	503 365,89
014	Atténuations de produits	114 000,00	113 421,00	0,00	0,00	579,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00	188 051,13	0,00	0,00	172 408,87
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 632 888,76	6 583 502,87	71 893,82	0,00	977 492,07
66	Charges financières	177 148,00	141 249,56	28 181,52	0,00	7 716,92
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	155,20	0,00	0,00	33 844,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 844 036,76	6 724 907,63	100 075,34	0,00	1 019 053,79
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 334 791,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	345 818,24	349 791,24			-3 973,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 680 609,24	349 791,24			2 330 818,00
TOTAL		10 524 646,00	7 074 698,87	100 075,34	0,00	3 349 871,79
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	582 781,00	526 773,01	0,00	0,00	56 007,99
73	Impôts et taxes	5 487 309,16	5 572 661,44	0,00	0,00	-85 352,28
74	Dotations et participations	1 288 761,00	1 484 206,10	0,00	0,00	-195 445,10
75	Autres produits de gestion courante	67 900,00	53 776,98	0,00	0,00	14 123,02
Total des recettes de gestion courante		7 461 751,16	7 637 417,53	0,00	0,00	-175 666,37
76	Produits financiers	0,00	5,51	0,00	0,00	-5,51
77	Produits exceptionnels	8 300,00	86 832,65	0,00	0,00	-78 532,65
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 470 051,16	7 724 255,69	0,00	0,00	-254 204,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	357 954,00	936,00			357 018,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		357 954,00	936,00			357 018,00
TOTAL		7 828 005,16	7 725 191,69	0,00	0,00	102 813,47
Pour information		(3) 2 696 640,84				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	149 000,00	58 220,40	0,00	90 779,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 595 377,00	3 584 033,43	199 756,13	2 811 587,44
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	120 500,00	52 653,11	0,00	67 846,89
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 864 877,00	3 694 906,94	199 756,13	2 970 213,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	675 038,00	660 081,93	0,00	14 956,07
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	685 038,00	660 081,93	0,00	24 956,07
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 549 915,00	4 354 988,87	199 756,13	2 995 170,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	357 954,00	936,00		357 018,00
041	Opérations patrimoniales (1)	45 701,59	45 701,59		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	403 655,59	46 637,59		357 018,00
	TOTAL	7 953 570,59	4 401 626,46	199 756,13	3 352 188,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 107 564,00	967 957,66	0,00	1 139 606,34
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 200,00	0,00	-10 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	Total des recettes d'équipement	2 357 564,00	978 157,66	0,00	1 379 406,34
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	940 507,76	640 387,61	0,00	300 120,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507,20		0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 451 014,96	640 387,61	0,00	810 627,35
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 808 578,96	1 618 545,27	0,00	2 190 033,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 334 791,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	345 818,24	349 791,24		-3 973,00
041	Opérations patrimoniales (1)	45 701,59	45 701,59		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 726 310,83	395 492,83		2 330 818,00
	TOTAL	6 534 889,79	2 014 038,10	0,00	4 520 851,69

ITTEVILLE - MAIRIE D' ITTEVILLE - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 1 418 680,80			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 517 790,69		2 517 790,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 836 133,87		3 836 133,87
014	Atténuations de produits	113 421,00		113 421,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	188 051,13		188 051,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	169 431,08	0,00	169 431,08
67	Charges exceptionnelles	155,20	25 000,00	25 155,20
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	324 791,24	324 791,24
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 824 982,97	349 791,24	7 174 774,21
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	936,00	936,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	660 081,93	0,00	660 081,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	58 220,40	0,00	58 220,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 584 033,43	45 701,59	3 629 735,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	52 653,11	0,00	52 653,11
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 354 988,87	46 637,59	4 401 626,46
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	526 773,01		526 773,01
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 572 661,44		5 572 661,44
74	Dotations et participations	1 484 206,10		1 484 206,10
75	Autres produits de gestion courante	53 776,98	0,00	53 776,98
76	Produits financiers	5,51	0,00	5,51
77	Produits exceptionnels	86 832,65	936,00	87 768,65
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 724 255,69	936,00	7 725 191,69
Pour information				2 696 640,84
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	640 387,61	0,00	640 387,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	967 957,66	0,00	967 957,66
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		16 026,85	16 026,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	10 200,00	8 973,15	19 173,15
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	45 701,59	45 701,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		324 791,24	324 791,24
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 618 545,27	395 492,83	2 014 038,10
Pour information				1 418 680,80
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 818 929,00	2 445 896,87	71 893,82	0,00	301 138,31
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	380 000,00	368 730,01	1 441,50	0,00	9 828,49
60611	Eau et assainissement	65 000,00	62 397,12	0,00	0,00	2 602,88
60612	Energie - Electricité	235 000,00	228 934,21	0,00	0,00	6 065,79
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	20 000,00	18 674,17	0,00	0,00	1 325,83
60623	Alimentation	55 000,00	40 475,60	1 120,00	0,00	13 404,40
60624	Produits de traitement	16 500,00	14 442,54	0,00	0,00	2 057,46
60628	Autres fournitures non stockées	60 000,00	25 978,01	2 309,36	0,00	31 712,63
60631	Fournitures d'entretien	38 000,00	35 708,47	0,00	0,00	2 291,53
60632	Fournitures de petit équipement	105 000,00	78 945,65	10 990,58	0,00	15 063,77
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	16 764,22	5 893,36	0,00	2 342,42
60636	Vêtements de travail	11 500,00	10 935,78	484,80	0,00	79,42
6064	Fournitures administratives	12 770,00	11 887,07	646,85	0,00	236,08
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	8 241,90	0,00	0,00	3 758,10
6067	Fournitures scolaires	30 040,00	25 493,92	1 609,45	0,00	2 936,63
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	2 691,54	630,00	0,00	178,46
611	Contrats de prestations de services	55 000,00	44 397,54	8 760,00	0,00	1 842,46
6135	Locations mobilières	100 000,00	86 439,39	0,00	0,00	13 560,61
61521	Entretien terrains	70 000,00	62 727,56	355,56	0,00	6 916,88
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	95 900,00	33 090,68	15 084,00	0,00	47 725,32
615231	Entretien, réparations voiries	128 429,00	106 097,26	15 557,88	0,00	6 773,86
615232	Entretien, réparations réseaux	65 000,00	59 758,29	0,00	0,00	5 241,71
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	24 248,11	0,00	0,00	751,89
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	27 927,30	0,00	0,00	2 072,70
6156	Maintenance	220 000,00	197 326,67	0,00	0,00	22 673,33
6161	Multirisques	90 000,00	79 079,44	0,00	0,00	10 920,56
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 600,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	9 000,00	3 590,34	4 320,00	0,00	1 089,66
6184	Versements à des organismes de formation	12 100,00	3 195,53	0,00	0,00	8 904,47
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	109,92	0,00	0,00	0,08
6226	Honoraires	15 000,00	13 719,07	0,00	0,00	1 280,93
6227	Frais d'actes et de contentieux	70 000,00	62 900,72	0,00	0,00	7 099,28
6228	Divers	27 000,00	26 292,96	0,00	0,00	707,04
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	135 000,00	130 756,75	457,00	0,00	3 786,25
6233	Foires et expositions	1 500,00	300,00	0,00	0,00	1 200,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6237	Publications	20 000,00	15 072,91	0,00	0,00	4 927,09
6238	Divers	4 200,00	2 378,81	0,00	0,00	1 821,19
6241	Transports de biens	500,00	160,00	0,00	0,00	340,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	9 432,35	0,00	0,00	567,65
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	678,76	0,00	0,00	321,24
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	12 410,06	0,00	0,00	7 589,94
6262	Frais de télécommunications	60 000,00	55 152,37	0,00	0,00	4 847,63
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	263,94	0,00	0,00	1 236,06
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	3 848,13	0,00	0,00	4 151,87
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	80 000,00	75 462,41	0,00	0,00	4 537,59
6283	Frais de nettoyage des locaux	318 000,00	299 516,66	1 881,98	0,00	16 601,36
6284	Redevances pour services rendus	39 180,00	32 532,23	0,00	0,00	6 647,77
6288	Autres services extérieurs	3 500,00	2 042,50	351,50	0,00	1 106,00
63512	Taxes foncières	23 000,00	22 702,00	0,00	0,00	298,00
6358	Autres droits	2 000,00	1 986,00	0,00	0,00	14,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 339 499,76	3 836 133,87	0,00	0,00	503 365,89
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	11 661,52	0,00	0,00	32 338,48
6331	Versement de transport	39 950,00	34 512,10	0,00	0,00	5 437,90
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 010,00	10 856,00	0,00	0,00	1 154,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	58 030,00	31 867,05	0,00	0,00	26 162,95
64111	Rémunération principale titulaires	1 575 435,76	1 363 825,47	0,00	0,00	211 610,29
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	50 429,00	52 273,34	0,00	0,00	-1 844,34
64118	Autres indemnités titulaires	489 350,00	504 937,91	0,00	0,00	-15 587,91
64131	Rémunérations non tit.	865 200,00	786 538,14	0,00	0,00	78 661,86
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	3 620,76	0,00	0,00	-3 620,76
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	500 020,00	445 460,00	0,00	0,00	54 560,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	565 280,00	404 906,39	0,00	0,00	160 373,61

ITTEVILLE - MAIRIE D' ITTEVILLE - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	43 730,00	30 062,00	0,00	0,00	13 668,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	99 368,18	0,00	0,00	-39 368,18
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	31 065,00	29 243,92	0,00	0,00	1 821,08
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	14 532,60	0,00	0,00	-12 732,60
6488	Autres charges	0,00	12 468,49	0,00	0,00	-12 468,49
014	Atténuations de produits	114 000,00	113 421,00	0,00	0,00	579,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	114 000,00	113 421,00	0,00	0,00	579,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00	188 051,13	0,00	0,00	172 408,87
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	403,20	0,00	0,00	-403,20
6531	Indemnités	100 200,00	91 833,69	0,00	0,00	8 366,31
6533	Cotisations de retraite	4 300,00	3 947,00	0,00	0,00	353,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 200,00	7 140,00	0,00	0,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	400,00	358,00	0,00	0,00	42,00
65548	Autres contributions	19 860,00	1 840,00	0,00	0,00	18 020,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	480,00	0,00	0,00	-480,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	40 000,00	19 860,00	0,00	0,00	20 140,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	131 000,00	58 729,00	0,00	0,00	72 271,00
65888	Autres	0,00	3 460,24	0,00	0,00	-3 460,24
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 632 888,76	6 583 502,87	71 893,82	0,00	977 492,07
66	Charges financières (b)	177 148,00	141 249,56	28 181,52	0,00	7 716,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	167 148,00	163 775,93	0,00	0,00	3 372,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	-26 058,04	28 181,52	0,00	2 876,52
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	150,47	0,00	0,00	-150,47
666	Pertes de change	5 000,00	3 381,20	0,00	0,00	1 618,80
67	Charges exceptionnelles (c)	34 000,00	155,20	0,00	0,00	33 844,80
6712	Amendes fiscales et pénales	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	36,66	0,00	0,00	4 963,34
678	Autres charges exceptionnelles	25 000,00	118,54	0,00	0,00	24 881,46
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 844 036,76	6 724 907,63	100 075,34	0,00	1 019 053,79
023	Virement à la section d'investissement	2 334 791,00	0,00			2 334 791,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	345 818,24	349 791,24			-3 973,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00	8 973,15			-8 973,15
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	16 026,85			-16 026,85
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	345 818,24	324 791,24			21 027,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 680 609,24	349 791,24			2 330 818,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 680 609,24	349 791,24			2 330 818,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 524 646,00	7 074 698,87	100 075,34	0,00	3 349 871,79
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	28 181,52
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-26 058,04
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 123,48

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	582 781,00	526 773,01	0,00	0,00	56 007,99
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	8 450,00	0,00	0,00	-6 450,00
70312	Redevances funéraires	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	4 669,18	0,00	0,00	-4 669,18
7062	Redevances services à caractère culturel	44 431,00	31 913,50	0,00	0,00	12 517,50
70632	Redevances services à caractère loisir	3 000,00	868,00	0,00	0,00	2 132,00
7066	Redevances services à caractère social	95 000,00	74 061,63	0,00	0,00	20 938,37
7067	Redev. services périscolaires et enseign	427 000,00	388 336,70	0,00	0,00	38 663,30
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	17 474,00	0,00	0,00	-17 474,00
73	Impôts et taxes	5 487 309,16	5 572 661,44	0,00	0,00	-85 352,28
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 135 761,00	4 125 163,00	0,00	0,00	10 598,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	5 458,00	0,00	0,00	-5 458,00
73211	Attribution de compensation	441 594,16	441 595,00	0,00	0,00	-0,84
73212	Dotation de solidarité communautaire	138 552,00	138 552,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	247 402,00	247 402,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	3 000,00	4 702,00	0,00	0,00	-1 702,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	130 000,00	132 688,77	0,00	0,00	-2 688,77
7353	Redevance des mines	45 000,00	43 000,00	0,00	0,00	2 000,00
7362	Taxes de séjour	3 000,00	5 070,96	0,00	0,00	-2 070,96
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	23 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	320 000,00	429 029,71	0,00	0,00	-109 029,71
74	Dotations et participations	1 288 761,00	1 484 206,10	0,00	0,00	-195 445,10
7411	Dotation forfaitaire	348 063,00	348 063,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	306 727,00	306 727,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	10 445,00	10 445,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	7 000,43	0,00	0,00	-7 000,43
74718	Autres participations Etat	0,00	3 512,62	0,00	0,00	-3 512,62
7472	Participat° Régions	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
7473	Participat° Départements	10 000,00	22 088,40	0,00	0,00	-12 088,40
7478	Participat° Autres organismes	410 000,00	586 420,65	0,00	0,00	-176 420,65
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	223,00	0,00	0,00	-223,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	125 452,00	123 086,00	0,00	0,00	2 366,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 595,00	6 321,00	0,00	0,00	274,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	65 479,00	65 479,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	4 840,00	0,00	0,00	-4 840,00
75	Autres produits de gestion courante	67 900,00	53 776,98	0,00	0,00	14 123,02
752	Revenus des immeubles	37 900,00	40 423,03	0,00	0,00	-2 523,03
757	Redevances versées par fermiers, conces.	30 000,00	5 912,81	0,00	0,00	24 087,19
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	7 441,14	0,00	0,00	-7 441,14
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		7 461 751,16	7 637 417,53	0,00	0,00	-175 666,37
(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	0,00	5,51	0,00	0,00	-5,51
761	Produits de participations	0,00	5,51	0,00	0,00	-5,51
77	Produits exceptionnels (c)	8 300,00	86 832,65	0,00	0,00	-78 532,65
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8 300,00	175,77	0,00	0,00	8 124,23
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	25 000,00	0,00	0,00	-25 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	61 656,88	0,00	0,00	-61 656,88
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 470 051,16	7 724 255,69	0,00	0,00	-254 204,53
=a+b+c+d						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	357 954,00	936,00			357 018,00
	(5)					
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	357 954,00	936,00			357 018,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		357 954,00	936,00			357 018,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		7 828 005,16	7 725 191,69	0,00	0,00	102 813,47
(=Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information		2 696 640,84				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	149 000,00	58 220,40	0,00	90 779,60
202	Frais réalisat° documents urbanisme	24 000,00	780,00	0,00	23 220,00
2031	Frais d'études	80 000,00	39 847,20	0,00	40 152,80
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	17 593,20	0,00	22 406,80
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	6 595 377,00	3 584 033,43	199 756,13	2 811 587,44
2111	Terrains nus	2 288 390,70	595 340,00	0,00	1 693 050,70
2116	Cimetières	0,00	6 500,00	0,00	-6 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	3 817,59	0,00	-3 817,59
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00	0,00	37 537,02	-7 537,02
21311	Hôtel de ville	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
21312	Bâtiments scolaires	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 036 126,02	458 257,52	30 553,58	547 314,92
2135	Installations générales, agencements	80 000,00	61 624,60	0,00	18 375,40
2152	Installations de voirie	1 348 565,00	1 192 274,02	60 129,86	96 161,12
21534	Réseaux d'électrification	75 000,00	45 139,80	0,00	29 860,20
21538	Autres réseaux	929 182,00	717 555,27	0,00	211 626,73
21568	Autres matériels, outillages incendie	77 411,33	57 399,77	0,00	20 011,56
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	349,92	0,00	19 650,08
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	64 000,00	39 738,52	0,00	24 261,48
2182	Matériel de transport	91 971,00	35 111,30	52 200,00	4 659,70
2183	Matériel de bureau et informatique	115 200,00	110 967,54	9 545,88	-5 313,42
2184	Mobilier	19 746,95	11 821,22	3 352,51	4 573,22
2188	Autres immobilisations corporelles	284 784,00	248 136,36	6 437,28	30 210,36
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	120 500,00	52 653,11	0,00	67 846,89
2313	Constructions	20 500,00	20 342,40	0,00	157,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	29 154,71	0,00	-29 154,71
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	3 156,00	0,00	-3 156,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 864 877,00	3 694 906,94	199 756,13	2 970 213,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	675 038,00	660 081,93	0,00	14 956,07
1641	Emprunts en euros	653 038,00	643 212,85	0,00	9 825,15
1643	Emprunts en devises	10 000,00	7 430,04	0,00	2 569,96
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 000,00	9 439,04	0,00	560,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		685 038,00	660 081,93	0,00	24 956,07
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 549 915,00	4 354 988,87	199 756,13	2 995 170,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	357 954,00	936,00		357 018,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	357 954,00	936,00		357 018,00
102296	Reprise sur taxe d'aménagement	4 691,00	0,00		4 691,00
13911	Etat et établissements nationaux	14 688,00	0,00		14 688,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	44 412,00	0,00		44 412,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	35 781,00	0,00		35 781,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	6 000,00	0,00		6 000,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	232 804,00	0,00		232 804,00
13918	Autres subventions d'équipement	12 682,00	936,00		11 746,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	6 896,00	0,00		6 896,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	45 701,59	45 701,59		0,00
2118	Autres terrains	38 334,00	0,00		38 334,00
21312	Bâtiments scolaires	2 544,00	0,00		2 544,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2152	Installations de voirie	4 613,59	45 701,59		-41 088,00
2182	Matériel de transport	210,00	0,00		210,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		403 655,59	46 637,59		357 018,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 953 570,59	4 401 626,46	199 756,13	3 352 188,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RJ 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 107 564,00	967 957,66	0,00	1 139 606,34
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	570,00	0,00	-570,00
1312	Subv. transf. Régions	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	30 171,12	0,00	-30 171,12
1322	Subv. non transf. Régions	521 386,00	905 820,94	0,00	-384 434,94
1323	Subv. non transf. Départements	686 178,00	0,00	0,00	686 178,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	31 395,60	0,00	-31 395,60
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 200,00	0,00	-10 200,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	10 200,00	0,00	-10 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
Total des recettes d'équipement		2 357 564,00	978 157,66	0,00	1 379 406,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	940 507,76	640 387,61	0,00	300 120,15
10222	FCTVA	860 507,76	510 507,76	0,00	350 000,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	129 879,85	0,00	-49 879,85
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507,20		0,00	
Total des recettes financières		1 451 014,96	640 387,61	0,00	810 627,35
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 808 578,96	1 618 545,27	0,00	2 190 033,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 334 791,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	345 818,24	349 791,24		-3 973,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	16 026,85		-16 026,85
2111	Terrains nus	0,00	8 973,15		-8 973,15
2802	Frais liés à la réalisation des document	74 863,24	0,00		74 863,24
28031	Frais d'études	8 507,00	19 367,00		-10 860,00
28033	Frais d'insertion	1 563,00	0,00		1 563,00
28051	Concessions et droits similaires	9 545,00	17 045,48		-7 500,48
28128	Autres aménagements de terrains	2 074,00	2 074,01		-0,01
281311	Hôtel de ville	2 681,00	3 265,38		-584,38
281312	Bâtiments scolaires	3 825,00	3 824,88		0,12
281318	Autres bâtiments publics	4 746,00	4 746,00		0,00
28132	Immeubles de rapport	5 081,00	5 081,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 331,00	15 162,99		-1 831,99
28151	Réseaux de voirie	5 087,00	0,00		5 087,00
28152	Installations de voirie	4 248,00	10 734,20		-6 486,20
281532	Réseaux d'assainissement	35 540,00	35 540,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	7 739,00	8 776,64		-1 037,64
281538	Autres réseaux	1 235,00	1 235,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 239,00	5 751,75		-2 512,75
281571	Matériel roulant	3 402,00	1 390,00		2 012,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 881,00	11 066,98		-1 185,98
28158	Autres installat°, matériel et outillage	18 911,00	13 379,37		5 531,63
28181	Installations générales, aménagt divers	7 816,00	7 815,00		1,00
28182	Matériel de transport	25 843,00	36 787,21		-10 944,21
28183	Matériel de bureau et informatique	30 993,00	38 846,46		-7 853,46
28184	Mobilier	15 996,00	18 788,16		-2 792,16
28188	Autres immo. corporelles	49 672,00	64 113,73		-14 441,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 680 609,24	349 791,24		2 330 818,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (5)	45 701,59	45 701,59		0,00
2031	Frais d'études	38 334,00	0,00		38 334,00
2033	Frais d'insertion	2 754,00	0,00		2 754,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	4 613,59	45 701,59		-41 088,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 726 310,83	395 492,83		2 330 818,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 534 889,79	2 014 038,10	0,00	4 520 851,69
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 418 680,80			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	660 082	356 024	53 503	49 408	110 116	470 619	0	268	0	2 654 968	0	4 354 989
- Equipements municipaux (2)		356 024	53 503	49 408	110 116	470 619	0	268	0	2 654 968	0	3 694 907
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	660 082											0
Dépenses d'ordre	46 638											660 082
Solde d'exécution reporté de N-1	0											46 638
Total dépenses	708 720	356 024	53 503	49 408	110 116	470 619	0	268	0	2 654 968	0	4 401 626
Total recettes	1 036 450	1 418 681	0	0	30 171	916 021	0	0	0	31 396	0	3 432 719
Solde d'investissement	329 731	1 062 656	-53 503	-49 408	-79 945	445 402	0	-268	0	-2 623 572	0	-968 908
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	67 223	622	1 560	1 324	31 361	0	0	0	97 667	0	199 756
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	-67 223	-622	-1 560	-1 324	-31 361	0	0	0	-97 667	0	-199 756

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	519 486	2 719 994	247 510	1 097 711	367 537	967 596	0	629 749	0	625 191	0	7 174 774
Total recettes	9 494 315	71 445	0	385 896	31 914	3 309	0	430 253	0	0	4 702	10 421 833
Solde de fonctionnement	8 974 828	-2 648 549	-247 510	-711 816	-335 623	-964 287	0	-199 496	0	-625 191	4 702	3 247 058
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

										IV
										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	706 720	423 248	54 125	50 968	111 440	501 980	0	268	0	2 752 635	0	4 601 383
	Dépenses réelles	660 082	423 248	54 125	50 968	111 440	501 980	0	268	0	2 752 635	0	4 554 745
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	660 082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	660 082
	1641 Emprunts en euros	643 213	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	643 213
	1643 Emprunts en devises	7 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 430
	16818 Emprunts - Autres prêteurs	9 439	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 439
	18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	0	23 977	0	13 440	0	0	0	0	0	20 803	0	58 220
	202 Frais réalisat* documents urbanisme	0	780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780
	2031 Frais d'études	0	5 604	0	13 440	0	0	0	0	0	20 803	0	39 847
	2051 Concessions, droits similaires	0	17 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 593
	204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	21 Immobilisations corporelles	0	399 270	54 125	37 528	87 941	501 980	0	268	0	2 702 677	0	3 783 790
	2111 Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	595 340	0	595 340
	2116 Cimetières	0	6 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 500
	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 818	0	3 818
	2128 Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 537	0	37 537
	21318 Autres bâtiments publics	0	2 192	0	0	0	486 619	0	0	0	0	0	488 811
	2135 Installations générales, agencements	0	17 470	0	0	9 591	1 330	0	0	0	33 234	0	61 625
	2152 Installations de voirie	0	48 630	0	0	0	0	0	0	0	1 203 774	0	1 252 404
	21534 Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 140	0	45 140
	21538 Autres réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	717 555	0	717 555
	21568 Autres matériels, outillages incendie	0	195	23 293	0	0	0	0	0	0	33 912	0	57 400
	21578 Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350	0	350
	2158 Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	6 202	0	1 519	0	0	0	0	0	32 018	0	39 739
	2182 Matériel de transport	0	60 295	27 017	0	0	0	0	0	0	0	0	87 311
	2183 Matériel de bureau et informatique	0	113 810	0	6 203	500	1 876	0	0	0	0	0	120 513
	2184 Mobilier	0	6 606	0	2 100	4 592	0	0	0	0	0	0	15 174

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2188	Autres immobilisations corporelles	0	137 371	3 816	27 706	73 258	12 155	0	268	0	0	0	254 574
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	23 498	0	0	0	0	29 155	0	52 653
2313	Constructions	0	0	0	0	20 342	0	0	0	0	0	0	20 342
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 155	0	29 155
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0	0	0	0	3 156	0	0	0	0	0	0	3 156
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		46 638	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 638
13918	Autres subventions d'équipement	936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	936
041	Opérations patrimoniales	45 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	936
2152	Installations de voirie	45 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 702
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 702

RECETTES													
Total recettes d'investissement	1 036 450	1 418 681	0	0	0	30 171	916 021	0	0	0	31 396	0	3 432 719
Recettes réelles	640 958	0	0	0	0	30 171	916 021	0	0	0	31 396	0	1 618 545
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	640 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	640 388
10222	FCTVA	510 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	510 508
10226	Taxe d'aménagement	129 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 880
13	Subventions d'investissement	570	0	0	0	30 171	905 821	0	0	0	31 396	0	967 958
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	570
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	30 171	0	0	0	0	0	0	30 171
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	0	905 821	0	0	0	0	0	905 821
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 396	0	31 396
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	10 200	0	0	0	0	0	10 200

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	10 200	0	0	0	0	0	10 200
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	395 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395 493
040	Opérat° ordre transfert entre sections	349 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	349 791
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	16 027	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 027
2111	Terrains nus	8 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 973
28031	Frais d'études	19 367	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 367
28051	Concessions et droits similaires	17 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 045
28128	Autres aménagements de terrains	2 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 074
281311	Hôtel de ville	3 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 265
281312	Bâtiments scolaires	3 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 825
281318	Autres bâtiments publics	4 746	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 746
28132	Immeubles de rapport	5 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 081
28135	Installations générales, agencements, ..	15 163	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 163
28152	Installations de voirie	10 734	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 734
281532	Réseaux d'assainissement	35 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 540
281534	Réseaux d'électrification	8 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 777
281538	Autres réseaux	1 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 235
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 752	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 752
281571	Matériel roulant	1 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 390
281578	Autre matériel et outillage de voirie	11 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 067
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 379
28181	Installations générales, aménagt divers	7 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 815
28182	Matériel de transport	36 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 787
28183	Matériel de bureau et informatique	38 846	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 846
28184	Mobilier	18 788	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 788
28188	Autres immo. corporelles	64 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 114
041	Opérations patrimoniales	45 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 702
238	Avances versées commandes immo. incorp.	45 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 702
	001Solde d'exécution reporté de N-1	0	1 418 681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 418 681

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		519 486	2 719 994	247 510	1 097 711	367 537	967 596	0	629 749	0	625 191	0	7 174 774
Dépenses réelles		169 695	2 719 994	247 510	1 097 711	367 537	967 596	0	629 749	0	625 191	0	6 824 983
011	Charges à caractère général	264	1 148 994	89 589	461 492	233 041	226 931	0	49 862	0	307 627	0	2 517 791
6042	Achats prestat services (hors terrains)	0	0	0	277 151	16 229	44 194	0	32 597	0	0	0	370 172
60611	Eau et assainissement	0	5 680	0	31 606	1 812	22 012	0	471	0	816	0	62 397
60612	Energie - Electricité	0	47 166	0	49 685	11 075	65 428	0	11 361	0	44 220	0	228 934
60622	Carburants	0	18 674	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 674
60623	Alimentation	0	11 323	0	17 650	1 339	11 069	0	215	0	0	0	41 596
60624	Produits de traitement	0	7 261	0	570	0	6 611	0	0	0	0	0	14 443
60628	Autres fournitures non stockées	0	19 893	0	384	914	5 830	0	840	0	427	0	28 287
60631	Fournitures d'entretien	0	35 708	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 708
60632	Fournitures de petit équipement	0	66 660	424	4 226	1 582	11 588	0	991	0	4 465	0	89 936
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 658	0	22 658
60636	Vêtements de travail	0	9 549	1 871	0	0	0	0	0	0	0	0	11 421
6064	Fournitures administratives	0	12 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 534
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	8 242	0	0	0	0	0	0	8 242
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	27 103	0	0	0	0	0	0	0	27 103
6068	Autres matières et fournitures	0	630	0	2 692	0	0	0	0	0	0	0	3 322
611	Contrats de prestations de services	0	33 437	9 400	0	0	1 500	0	0	0	8 820	0	53 158
6135	Locations mobilières	0	40 699	0	0	45 740	0	0	0	0	0	0	86 439
61521	Entretien terrains	0	12 956	0	0	0	12 612	0	0	0	37 516	0	63 083
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	5 771	0	11 049	25 077	6 277	0	0	0	0	0	48 175
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 655	0	121 655
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 758	0	59 758
61551	Entretien matériel roulant	0	18 628	0	0	0	0	0	0	0	5 620	0	24 248
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	11 384	0	13 375	1 410	86	0	0	0	1 673	0	27 927
6156	Maintenance	0	145 944	36 747	3 312	8 876	2 448	0	0	0	0	0	197 327
6161	Multirisques	0	79 079	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 079
6182	Documentation générale et technique	0	7 282	500	0	0	0	0	129	0	0	0	7 910
6184	Versements à des organismes de formation	0	3 196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 196
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	0	0	0	0	0	0	110	0	0	0	110
6226	Honoraires	0	13 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 719
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	62 901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 901
6228	Divers	0	26 293	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 293

ITTEVILLE - MAIRIE D'ITTEVILLE - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6232	Fêtes et cérémonies	0	31 381	0	0	99 832	0	0	0	0	0	0	131 214
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	300
6237	Publications	0	14 226	0	0	847	0	0	0	0	0	0	15 073
6238	Divers	0	2 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 379
6241	Transports de biens	0	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160
6247	Transports collectifs	0	17	0	5 978	3 437	0	0	0	0	0	0	9 432
6251	Voyages et déplacements	0	679	0	0	0	0	0	0	0	0	0	679
6261	Frais d'affranchissement	0	12 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 410
6262	Frais de télécommunications	0	55 152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 152
627	Services bancaires et assimilés	264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	264
6281	Concours divers (cotisations)	0	3 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 848
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	0	0	40 646	0	4 313	30 503	0	0	0	0	0	75 462
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	301 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 399
6284	Redevances pour services rendus	0	6 277	0	16 710	2 017	6 773	0	754	0	0	0	32 532
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	2 394	0	0	0	2 394
63512	Taxes foncières	0	22 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 702
6358	Autres droits	0	1 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 986
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 292 324	157 160	635 459	134 495	740 665	0	579 407	0	296 624	0	3 836 134
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	11 662	0	0	0	0	0	0	0	11 662
6331	Versement de transport	0	9 403	1 336	5 960	1 265	7 848	0	5 703	0	2 998	0	34 512
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	2 938	417	1 935	395	2 452	0	1 782	0	936	0	10 856
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	8 337	1 231	5 739	1 200	7 276	0	5 292	0	2 792	0	31 867
64111	Rémunération principale titulaires	0	531 928	72 097	325 849	73 731	130 819	0	81 292	0	148 109	0	1 363 825
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	22 954	1 999	11 269	4 313	4 032	0	4 428	0	3 278	0	52 273
64118	Autres indemnités titulaires	0	303 924	39 516	56 605	19 942	34 313	0	22 948	0	27 690	0	504 938
64131	Rémunérations non tit.	0	24 535	5 013	51 500	0	357 960	0	314 739	0	32 790	0	786 538
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	3 621	0	0	0	0	0	0	0	3 621
6451	Cotisations à l'I.U.R.S.S.A.F.	0	90 962	13 660	67 751	12 202	130 338	0	96 617	0	33 929	0	445 460
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	144 152	21 374	90 136	21 140	50 718	0	35 221	0	42 166	0	404 906
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0	1 029	204	2 098	0	14 370	0	11 041	0	1 319	0	30 062
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	99 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 368
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	25 792	311	1 336	306	538	0	344	0	616	0	29 244
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	14 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 533
6488	Autres charges	0	12 468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 468
014	Atténuations de produits	0	113 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 421
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	113 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 421
65	Autres charges de gestion courante	0	165 110	761	760	0	0	0	480	0	20 940	0	188 051

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0	0	403	0	0	0	0	0	0	0	0	403
6531	Indemnités	0	91 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 834
6533	Colisations de retraite	0	3 947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 947
6534	Colis. de sécurité sociale - part patron	0	7 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 140
6553	Service d'incendie	0	0	358	0	0	0	0	0	0	0	0	358
65548	Autres contributions	0	0	0	760	0	0	0	0	0	1 080	0	1 840
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	480	0	0	0	480
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 860	0	19 860
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0	58 729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 729
65888	Autres	0	3 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 460
656	Frais fonctionnement des groupes délus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	169 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 431
66111	Intérêts réglés à l'échéance	163 776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163 776
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 123
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
666	Pertes de change	3 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 381
67	Charges exceptionnelles	0	155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37
678	Autres charges exceptionnelles	0	119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		349 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	349 791
042	Opérat* ordre transfert entre sections	349 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	349 791
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	8 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 973
6761	Différences sur réalisations (positives)	16 027	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 027
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	324 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	324 791
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Total recettes de fonctionnement													
	Recettes réelles	9 494 315	71 445	0	385 896	31 914	3 309	0	430 253	0	0	4 702	10 421 833
		6 796 738	71 445	0	385 896	31 914	3 309	0	430 253	0	0	4 702	7 724 256
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	22 143	9 450	0	385 896	31 914	3 309	0	74 062	0	0	0	526 773
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	8 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 450
70312	Redevances funéraires	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 669
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	31 914	0	0	0	0	0	0	31 914
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	868	0	0	0	0	0	868
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	74 062	0	0	0	74 062
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	385 896	0	2 441	0	0	0	0	0	388 337
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	17 474	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 474
73	Impôts et taxes	5 567 959	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 702	5 572 661
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 125 163	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 125 163
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	5 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 458
73211	Attribution de compensation	441 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	441 595
73212	Dotation de solidarité communautaire	138 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 552
73221	FNGIR	247 402	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	247 402
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 702	4 702
7351	Taxe consommation finale d'électricité	132 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132 689
7353	Redevance des mines	43 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 000
7362	Taxes de séjour	5 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 071
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	429 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	429 030
74	Dotations et participations	1 105 704	22 311	0	0	0	0	0	356 191	0	0	0	1 484 206
7411	Dotation forfaitaire	348 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	348 063
74121	Dotation de solidarité rurale	308 727	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308 727
74127	Dotation nationale de péréquation	10 445	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 445
744	FCTVA	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
74716	Autres participations Etat	3 513	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 513
7473	Participat* Départements	0	22 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 088
7478	Participat* Autres organismes	230 230	0	0	0	0	0	0	356 191	0	0	0	586 421

ITTEVILLE - MAIRIE D' ITTEVILLE - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0	223	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223
748313	Dotat* de compensation de la TP	123 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 086
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	6 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 321
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	65 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 479
7488	Autres attributions et participations	4 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 840
75	Autres produits de gestion courante	14 269	39 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 777
752	Revenus des immeubles	8 356	32 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 423
757	Redevances versées par fermiers, conces.	5 913	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 913
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	7 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 441
76	Produits financiers	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
761	Produits de participations	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
77	Produits exceptionnels	86 657	176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 833
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176
775	Produits des cessions d'immobilisations	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000
7788	Produits exceptionnels divers	61 657	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 657
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	936
042	Opérat* ordre transfert entre sections	936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	936
777	Quote-part subv invest transf résul	936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	936
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 696 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 696 641

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	IV D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

AFFECTATION DES RESULTATS
DU BUDGET PRINCIPAL 2020

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°10

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

VU l'adoption du compte administratif de l'exercice 2020,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

VU l'avis FAVORABLE à la majorité de la commission Finances du 31/03/2021

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement		
Recettes	A	7 725 191,69 €
Dépenses	B	7 174 774,21 €
Report de l'exercice N-1	C	2 696 640,84 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	D = A+B+C	3 247 058,32 €

Section d'Investissement			Restes à Réaliser (RAR)
Recettes	E	2 014 038,10 €	
Dépenses	F	4 401 626,46 €	199 756,13 €
Report de l'exercice N-1	G	1 418 680,80 €	

RESULTAT DE CLOTURE 2020	H = E+F+G	-968 907,56 €	
-------------------------------------	-----------	---------------	--

DECIDE d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	3 247 058,32 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 168 663,69 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 078 394,63 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 168 663,69 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
PRINCIPAL 2021**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°11

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-15 sur les règles de vote des budgets des collectivités ;

VU les orientations qui ont été données à l'occasion du débat des orientations budgétaires du 11/03/2021

VU l'avis FAVORABLE à la majorité de la commission Finances du 31/03/2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le budget primitif principal pour l'année 2021 par chapitre qui se présente comme suit :

BP 2021			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 980 654,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	74 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 308 100,00	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	641 405,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	114 000,00	73 - IMPOTS ET TAXES	5 234 843,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	444 217,00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 988 742,00
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000,00
Total des dépenses de gestion courante	7 846 971,00	Total des recettes de gestion courante	7 984 990,00
66 - CHARGES FINANCIERES	160 551,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 900,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE	90 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 071 422,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 074 990,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 701 108,83	002 - EXCEDENT REPORTE	2 078 394,63
042 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	380 853,80		
TOTAL	10 153 384,63	TOTAL	10 153 384,63
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	425 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000,00		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 056 566,76		
Total des dépenses d'équipement	2 171 566,76	Total des recettes d'équipement	425 000,00
16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	635 152,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00
		1068 - EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITAUSE	1 168 663,69
Total des dépenses réelles d'investissement	2 806 718,76	Total des recettes réelles d'investissement	1 693 663,69
001 - DEFICIT REPORTE	968 907,56	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 701 108,83
		040 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	380 853,80
TOTAL	3 775 626,32	TOTAL	3 775 626,32

ARRETE le total des dépenses et des recettes à la somme de 13 929 010,95 € qui se décomposent comme suit :

- Section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 153 384,63€
- Section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 775 626,32€

VOTE les subventions détaillées en annexe du budget primitif principal 2021

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :





ARRIVÉE

15 AVR. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

BUDGET PRIMITIF

2021

Rapport de présentation

Mairie

103 rue Ste Germain

91 760 ITTEVILLE

Préambule

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, universalité, unité, équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à améliorer le patrimoine et à préparer l'avenir.

Le budget principal 2021 de notre commune, premier budget en année pleine de cette mandature, est bâti sur les principes et engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 mars 2021.

- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale
- Une hausse de la masse salariale en lien avec le recrutement des agents nécessaires au fonctionnement des services et à la mise en place du Rifseep
- Une hausse des charges à caractère général liée à la facture du « nettoyage » de l'ancien camping au 1^{er} semestre 2020
- Un programme d'investissement programmé au plus fin en auto-financement sans recours à l'emprunt
- La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement.
- Une gestion de la dette de la commune

1. PRESENTATION GENERALE

BP 2021			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 980 654,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	74 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 308 100,00	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	641 405,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	114 000,00	73 - IMPOTS ET TAXES	5 234 843,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	444 217,00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 988 742,00
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000,00
Total des dépenses de gestion courante	7 846 971,00	Total des recettes de gestion courante	7 984 990,00
66 - CHARGES FINANCIERES	160 551,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 900,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE	90 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 071 422,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 074 990,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 701 108,83	002 - EXCEDENT REPORTE	2 078 394,63
042 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	380 853,80		
TOTAL	10 153 384,63	TOTAL	10 153 384,63
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	425 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000,00		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 056 566,76		
Total des dépenses d'équipement	2 171 566,76	Total des recettes d'équipement	425 000,00
16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	635 152,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00
		1068 - EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 168 663,69
Total des dépenses réelles d'investissement	2 806 718,76	Total des recettes réelles d'investissement	1 693 663,69
001 - DEFICIT REPORTE	968 907,56	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 701 108,83
		040 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	380 853,80
TOTAL	3 775 626,32	TOTAL	3 775 626,32

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le **ratio des recettes réelles** de fonctionnement sur la population* est de **1206.66 €/hab** pour notre commune.

Parallèlement le **ratio des dépenses réelles de fonctionnement** sur la population s'établit à **1 206,13 €/hab**

* Population totale légale de la commune : **6 692 habitants** (fiche DGF 2020 Préfecture Essonne)

A. Les recettes de fonctionnement

Chapitres	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 118,04	0,00	74 000,00	-
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	742 602,09	526 773,01	641 405,00	+ 21,8 %
73 - IMPOTS ET TAXES	5 390 139,73	5 572 661,44	5 234 843,00	-6,1%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 348 347,47	1 484 206,10	1 988 742,00	+ 10,9%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	81 006,83	53 776,98	46 000,00	-14,5%
Total des recettes de gestion courante	7 582 214,16	7 637 417,53	7 984 990,00	+ 4,6%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	407 171,77	87 768,65	0,00	-
78 - REPRISES SUR PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE	0,00	0,00	90 000,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 989 385,93	7 725 186,18	8 074 990,00	+ 4,5%
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 083 317,18	2 696 640,84	2 078 394,63	- 22,9%
TOTAL	10 072 703,11	10 421 827,02	10 153 384,63	- 2,6%

Les **recettes réelles de fonctionnement** représentent un montant de **8 074 990€ pour 2021**. Elles augmentent de 4,5 % entre 2020 et 2021.

L'excédent de fonctionnement reporté de **2 078 394,63 €** correspondant au résultat de l'exercice dont on retire le besoin de financement de la section d'investissement (article 1068)

Chapitre 013 :Atténuations de charges

Ce chapitre représente 0,92 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 74 000 €. Il comprend les avoirs sur factures et le remboursement des indemnités journalières.

Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services représentent 7,94 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant prévisionnel de 641 405 €.

Ce chapitre a été et est toujours impacté par les conséquences de l'épidémie liée à la Covid-19 avec les mesures de confinement entraînant la suppression des spectacles et un rythme de télétravail, donc une baisse de la fréquentation de la restauration scolaire et de l'extra-scolaire. En forte baisse de 29 % entre 2019 et 2020 (confinement), la prévision est prudente tenant compte de la situation sanitaire qui se poursuit.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent **64,83** % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 5 234 843€.

En 2021, la collectivité ne percevra plus la taxe d'habitation mais percevra, en remplacement, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette réforme a pour conséquence certaine une perte d'autonomie fiscale et financière pour les collectivités.

Ainsi, le produit des contributions directes (article 73111) est estimé à 3 828 241 € pour 2021.

Ce chapitre comprend également :

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation : 366 795 €.
- L'attribution de compensation : 441 594 €
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 138 552 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 135 000 €
- La taxe sur les emplacements publicitaire : 23 749 €

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations représentent **24,6** % des recettes réelles de fonctionnement, soit un montant de 1 988 742€

- La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue pour un montant de 351 370,00 €
- La dotation de Solidarité Rurale (DSR) est prévue pour un montant de 309 641,00 €
- La dotation nationale de péréquation (DNP) est prévue à hauteur de 10 000 €.
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est inscrite à hauteur de 116 262€.
- L'article 74834 s'élève à 349 676 € correspondant aux allocations compensatrices de la réforme de la taxe d'habitation

A noter également sur ce chapitre, l'estimation à hauteur de 238 000 € de recettes provenant des subventions (Région, Département et CCVE) pour le nettoyage de l'ex-camping.

Aussi, les subventions liées à la petite enfance sont estimées cette année à 180 000 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est prévu à hauteur de 46 000 €, en diminution de près de 15 %. Il représente 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement et sont composés principalement des revenus relatifs à la location des logements

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Pour 2021, aucun produit exceptionnel connu n'est attendu. Il s'agit des produits issus notamment des remboursements d'assurance lors de dégradations ou accidents sur nos bâtiments ou mobiliers urbains.

Chapitre 78 : Reprises sur provisions semi budgétaire

Pour 2021, des provisions pour risques et charges sur emprunts avaient été passées et non plus lieu d'être. Ces opérations semi budgétaires génèrent des dépenses l'année de leur mise en place et des recettes lors de leurs reprises. Une recette de 90 000€ est donc inscrit à l'article 7815

B. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 326 025,09	2 517 790,69	2 980 654,00	+ 18,4 %
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 159 305,84	3 836 133,87	4 308 100,00	+ 12,3 %
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	113 421,00	113 421,00	114 000,00	+ 0,5 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	286 249,81	188 051,13	444 217,00	+ 136 %
Total des dépenses de gestion courante	6 885 001,74	6 655 396,69	7 846 971,00	+ 18,4 %
66 - CHARGES FINANCIERES	143 987,32	169 431,08	160 551,00	- 5,2 %
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 092,81	25 155,20	63 900,00	+ 154 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 051 081,87	6 849 982,97	8 071 422,00	+ 17,8 %
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 701 108,83	-
042 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	324 986,52	324 791,24	380 853,80	+ 17,3 %
TOTAL	7 376 068,39	7 174 774,21	10 153 384,63	+ 41,5 %

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **8 071 422,00 €**. Elles **augmentent de 18 %** par rapport à 2020.

Toutefois, ce chiffre n'est pas représentatif. En effet, nous devons tenir compte des frais de nettoyage de l'ancien camping à payer au SIARCE (700 000 €) qui alourdissent considérablement les charges de fonctionnement.

Il convient donc de porter l'attention sur **les dépenses de gestion courante** avec la renégociation des contrats pour permettre à la collectivité de réduire et optimiser ses charges de fonctionnement.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 980 654 € et représentent **36,9 % des dépenses réelles de fonctionnement** et **38 % sur les dépenses de gestion courante**.

Elles sont en **évolution de + 18 %** par rapport à l2020.

Les principaux comptes impactés par la hausse sont :

- Article 61521 - Entretien de terrains : augmentation de près de 700 000 € pour le nettoyage de l'ancien camping évoqué précédemment
- Article 60628 - Autres fournitures non stockées et 60624 – Produits de traitement : + 17 000 € en lien avec les achats des équipements de protection individuels (masques jetables pour les agents notamment) et les produits servant à nettoyer les bâtiments dans le cadre des différents protocoles

A contrario, certains postes ont vu leur inscription budgétaire diminuer.

- Article 615231 – Voiries : les petits entretiens seront remplacés par des travaux plus importants (inscrits en investissement)
- Article 6042 – Achats de prestations de services et 6282 - Frais gardiennage : - 68 000 € pour 2021 soit -16 %. La renégociation des contrats avec les prestataires est une priorité afin de gérer au plus juste les dépenses. La fermeture de l'espace Brassens impacte aussi ce compte puisque la prestation Cinessonne ne peut être réalisée.
- Article 6067 - Fournitures scolaires : transfert de la charge vers le budget de la caisse des écoles.

Chapitre 012 : Dépenses de personnel

Les charges de personnel d'un montant légèrement supérieur à **4,3 M€** représentent **53 % des dépenses réelles de fonctionnement** et **55 % des dépenses de gestion courante**.

Cette prévision s'établit avec la prise en compte des éléments suivants :

- Evolution de carrière des agents liés aux avancements de grades et promotions internes sur décision de l'autorité territoriale ;
- Recrutement d'agents pour les besoins des services
- Mise en place du régime indemnitaire Rifseep apportant plus d'équité pour l'ensemble des agents leur permettant d'obtenir une rémunération basée sur leur fonction mais aussi une part variable en lien avec les entretiens annuels d'évaluation

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Ce chapitre s'élève à 114 000 €. Son évolution est stable par rapport à l'exercice 2020 et il représente 1,4 % des dépenses réelles de fonctionnement et 1,5 % des dépenses de gestion.

Ce chapitre comprend uniquement la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources communales.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en forte évolution par rapport à 2020 et s'élève à 444 217 €

Sur ce chapitre, on retrouve notamment :

- Les indemnités des élus (article 6531) : En comparaison à 2019, le montant des indemnités des élus est en baisse de 5%.
- Le montant des subventions (article 6574) est prévu à hauteur de 175 000 €, soit quasiment le triple qu'en 2020. Des subventions n'ayant pas été versées en 2019 et 2020 (Potagers du télégraphe, halte garderie Chaplin). Il est également prévu d'élargir le nombre des associations caritatives bénéficiant de ces subventions : Les Restos du Cœur et le Secours Catholique
- La subvention au CCAS sera de 70 000 € en 2021 pour mettre réellement en place des actions d'entraide aux Ittevillois
- La subvention au budget de la Caisse des Ecoles de 60 000€. La caisse des écoles instaurée en aout 2020 après sa dissolution lors de la mandature précédente aura pour charges principales le voyage scolaire et l'ensemble des fournitures pédagogiques. L'objectif est que quasiment l'ensemble des fournitures scolaires soit pris en charge par la Caisse des écoles dès la rentrée de septembre 2021. Les parents des élèves ittevillois auront la charge du cartable, de la trousse et de l'agenda.

Chapitre 66 – Charges financières

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2021 s'élève à 157 051 €, montant important en lien avec les 5 M€ d'emprunts contractés en 2019.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles est de 64 000 € dont 54 000€ sur l'article 6745 – Subventions aux personnes de droit privé.

En effet, Lors de la mise en place du RIFSEEP en 2019 sur la Commune, les montants des primes précédemment perçues par les agents n'ont pas tous été intégrés au montant de l'IFSE. Certains agents ont vu leurs primes réparties pour une part dans l'IFSE et une part dans le CIA. A ce titre, le montant des CIA accordés aux agents étaient supérieurs aux plafonds légaux. Par ailleurs, l'administration n'a pas fait d'arrêté individuel fixant le montant de CIA accordé à chaque agent, ni en janvier 2019, ni en janvier 2020.

En conséquence, et au vu des incohérences dans la gestion des arrêtés individuels, de la mise en œuvre chaotique du RIFSEEP et du fait que le montant équivalent aux montants des primes 2019 était prévu aux budgets 2019 et 2020, il n'était pas justifié de demander aux agents de rembourser ces sommes, et le conseil municipal a délibéré en ce sens le 11/03/2021.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Les résultats étant connus lors de la construction budgétaire 2021, il convient de prévoir un virement entre section par les écritures sur les chapitres 021 et 023 de 1 701 108,83 € afin de financer par les investissements.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des opérations sans contrepartie financière. Il s'agit ici, de la dotation aux amortissements d'un montant de 380 853,80 €.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage et du temps.

La dotation inscrite en dépense de fonctionnement génère une recette d'investissement (compte 28), permettant en outre de financer en partie la section d'investissement.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	700 701,01	967 957,66	425 000,00	-56 %
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000 000,00	0,00	0,00	-
Total des recettes d'équipement	5 700 701,01	967 957,66	425 000,00	-56%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	108 648,24	640 387,61	100 000,00	-84%
1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	488 534,54	0,00	1 168 663,69	-
Total des recettes financières	597 182,78	640 387,61	1 268 663,69	+98%
Total des recettes réelles d'investissement	5 809 349,25	1 608 345,27	1 693 663,69	+5,3%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 701 108,83	-
040 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	326 186,52	340 818,09	380 853,80	+11,7%
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	6 536,98	0,00	0,00	-
Total des recettes d'ordre d'investissement	332 723,50	340 818,09	2 081 962,63	-
TOTAL	6 142 072,75	1 949 163,36	3 775 626,32	+94%

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions et fonds reçus pour financer des dépenses d'équipement ou des catégories de dépenses d'équipement déterminées et individualisables. Les fonds peuvent provenir de :

- l'Etat (exemple : DETR, DSIL),
- Les opérateurs de l'Etat (ex : ADEME),
- la région,
- le département,
- la CCVE ou autre groupement de communes.

Pour 2021, le montant des subventions s'élève à 425 000 € comprenant les subventions pour le financement du city stade (30 000€), la part de contrat territoire sur le gymnase (125 000€) ou encore l'acompte de subvention Eclairage LED pour 200 000€.

Chapitre 16 – Emprunt

L'emprunt de 5M € contracté en 2019 a créé une situation d'endettement fort pour la commune et une alerte des services de l'Etat au titre des comptes 2019.

Dans ce contexte, l'équipe municipale en place œuvre pour trouver les solutions de financement des investissements sans la possibilité d'avoir recours à l'emprunt.

Chapitre 10 – Dotations et réserves

Ce chapitre représente 5,9 % des recettes réelles d'investissement soit 100 000 € composé de la taxe d'aménagement.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre reprend strictement le montant inscrit au chapitre 023 de la section de fonctionnement soit 1 701 108,83 €.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre budgétaire de transfert entre les sections

Cf chapitre 042 de la section de fonctionnement

B. Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	87 954,64	58 220,40	85 000,00	+46%
204 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	0,00	0,00	30 000,00	-
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 240 003,05	3 629 735,02	2 056 566,76	- 43,3%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	47 861,59	52 653,11	0,00	-
Total des dépenses d'équipement	4 375 819,27	3 740 608,53	2 171 566,76	-42,7%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	440 219,94	660 081,93	635 152,00	-3,8%
Total des dépenses financières	440 219,94	660 081,93	635 152,00	-3,8%
001 – Déficit reporté	88 534,54	0,00	968 907,56	-
040 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LESSECTIONS	4 690,10	0,00	0,00	-
TOTAL	4 816 039,21	4 400 690,46	3 775 626,32	-14,2%

Les dépenses d'équipement présentées au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors de la réunion du conseil municipal le 11 mars dernier ont adaptées en fonction des résultats réels de clôture d'exercice.

Un ajustement de 215 000 € a été réalisé, ne modifiant pas structurellement le plan pluriannuel d'investissement mais adaptant les dépenses par article.

Le détail des investissements sur les immobilisations corporelles est le suivant :

Article	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
2111 - Terrains nus	74 703,16	595 340,00	385 000,00	-35,3%
2116 - Cimetières	0,00	6 500,00	0,00	-
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	3 817,59	4 000,00	4,8%
2128 - Autres agencements et aménagements	2 863,20	0,00	40 000,00	-
21311 - Hôtel de ville	2 921,88	0,00	50 000,00	-
21312 - Ecoles	4 896,00	0,00	100 000,00	-
21318 - autres	2 171 807,75	458 257,52	550 000,00	+20,0%
2135 - Instal.générales.agenc..aménag.des const	29 170,05	61 624,60	30 000,00	-51,3%
2138 - Autres constructions	0,00	0,00	140 000,00	-
2152 - Installations de voirie	1 405 209,77	1 237 975,61	260 129,86	-79,0%
21534 - Réseaux d'électrification	139 080,41	45 139,80	15 000,00	-66,8%
21538 - Autres réseaux	0,00	717 555,27	30 000,00	-95,8%
21568 - Autre mat. et out. d'incendie & défense civile	62 126	57 400	20 000,00	-65,2%
21578 - Autre Matériel et outillage de voirie	19 487	350	30 000,00	8473,4%
2158 - Autres fournitures nons stockés	13 389	39 739	30 000,00	-24,5%
2182 - Matériel de transport	83 131	35 111	182 200,00	418,9%
2183 - Matériel de bureau & matériel informatique.	52 251	110 968	110 236,90	-0,7%
TOTAL	4 240 003,05	3 629 735,02	2 056 566,76	-43,3%

L'article 2111 prévoit la dépense pour l'achat des terrains des marais « l'île du Saussaye » (biens cadastrés ZB n°243-244 sis lieudit « Grand Marais d'ltteville ») dont l'acquisition a été approuvée lors du conseil municipal du 15/12/2020 et d'autres opportunités. Des investissements de rénovation des bâtiments communaux (hôtel de ville, écoles, Gymnase Cerdan, Salle Brassens) ou des constructions (City Stade) sont prévus à hauteur de 1M € (article 21311, 21312, 21318, 2135, 2138)

Plus de 250 000€ sont programmés pour la voirie (article 2152). NB les dépenses de 2019 et 2020 correspondent principalement à la création des voies d'accès pour le gymnase, les trottoirs de la rue Giono et chemin d'Aubin.

4. LA DETTE

	CA2019	CA2020	BP 2021
Capital restant dû au 01/01/N	5 867 982	10 447 108	9 803 895
Emprunts contractés	5 000 000,00	0	0
Remboursement du capital de la dette	420 874	643 213	635 152
Capital restant dû au 31/12/N	10 447 108	9 803 895	9 168 743

5. L'ÉPARGNE AU 31/12/2020

Année	2018	2019	2020	2019-2020 %
Recettes Réelles de fonctionnement	7 855 424	7 643 367	7 724 258	1,06 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>88 396</i>	<i>61 148</i>	<i>86 833</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	6 593 002	7 049 880	6 824 982	-3,19 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>8 679</i>	<i>20 893</i>	<i>156</i>	-
Epargne brute	1 182 705	553 232	812 599	46,88%
Taux d'épargne brute %	15,06 %	7,24 %	10,52 %	-
Amortissement du capital de la dette	355 738 €	420 874 €	643 213 €	49,94%
Epargne nette	806 307	113 012	152 517	34,96%
Encours de dette	5 887 108 €	10 447 108 €	9 803 895 €	-6,16 %
Capacité de désendettement	4,98	18,89	12,07	-

6. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1206,13	1037,00
2	Produit des impositions directes/population	572,06	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1206,86	1181,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	320,02	370,00
5	Encours de dette/population	1 465,06	828,00
6	DGF/population	100,27	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,14 %	56,57%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111,11 %	17,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,36 %	76,61%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	125,25 %	72,42%

Ci-dessous les 28 communes du département de l'Essonne de la même strate que la commune d'Itteville

Strate 5 000 à 9 999 hab. 28

Bondoufle	9 861
Bures-sur-Yvette	9 811
Crosne	9 342
Quincy-sous-Sénart	9 063
Breuillet	8 464
Marcoussis	8 328
La Ville-du-Bois	8 035
Monthéry	7 846
Boussy-Saint-Antoine	7 840
Ballancourt-sur-Essonne	7 695
Saint-Germain-lès-Corbeil	7 581
Paray-Vieille-Poste	7 561
Lisses	7 412
Soisy-sur-Seine	7 373
Wissous	7 371
Villemoisson-sur-Orge	7 128
Linas	6 864
Étréchy	6 733
Limours	6 681
Itteville	6 598
Longpont-sur-Orge	6 329
Saulx-les-Chartreux	6 294
Égly	6 145
Saintry-sur-Seine	5 823
Marolles-en-Hurepoix	5 641
Lardy	5 608
Villabé	5 533
Saint-Chéron	5 211

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - ITTEVILLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910315700083

POSTE COMPTABLE : Perception de LA FERTE-ALAIS

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : MAIRIE D' ITTEVILLE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	41
A5 - Etalement des provisions	42
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	46
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.6 - Etat des engagements reçus	53
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	62
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 91315	ITTEVILLE MAIRIE D' ITTEVILLE	BP 2021
-----------------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6692
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	22
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de communes du Val d'Essonne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6746469	7118266	1063,697848	1032,094538

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1206,13	1037,00
2	Produit des impositions directes/population	572,06	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1206,66	1181,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	320,02	370,00
5	Encours de dette/population	1 465,06	828,00
6	DGF/population	100,27	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,14 %	56,57%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111,11 %	17,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,36 %	76,61%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	125,25 %	72,42%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 153 384,63	8 074 990,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 078 394,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 153 384,63	10 153 384,63

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 606 962,63	3 775 626,32
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	199 756,13	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 968 907,56	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 775 626,32	3 775 626,32

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 929 010,95	13 929 010,95
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 818 929,00	0,00	2 980 654,00	2 980 654,00	2 980 654,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 339 499,76	0,00	4 308 100,00	4 308 100,00	4 308 100,00
014	Atténuations de produits	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00	0,00	444 217,00	444 217,00	444 217,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 632 888,76	0,00	7 846 971,00	7 846 971,00	7 846 971,00
66	Charges financières	177 148,00	0,00	160 551,00	160 551,00	160 551,00
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	0,00	63 900,00	63 900,00	63 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 844 036,76	0,00	8 071 422,00	8 071 422,00	8 071 422,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 334 791,00		1 701 108,83	1 701 108,83	1 701 108,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	345 818,24		380 853,80	380 853,80	380 853,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 680 609,24		2 081 962,63	2 081 962,63	2 081 962,63
TOTAL		10 524 646,00	0,00	10 153 384,63	10 153 384,63	10 153 384,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	582 781,00	0,00	641 405,00	641 405,00	641 405,00
73	Impôts et taxes	5 487 309,16	0,00	5 234 843,00	5 234 843,00	5 234 843,00
74	Dotations et participations	1 288 761,00	0,00	1 988 742,00	1 988 742,00	1 988 742,00
75	Autres produits de gestion courante	67 900,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 461 751,16	0,00	7 984 990,00	7 984 990,00	7 984 990,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 470 051,16	0,00	8 074 990,00	8 074 990,00	8 074 990,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	357 954,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		357 954,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 828 005,16	0,00	8 074 990,00	8 074 990,00	8 074 990,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 078 394,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 081 962,63
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	149 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 179 299,67	199 756,13	1 856 810,63	1 856 810,63	2 056 566,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 448 799,67	199 756,13	1 971 810,63	1 971 810,63	2 171 566,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	675 038,00	0,00	635 152,00	635 152,00	635 152,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		685 038,00	0,00	635 152,00	635 152,00	635 152,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 133 837,67	199 756,13	2 606 962,63	2 606 962,63	2 806 718,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	357 954,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	41 088,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		399 042,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 532 879,67	199 756,13	2 606 962,63	2 606 962,63	2 806 718,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	968 907,56
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 775 626,32
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 607 564,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 857 564,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	430 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 168 663,69	1 168 663,69	1 168 663,69
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		940 507,20	0,00	1 268 663,69	1 268 663,69	1 268 663,69
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 798 071,20	0,00	1 693 663,69	1 693 663,69	1 693 663,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 334 791,00		1 701 108,83	1 701 108,83	1 701 108,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	345 818,24		380 853,80	380 853,80	380 853,80
041	Opérations patrimoniales (4)	41 088,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 721 697,24		2 081 962,63	2 081 962,63	2 081 962,63

ITTEVILLE - MAIRIE D' ITTEVILLE - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		5 519 768,44	0,00	3 775 626,32	3 775 626,32	3 775 626,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 775 626,32
---	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 081 962,63
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 980 654,00		2 980 654,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 308 100,00		4 308 100,00
014	Atténuations de produits	114 000,00		114 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	444 217,00		444 217,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	160 551,00	0,00	160 551,00
67	Charges exceptionnelles	63 900,00	0,00	63 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	380 853,80	380 853,80
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 701 108,83	1 701 108,83
Dépenses de fonctionnement – Total		8 071 422,00	2 081 962,63	10 153 384,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	635 152,00	0,00	635 152,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	85 000,00	0,00	85 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 056 566,76	0,00	2 056 566,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 806 718,76	0,00	2 806 718,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	968 907,56
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 775 626,32
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	74 000,00		74 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	641 405,00		641 405,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 234 843,00		5 234 843,00
74	Dotations et participations	1 988 742,00		1 988 742,00
75	Autres produits de gestion courante	46 000,00	0,00	46 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	90 000,00	0,00	90 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 074 990,00	0,00	8 074 990,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 078 394,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	425 000,00	0,00	425 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		380 853,80	380 853,80
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 701 108,83	1 701 108,83
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		525 000,00	2 081 962,63	2 606 962,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 168 663,69
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 775 626,32
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 818 929,00	2 980 654,00	2 980 654,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	448 460,00	337 167,00	337 167,00
60611	Eau et assainissement	61 080,00	62 991,00	62 991,00
60612	Energie - Electricité	271 930,00	231 110,00	231 110,00
60621	Combustibles	500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	30 000,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	38 880,00	45 000,00	45 000,00
60624	Produits de traitement	6 300,00	20 000,00	20 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	38 500,00	40 000,00	40 000,00
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	66 870,00	48 500,00	48 500,00
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60636	Vêtements de travail	11 500,00	11 529,00	11 529,00
6064	Fournitures administratives	12 770,00	12 000,00	12 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	30 040,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	48 222,00	55 000,00	55 000,00
6135	Locations mobilières	140 040,00	64 843,00	64 843,00
61521	Entretien terrains	0,00	750 000,00	750 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	63 000,00	50 684,00	50 684,00
615231	Entretien, réparations voiries	170 000,00	50 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	33 000,00	50 000,00	50 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	22 500,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	164 350,00	200 000,00	200 000,00
6161	Multirisques	90 000,00	79 831,00	79 831,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	25 000,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	29 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 519,00	7 986,00	7 986,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 100,00	3 226,00	3 226,00
6226	Honoraires	243 660,00	13 850,00	13 850,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	80 000,00	50 000,00	50 000,00
6228	Divers	22 700,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	28 800,00	8 806,00	8 806,00
6232	Fêtes et cérémonies	143 279,00	120 000,00	120 000,00
6233	Foires et expositions	1 500,00	596,00	596,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	0,00	0,00
6237	Publications	28 000,00	25 000,00	25 000,00
6238	Divers	4 200,00	2 500,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	27 000,00	9 523,00	9 523,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	685,00	685,00
6257	Réceptions	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	12 529,00	12 529,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	55 677,00	55 677,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	267,00	267,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	3 886,00	3 886,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	3 329,00	40 000,00	40 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	200 000,00	280 000,00	280 000,00
6284	Redevances pour services rendus	39 180,00	32 842,00	32 842,00
6288	Autres services extérieurs	6 520,00	3 248,00	3 248,00
63512	Taxes foncières	19 000,00	22 919,00	22 919,00
6358	Autres droits	2 000,00	2 459,00	2 459,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 339 499,76	4 308 100,00	4 308 100,00
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	15 500,00	15 500,00
6331	Versement mobilité	39 950,00	38 000,00	38 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 010,00	12 500,00	12 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	58 030,00	39 000,00	39 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 575 435,76	1 550 000,00	1 550 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	50 429,00	53 000,00	53 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	489 350,00	500 000,00	500 000,00
64131	Rémunérations non tit.	865 200,00	900 000,00	900 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	15 600,00	15 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	500 020,00	520 000,00	520 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	565 280,00	530 000,00	530 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	43 730,00	40 000,00	40 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 200,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	31 065,00	30 000,00	30 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	114 000,00	114 000,00	114 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	114 000,00	114 000,00	114 000,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00	444 217,00	444 217,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	20 000,00	20 000,00
6531	Indemnités	100 200,00	94 665,00	94 665,00
6532	Frais de mission	0,00	6 000,00	6 000,00
6533	Colisations de retraite	4 300,00	3 984,00	3 984,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 200,00	7 208,00	7 208,00
6535	Formation	0,00	2 500,00	2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	400,00	361,00	361,00
65548	Autres contributions	19 860,00	2 000,00	2 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 500,00	2 014,00	2 014,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	485,00	485,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	40 000,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	60 000,00	60 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	70 000,00	70 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	131 000,00	175 000,00	175 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 632 888,76	7 846 971,00	7 846 971,00
66	Charges financières (b)	177 148,00	160 551,00	160 551,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	167 148,00	154 551,00	154 551,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	2 500,00	2 500,00
666	Pertes de change	5 000,00	3 500,00	3 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	34 000,00	63 900,00	63 900,00
6712	Amendes fiscales et pénales	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	400,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	54 000,00	54 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	25 000,00	4 500,00	4 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 844 036,76	8 071 422,00	8 071 422,00
023	Virement à la section d'investissement	2 334 791,00	1 701 108,83	1 701 108,83
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	345 818,24	380 853,80	380 853,80
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	345 818,24	380 853,80	380 853,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 680 609,24	2 081 962,63	2 081 962,63
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 680 609,24	2 081 962,63	2 081 962,63
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 524 646,00	10 153 384,63	10 153 384,63

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-25 681,52
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-28 181,52
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	35 000,00	74 000,00	74 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	74 000,00	74 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	582 781,00	641 405,00	641 405,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	2 500,00	2 500,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	500,00	500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 000,00	1 000,00	1 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 350,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	4 000,00	4 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	44 431,00	40 000,00	40 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	3 000,00	1 000,00	1 000,00
7066	Redevances services à caractère social	95 000,00	74 765,00	74 765,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	427 000,00	500 000,00	500 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	17 640,00	17 640,00
73	Impôts et taxes	5 487 309,16	5 234 843,00	5 234 843,00
73111	Impôts directs locaux	4 135 761,00	3 828 241,00	3 828 241,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	5 510,00	5 510,00
73211	Attribution de compensation	441 594,16	441 594,00	441 594,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	138 552,00	138 552,00	138 552,00
73221	FNGIR	247 402,00	247 402,00	247 402,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	130 000,00	135 000,00	135 000,00
7353	Redevance des mines	45 000,00	40 000,00	40 000,00
7362	Taxes de séjour	3 000,00	5 000,00	5 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	23 000,00	23 749,00	23 749,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	320 000,00	366 795,00	366 795,00
74	Dotations et participations	1 288 761,00	1 988 742,00	1 988 742,00
7411	Dotation forfaitaire	348 063,00	351 370,00	351 370,00
74121	Dotation de solidarité rurale	306 727,00	309 641,00	309 641,00
74127	Dotation nationale de péréquation	10 445,00	10 000,00	10 000,00
744	FCTVA	0,00	7 066,00	7 066,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 000,00	1 000,00
7472	Participat° Régions	6 000,00	100 000,00	100 000,00
7473	Participat° Départements	10 000,00	38 000,00	38 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	100 000,00	100 000,00
7478	Participat° Autres organismes	410 000,00	527 802,00	527 802,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	125 452,00	123 086,00	123 086,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 595,00	349 676,00	349 676,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	65 479,00	66 101,00	66 101,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	67 900,00	46 000,00	46 000,00
752	Revenus des immeubles	37 900,00	41 000,00	41 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	30 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 461 751,16	7 984 990,00	7 984 990,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 300,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8 300,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	90 000,00	90 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnmt courant	0,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 470 051,16	8 074 990,00	8 074 990,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	357 954,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	357 954,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		357 954,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 828 005,16	8 074 990,00	8 074 990,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 078 394,63
--	---------------------

=

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				10 153 384,63

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	149 000,00	85 000,00	85 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	24 000,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	80 000,00	45 000,00	45 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	30 000,00	30 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 179 299,67	1 856 810,63	1 856 810,63
2111	Terrains nus	1 300 000,00	385 000,00	385 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 000,00	4 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00	2 462,98	2 462,98
21311	Hôtel de ville	60 000,00	50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	75 000,00	100 000,00	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	650 000,72	519 446,42	519 446,42
2135	Installations générales, agencements	80 000,00	30 000,00	30 000,00
2138	Autres constructions	0,00	140 000,00	140 000,00
2152	Installations de voirie	1 348 565,00	200 000,00	200 000,00
21534	Réseaux d'électrification	75 000,00	15 000,00	15 000,00
21538	Autres réseaux	929 182,00	30 000,00	30 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	35 850,00	20 000,00	20 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	64 000,00	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport	91 971,00	130 000,00	130 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	115 200,00	100 691,02	100 691,02
2184	Mobilier	19 746,95	36 647,49	36 647,49
2188	Autres immobilisations corporelles	284 784,00	33 562,72	33 562,72
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	120 500,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 500,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 448 799,67	1 971 810,63	1 971 810,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	675 038,00	635 152,00	635 152,00
1641	Emprunts en euros	653 038,00	625 713,00	625 713,00
1643	Emprunts en devises	10 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 000,00	9 439,00	9 439,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		685 038,00	635 152,00	635 152,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 133 837,67	2 606 962,63	2 606 962,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	357 954,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	357 954,00	0,00	0,00
102296	Reprise sur taxe d'aménagement	4 691,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	14 688,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	44 412,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	35 781,00	0,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	6 000,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	232 804,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	12 682,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	6 896,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	41 088,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	38 334,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 544,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	210,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		399 042,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 532 879,67	2 606 962,63	2 606 962,63
				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)		199 756,13
				+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		968 907,56
				=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 775 626,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 607 564,00	425 000,00	425 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	30 000,00	30 000,00
1312	Subv. transf. Régions	900 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	125 000,00	125 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	21 386,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	686 178,00	250 000,00	250 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	10 000,00	10 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	250 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 857 564,00	425 000,00	425 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	430 000,00	1 268 663,69	1 268 663,69
10222	FCTVA	350 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 168 663,69	1 168 663,69
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507,20	0,00	0,00
	Total des recettes financières	940 507,20	1 268 663,69	1 268 663,69
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 798 071,20	1 693 663,69	1 693 663,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 334 791,00	1 701 108,83	1 701 108,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	345 818,24	380 853,80	380 853,80
2802	Frais liés à la réalisation des document	74 863,24	14 515,00	14 515,00
28031	Frais d'études	8 507,00	31 623,80	31 623,80
28033	Frais d'insertion	1 563,00	1 296,00	1 296,00
28051	Concessions et droits similaires	9 545,00	18 078,00	18 078,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	87,00	87,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 074,00	2 074,00	2 074,00
281311	Hôtel de ville	2 681,00	3 265,00	3 265,00
281312	Bâtiments scolaires	3 825,00	3 825,00	3 825,00
281316	Equipements de cimetière	0,00	1 083,00	1 083,00
281318	Autres bâtiments publics	4 746,00	4 746,00	4 746,00
28132	Immeubles de rapport	5 081,00	5 081,00	5 081,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 331,00	12 019,00	12 019,00
28151	Réseaux de voirie	5 087,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	4 248,00	10 480,00	10 480,00
281532	Réseaux d'assainissement	35 540,00	35 539,00	35 539,00
281534	Réseaux d'électrification	7 739,00	8 777,00	8 777,00
281538	Autres réseaux	1 235,00	1 235,00	1 235,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 239,00	7 827,00	7 827,00
281571	Matériel roulant	3 402,00	1 393,00	1 393,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 881,00	11 067,00	11 067,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	18 911,00	14 151,00	14 151,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 816,00	673,00	673,00
28182	Matériel de transport	25 843,00	42 972,00	42 972,00
28183	Matériel de bureau et informatique	30 993,00	63 015,00	63 015,00
28184	Mobilier	15 996,00	16 745,00	16 745,00
28188	Autres immo. corporelles	49 672,00	69 287,00	69 287,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 680 609,24	2 081 962,63	2 081 962,63
041	Opérations patrimoniales (9)	41 088,00	0,00	0,00

ITTEVILLE - MAIRIE D' ITTEVILLE - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2031	Frais d'études	38 334,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 754,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 721 697,24	2 081 962,63	2 081 962,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 519 768,44	3 775 626,32	3 775 626,32

+

RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 775 626,32
---	--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	635 152	970 200	12 500	115 200	6 147	145 300	0	1 000	30 000	691 463	0	2 606 963
- Equipements municipaux (2)		970 200	12 500	115 200	6 147	145 300	0	1 000	0	691 463	0	1 941 811
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	30 000
- Opérations financières	635 152											635 152
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	635 152	970 200	12 500	115 200	6 147	145 300	0	1 000	30 000	691 463	0	2 606 963
RAR N-1 et reports	968 908	67 223	622	1 560	1 324	31 361	0	0	0	97 667	0	1 168 664
Total cumulé dépenses d'investissement	1 604 060	1 037 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	30 000	789 130	0	3 775 626
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 350 626	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	3 775 626
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	3 350 626	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	3 775 626

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 300 781	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	10 153 385
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 300 781	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	10 153 385
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 739 974	286 949	0	488 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	8 074 990
RAR N-1 et reports	2 078 395	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 078 395
Total cumulé recettes de fonctionnement	8 818 369	286 949	0	488 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	10 153 385

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		635 152	1 037 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	30 000	789 130	0	2 806 719
Dépenses réelles		635 152	1 037 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	30 000	789 130	0	2 806 719
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	635 152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	635 152
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	30 000
21	Immobilisations corporelles	0	952 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	0	789 130	0	2 056 567
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes Investissement		3 350 626	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	3 775 626
Recettes réelles		1 268 664	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	1 693 664
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 268 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 268 664
13	Subventions d'investissement	0	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	425 000

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 081 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 081 963
021	Virement de la sect* de fonctionnement	1 701 109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 701 109
040	Opérat* ordre transfert entre sections	380 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 854
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 300 761	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	10 153 385
Dépenses réelles		218 818	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	8 071 422
011	Charges à caractère général	267	1 154 583	98 000	367 637	177 804	218 586	0	58 822	0	906 955	0	2 980 654
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 497 162	174 687	728 045	151 399	800 416	0	620 063	0	336 328	0	4 308 100
014	Atténuations de produits	0	114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	229 357	361	61 000	1 514	80 000	70 000	985	0	1 000	0	444 217
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	160 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 551
67	Charges exceptionnelles	58 000	5 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 900
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 081 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 081 963
023	Virement à la section d'investissement	1 701 109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 701 109
042	Opérat* ordre transfert entre sections	380 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 854
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	6 739 974	286 949	0	498 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	8 074 990
	Recettes réelles	6 739 974	286 949	0	498 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	8 074 990
013	Atténuations de charges	74 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 000
70	Produits des services, du domaine, vente	21 640	2 500	0	498 000	40 000	3 000	0	74 765	0	1 500	0	641 405
73	Impôts et taxes	5 208 094	23 749	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	5 234 843
74	Dotations et participations	1 422 940	138 000	0	0	0	247 802	0	180 000	0	0	0	1 988 742
75	Autres produits de gestion courante	13 300	32 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								ON	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
	IV
	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme	2	05/04/2017
L	Logiciels	3	05/04/2017
L	Cheptel	5	05/04/2017
L	Matériels informatiques	5	05/04/2017
L	Outillages industriels	5	05/04/2017
L	Matériels industriels	5	05/04/2017
L	frais de recherche et de développement	5	05/04/2017
L	frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation	5	05/04/2017
L	Autres immobilisations corporelles	6	05/04/2017
L	Matériels de transports	6	05/04/2017
L	Autres matériels et outillages techniques	6	05/04/2017
L	Autres matériels et outillages de voirie	6	05/04/2017
L	Matériel roulant de voirie	6	05/04/2017
L	Mobilier	10	05/04/2017
L	Matériels de bureau	10	05/04/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	10	05/04/2017
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage	15	05/04/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15	05/04/2017
L	Immeuble de rapport	15	05/04/2017
L	Plantations, Agencement	15	05/04/2017
L	coffres forts	20	05/04/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	05/04/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	40	05/04/2017
L	Réseau d'assainissement	60	05/04/2017
L	Réseau d'adduction d'eau	60	05/04/2017
L	Installations à caractère spécifique	60	05/04/2017
L	Bâtiments administratifs	60	05/04/2017
L	Bâtiments	60	05/04/2017
L	Bâtiments d'exploitation	80	05/04/2017
L	Bien de moindre valeur (<1000 euros unitaire)	1	05/04/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		635 152,00	I 635 152,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		635 152,00	635 152,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	625 713,00	625 713,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	9 439,00	9 439,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
102296	Reprise sur taxe d'aménagement	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	635 152,00	199 756,13	968 907,56	1 803 815,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 181 962,63	III 2 181 962,63
Ressources propres externes de l'année (a)		100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 081 962,63	2 081 962,63
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	14 515,00	14 515,00
28031	Frais d'études	31 623,80	31 623,80
28033	Frais d'insertion	1 296,00	1 296,00
28051	Concessions et droits similaires	18 078,00	18 078,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	87,00	87,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 074,00	2 074,00
281311	Hôtel de ville	3 265,00	3 265,00
281312	Bâtiments scolaires	3 825,00	3 825,00
281316	Equipements de cimetière	1 083,00	1 083,00
281318	Autres bâtiments publics	4 746,00	4 746,00
28132	Immeubles de rapport	5 081,00	5 081,00
28135	Installations générales, agencements, ..	12 019,00	12 019,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	10 480,00	10 480,00
281532	Réseaux d'assainissement	35 539,00	35 539,00
281534	Réseaux d'électrification	8 777,00	8 777,00
281538	Autres réseaux	1 235,00	1 235,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 827,00	7 827,00
281571	Matériel roulant	1 393,00	1 393,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	11 067,00	11 067,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	14 151,00	14 151,00
28181	Installations générales, aménagt divers	673,00	673,00
28182	Matériel de transport	42 972,00	42 972,00
28183	Matériel de bureau et informatique	63 015,00	63 015,00
28184	Mobilier	16 745,00	16 745,00
28188	Autres immo. corporelles	69 287,00	69 287,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 701 108,83	1 701 108,83

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 181 962,63	0,00	0,00	1 168 663,69	3 350 626,32

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 803 815,69
Ressources propres disponibles	IV 3 350 626,32
Solde	V = IV – II (6) 1 546 810,63

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT				B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS						B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS						

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	GRFM (Gymnastique Rythmique La Ferté Maisse)	Association	120,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES ENFANTS D'ELSA (Ecole Elsa Triolet)	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AEPBI (Ecole Paul Bert)	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	2AEJP (Ecole Jacques Prévert)	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	KRAV MAGA DEFENSE	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ACADEMIE DES PETITS BOUCHONS	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AC'CORPS	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	A.S.I. SECTION FOOTBALL	Association	10 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	A.S.I. SECTION HAND BALL	Association	4 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AIKIBUDO CLUB ITTEVILLE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AMICALE CYCLISTE D'ITTEVILLE	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	750,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AMICALE PHILATELIQUE	Association	1 500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ART ET PASSION	Association	400,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS PREVENTION EGLISE ST GERMAIN ITTEV	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS. LA FORME LES FORMES	Association	7 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS. SPORTIVE COLLEGE R. DOISNEAU	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION C.N.L.	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION D'ERWAN A ELLA	Entreprise	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION LA POIGNEE DE SEL	Association	800,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION LE CHAMP DU COQ	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ATELIER D'ART D'ITTEVILLE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	COMITE DE JUMELAGE	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	DANC'ITT	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ECOLE DE PECHE INTERCOMMUNALE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ELAN JEAN JAURES	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	F.N.A.C.A.	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	FJEP - TENNIS DE TABLE	Association	1 200,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	HITHANDZIK	Association	1 500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	JUDO CLUB ITTEVILLE	Association	4 500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES RESTOS DU COEUR	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES REVES AUX CLEFS	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	PETITS PICASSO D'ITTEVILLE	Association	300,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	RENAISSANCE ET CULTURE	Entreprise	150,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	SECOURS CATHOLIQUE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	SECOURS POPULAIRE ITTEVILLE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	TIRADES ET CHANTS	Association	1 700,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26,00	0,00	26,00	22,00	4,00	26,00
Adjoint administratif territorial	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chef de cabinet	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		34,00	0,00	34,00	27,00	7,00	34,00
Adjoint technique territorial	C	17,00	0,00	17,00	11,00	6,00	17,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		29,00	0,00	29,00	9,00	20,00	29,00
Adjoint territorial d'animation	C	25,00	0,00	25,00	5,00	20,00	25,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		9,00	0,00	9,00	0,00	9,00	9,00
Assistante maternelle		9,00	0,00	9,00	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		107,00	0,00	107,00	67,00	40,00	107,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique.

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3B : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 103 rue Saint-Germain 91760 ITTEVILLE (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	9 623 000,00	-9,10	38,79	0,00	3 732 762,00	0,00
TFPNB	79 200,00	0,60	70,44	0,00	55 788,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET RESEAU CHAUFFAGE URBAIN 2020**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°12

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-31 relatifs à la présentation du compte de gestion,

VU le budget primitif Réseau Chauffage Urbain 2020

CONSIDERANT que le compte établi pour l'exercice 2020 du budget RCU de la commune par Madame la Trésorière principale n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020

ARRETE ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE
BUDGET RATTACHÉ À AUTONOMIE FI

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Sylvie GRANGE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2020 AU 12/03/2021

091012 SGC LA FERTE-ALAIS

Nomenclature M41
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures	41

ARRIVÉE
1 5 AVR. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

ACTIF NET (1)		Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		70,41		
Terrains			Dotations	
Constructions			Fonds Globalisés	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		200,32	Réserves	
Immobilisations corporelles en cours			Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées			Report à nouveau	-0,50
Autres immobilisations corporelles			Résultat de l'exercice	-10,20
Total immobilisations corporelles (nettes)		200,32		
Immobilisations financières			Subventions transférables	
			Subventions non transférables	
			Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
			Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		270,73	TOTAL FONDS PROPRES	-10,70
Stocks			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances		54,15	Dettes financières à long terme	951,19
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités		630,01	Fournisseurs (2)	14,40
Autres actifs circulant			Autres dettes à court terme	14,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT		684,16	Total dettes à court terme	965,59
Comptes de régularisations			TOTAL DETTES	
			Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF		954,89	TOTAL PASSIF	954,89

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2021

BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET		NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement Frais d'études, de R & D Conces, brev, licences, marques, procédés Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours		70 410,75	70 410,75	61 978,30
	Terrains en toute propriété Constructions en toute propriété Construction sur sol autrui en tte prop Instal, mat et outill techn en tte prop		200 324,02	200 324,02	
	Oeuvres d'art Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Immobilisations affectées en toute prop Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo Constructions mises à disposition Construction sur sol autrui mise à dispo Instal, mat et outill tech mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER		270 734,77	270 734,77	61 978,30



BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

ACTIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT Autres immob corpo mise à dispo Immobilisations en cours mises à dispo Terrains reçus en affect ou concess Construct reçues au titre d'affectation Construction sur sol d'autrui Instal, matériel et outillage technique Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres créances	270 734,77	270 734,77	61 978,30
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	270 734,77	270 734,77	61 978,30

BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances Clients et comptes rattachés Créances irrécouvrables admises en NV Créances sur l'Etat et collec publiques Autres Créances sur les BA ou le BP Opérations pour le compte de tiers Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Avances de trésorerie Charges constatées d'avance				
	54 146,00		54 146,00	12 395,00	
	630 009,14		630 009,14	925 126,04	
	684 155,14		684 155,14	937 521,04	
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II				

BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

	ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer					
	Primes de remboursement des obligations					
	Dépenses à classer et à régulariser	0,96		0,96		0,66
	Ecart de conversion - Actif					
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,96		0,96		0,66
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	954 890,87		954 890,87		999 500,00



BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	-500,00	-500,00
	Résultat de l'exercice	-10 202,73	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		-10 702,73	-500,00



BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

PASSIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
DETTES	Emprunts obligataires			
	Emprunts auprès des étab de crédits			
	Emprunts et dettes financières			
	Crédits et lignes de trésorerie	951 192,66		1 000 000,00
	Avances			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Dettes fiscales et sociales			
	Autres dettes d'exploitation			
	Fournisseurs d'immobilisations			
	Dettes envers l'Etat et les collec publ			
	Impôts sur les bénéfices			
	Dettes envers les BA ou le BP			
	Opérations pour le compte de tiers	14 400,94		
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
	DETTES TOTAL III	965 593,60		1 000 000,00

BILAN (en Euros)

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		954 890,87	999 500,00



Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers		
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières		
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	10,20	
RESULTAT COURANT FINANCIER	-10,20	
RESULTAT COURANT	-10,20	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10,20	-0,50

COMPTE DE RESULTAT 2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'énergie		
Prestations de services		
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Taxe sur l'électricité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation		
TOTAL I		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem et approvis		
Autres achats et charges externes		
Impôts et taxes sur rémunérations		
		500,00



COMPTE DE RESULTAT 2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres impôts, taxes et versement assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riches et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II		
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		500,00
PRODUITS FINANCIERS		-500,00
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		

COMPTE DE RESULTAT 2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et charges assimilées	10 202,73	
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	10 202,73	
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-10 202,73	
A + B - RESULTAT COURANT	-10 202,73	-500,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		

COMPTE DE RESULTAT 2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

POSTES	Exercice 2020		Exercice 2019	
TOTAL VI				
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)				
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		10 202,73		500,00
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE		-10 202,73		-500,00



Opérations Compte de Tiers

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	938 021,70	400 000,00	1 338 021,70
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	938 021,70	400 000,00	1 338 021,70
Mandats émis (f)	261 291,67	10 202,73	271 494,40
Annulations de mandats (g)	2 535,20		2 535,20
Depenses nettes (h = f - g)	258 756,47	10 202,73	268 959,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	258 756,47	10 202,73	268 959,20
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial RESEA CHALEUR URBAIN- ITTEVILLE Investissement Fonctionnement	938 021,70 -500,00 937 521,70		-258 756,47 -10 202,73 -268 959,20		679 265,23 -10 702,73 668 562,50
Sous-Total	937 521,70		-268 959,20		668 562,50
TOTAL III	937 521,70		-268 959,20		668 562,50
TOTAL I + II + III	937 521,70		-268 959,20		668 562,50

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	340 261,90		340 261,90	8 432,45		8 432,45	331 829,45
21	Immobilisations corporelles	547 759,80		547 759,80	202 859,22	2 535,20	200 324,02	347 435,78
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	938 021,70		938 021,70	261 291,67	2 535,20	258 756,47	679 265,23
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	938 021,70		938 021,70	261 291,67	2 535,20	258 756,47	679 265,23
TOTAL GENERAL		938 021,70		938 021,70	261 291,67	2 535,20	258 756,47	679 265,23



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT

RECETTES

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
001	Solde d'exécution de la section d'invest	1 938 021,70	2	3 = 1 + 2 938 021,70	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6 938 021,70
TOTAL GENERAL		938 021,70		938 021,70				938 021,70



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
011	Charges à caractère général	389 297,27	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
66	Charges financières	10 202,73		10 202,73	10 202,73		10 202,73	389 297,27
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	399 500,00		399 500,00	10 202,73		10 202,73	389 297,27
002	Résultat d'exploitation reporté	500,00		500,00				500,00
TOTAL GENERAL		400 000,00		400 000,00	10 202,73		10 202,73	389 797,27

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	400 000,00	2	3 = 1 + 2 400 000,00	4	5	6 = 4 - 5	400 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	400 000,00		400 000,00				400 000,00
TOTAL GENERAL		400 000,00		400 000,00				400 000,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	50 000,00		50 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00		50 000,00
2031	Frais d'études	8 432,45		8 432,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	8 432,45		8 432,45
2135	Installations générales agencements et a	200 324,02		200 324,02
2151	Installations complexes spécialisées	2 535,20	2 535,20	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	202 859,22	2 535,20	200 324,02
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	261 291,67	2 535,20	258 756,47
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	261 291,67	2 535,20	258 756,47
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	261 291,67	2 535,20	258 756,47

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT

RECETTES

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

N° articles puis totalisation au chapitre		Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2

Exercice 2020

Etat de réalisation des opérations

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Section DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66111	Intérêts réglés à l'écheance	9 010,07		9 010,07
66112	Intérêts - rattachement des icne	1 192,66		1 192,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	10 202,73		10 202,73
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 202,73		10 202,73
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	10 202,73		10 202,73

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
119	Report à nouveau solde débiteur			500,00				500,00		500,00	
11	Sous Total compte 11			500,00				500,00		500,00	
12	Résultat exercice bénéf ou perte	500,00			500,00			500,00	500,00		0,00
12	Sous Total compte 12	500,00			500,00			500,00	500,00		0,00
1641	Emprunts en euros		1 000 000,00			50 000,00		50 000,00	1 000 000,00		950 000,00
164	Sous Total compte 164		1 000 000,00			50 000,00		50 000,00	1 000 000,00		950 000,00
16884	Int sur empts etab crédit				1 192,66				1 192,66		1 192,66
1688	Sous Total compte 1688				1 192,66				1 192,66		1 192,66
168	Sous Total compte 168				1 192,66				1 192,66		1 192,66
16	Sous Total compte 16		1 000 000,00		1 192,66	50 000,00		50 000,00	1 001 192,66		951 192,66
	Total classe 1	500,00	1 000 000,00	500,00	1 692,66	50 000,00		51 000,00	1 001 692,66	500,00	951 192,66
2031	Frais d'études	61 258,30				8 432,45		69 690,75		69 690,75	
2033	Frais d'insertion	720,00						720,00		720,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
203	Sous Total compte 203	61 978,30				8 432,45		70 410,75		70 410,75	
20	Sous Total compte 20	61 978,30				8 432,45		70 410,75		70 410,75	
2135	Instal gales agentct amégts const					200 324,02		200 324,02		200 324,02	
213	Sous Total compte 213					200 324,02		200 324,02		200 324,02	
2151	Instal complexes spécial					2 535,20	2 535,20	2 535,20	2 535,20		0,00
215	Sous Total compte 215					2 535,20	2 535,20	2 535,20	2 535,20		0,00
21	Sous Total compte 21					202 859,22	2 535,20	202 859,22	2 535,20	200 324,02	
	Total classe 2	61 978,30				211 291,67	2 535,20	273 269,97	2 535,20	270 734,77	
4041	Fournis immob			253 550,01				253 550,01	253 550,01		0,00
404	Sous Total compte 404			253 550,01				253 550,01	253 550,01		0,00
40	Sous Total compte 40			253 550,01				253 550,01	253 550,01		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisation			42 258,34	42 258,34			42 258,34	42 258,34		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	12 395,00		174 726,00	132 975,00			187 121,00	132 975,00	54 146,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4456	Sous Total compte 4456	12 395,00		216 984,34	175 233,34			229 379,34	175 233,34	54 146,00	
445	Sous Total compte 445	12 395,00		216 984,34	175 233,34			229 379,34	175 233,34	54 146,00	
44	Sous Total compte 44	12 395,00		216 984,34	175 233,34			229 379,34	175 233,34	54 146,00	
4632	Empt publics - intérêts à payer			1 852,81	1 852,81			1 852,81	1 852,81		0,00
463	Sous Total compte 463			1 852,81	1 852,81			1 852,81	1 852,81		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			12 500,00	26 900,94			12 500,00	26 900,94		14 400,94
4671	Sous Total compte 4671			12 500,00	26 900,94			12 500,00	26 900,94		14 400,94
46721	Débiteurs divers - amiable			6 084,48	6 084,48			6 084,48	6 084,48		0,00
4672	Sous Total compte 4672			6 084,48	6 084,48			6 084,48	6 084,48		0,00
467	Sous Total compte 467			18 584,48	32 985,42			18 584,48	32 985,42		14 400,94
46	Sous Total compte 46			20 437,29	34 838,23			20 437,29	34 838,23		14 400,94
4721	Dép sans mandatement préalable			44 609,13	44 609,13			44 609,13	44 609,13		0,00
472	Sous Total compte 472			44 609,13	44 609,13			44 609,13	44 609,13		0,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,66		0,30				0,96		0,96	
478	Sous Total compte 478	0,66		0,30				0,96		0,96	
47	Sous Total compte 47	0,66		44 609,43	44 609,13			44 610,09	44 609,13	0,96	
	Total classe 4	12 395,66		535 581,07	508 230,71			547 976,73	508 230,71	54 146,96	14 400,94
515	Compte au trésor	925 126,04			295 116,90			925 126,04	295 116,90	630 009,14	
51	Sous Total compte 51	925 126,04			295 116,90			925 126,04	295 116,90	630 009,14	
	Total classe 5	925 126,04			295 116,90			925 126,04	295 116,90	630 009,14	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					9 010,07		9 010,07		9 010,07	
66112	Intérêts - rattachement des icne					1 192,66		1 192,66		1 192,66	
6611	Sous Total compte 6611					10 202,73		10 202,73		10 202,73	
661	Sous Total compte 661					10 202,73		10 202,73		10 202,73	
66	Sous Total compte 66					10 202,73		10 202,73		10 202,73	
	Total classe 6					10 202,73		10 202,73		10 202,73	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	1 000 000,00	1 000 000,00	536 081,07	805 040,27	271 494,40	2 535,20	1 807 575,47	1 807 575,47	965 593,60	965 593,60

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 2020-12-31

23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N°	Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861	Portefeuille								
NEANT									
	Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862	Correspondant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEANT									
	Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863	Prise en charge titre et valeur								
NEANT									
	Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



23500 - RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE

Exercice 2020

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BOULIERAC Karine (1018491486-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritablement, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RESEA CHALEUR URBAIN-ITTEVILLE** pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GRANGE Sylvie (1017102903-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A **DDFiP DE L'ESSONNE**, le **16/03/2021**

A **LA FERTE-ALAIS**, le **22/03/2021**



**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET
RESEAU CHAUFFAGE URBAIN 2020**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°13

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

VU l'avis FAVORABLE à l'unanimité de la commission Finances du 31/03/2021

CONSIDERANT que M François PAROLINI, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M Yoann MARFA-ANGLADA, Maire-Adjoint en charge des Finances, au moment du vote du compte administratif,

HORS DE LA PRESENCE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE pour cette comptabilité les identités de valeurs avec le compte de gestion du budget RCU 2020.

VOTE le compte administratif du budget RCU 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Exploitation		
Recettes	A	0,00 €
Dépenses	B	10 202,73 €
Report de l'exercice N-1	C	-500,00 €
TOTAL	D = A+B+C	-10 702,73 €

Section d'Investissement			Restes à Réaliser (RAR)
Recettes	E	0,00 €	
Dépenses	F	258 756,47 €	592 260,78
Report de l'exercice N-1	G	938 021,70	
TOTAL	H = E+F+G	679 265,23 €	

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés,

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21910315700109	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Etablissements Publics Industriels et Commerciaux ITTEVILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Perception de LA FERTE-ALAIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

ARRIVÉE
15 AVR. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Compte administratif

BUDGET : Réseau de Chaleur Urbain (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	16
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

17

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 202,73	G 0,00	G-A -10 202,73
	Section d'investissement	B 258 756,47	H 0,00	H-B -258 756,47

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 500,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 938 021,70 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 269 459,20	Q= G+H+I+J 938 021,70	=Q-P 668 562,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 592 260,78	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 592 260,78	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	= G+I+K 0,00	-10 702,73
	Section d'investissement = B+D+F	= H+J+L 938 021,70	87 004,45
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L 938 021,70	76 301,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 592 260,78	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	244 825,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	347 435,78	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	389 297,27	0,00	0,00	0,00	389 297,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		389 297,27	0,00	0,00	0,00	389 297,27
66	Charges financières	10 202,73	9 010,07	1 192,66	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		399 500,00	9 010,07	1 192,66	0,00	389 297,27
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		399 500,00	9 010,07	1 192,66	0,00	389 297,27
Pour information		500,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	340 261,90	8 432,45	244 825,00	87 004,45
21	Immobilisations corporelles	547 759,80	200 324,02	347 435,78	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	888 021,70	208 756,47	592 260,78	87 004,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	938 021,70	258 756,47	592 260,78	87 004,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	938 021,70	258 756,47	592 260,78	87 004,45
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	938 021,70			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	10 202,73	0,00	10 202,73
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	10 202,73	0,00	10 202,73

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	500,00
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 702,73
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	8 432,45	0,00	8 432,45
21	Immobilisations corporelles (6)	200 324,02	0,00	200 324,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	258 756,47	0,00	258 756,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	258 756,47
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	938 021,70
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	938 021,70
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	389 297,27	0,00	0,00	0,00	389 297,27
611	Sous-traitance générale	389 297,27	0,00	0,00	0,00	389 297,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		389 297,27	0,00	0,00	0,00	389 297,27
66	Charges financières (b) (5)	10 202,73	9 010,07	1 192,66	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 010,07	9 010,07	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 192,66	0,00	1 192,66	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		399 500,00	9 010,07	1 192,66	0,00	389 297,27
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		399 500,00	9 010,07	1 192,66	0,00	389 297,27
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		500,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 192,66
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 192,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	340 261,90	8 432,45	244 825,00	87 004,45
2031	Frais d'études	340 261,90	8 432,45	244 825,00	87 004,45
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	547 759,80	200 324,02	347 435,78	0,00
2135	Installations générales, agencements	547 759,80	200 324,02	347 435,78	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		888 021,70	208 756,47	592 260,78	87 004,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		938 021,70	258 756,47	592 260,78	87 004,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		938 021,70	258 756,47	592 260,78	87 004,45
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		938 021,70			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A7

A7 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

**AFFECTATION DES RESULTATS
DU BUDGET RCU 2020**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°14

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

VU l'adoption du compte administratif de l'exercice 2020,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

VU l'avis FAVORABLE à la majorité de la commission Finances du 31/03/2021

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'Exploitation		
Recettes	A	0,00 €
Dépenses	B	10 202,73 €
Report de l'exercice N-1	C	-500,00 €
TOTAL	D = A+B+C	-10 702,73 €

Section d'Investissement			Restes à Réaliser (RAR)
Recettes	E	0,00 €	
Dépenses	F	258 756,47 €	592 260,78
Report de l'exercice N-1	G	938 021,70	
TOTAL	H = E+F+G	679 265,23 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit

RESULTAT GLOBAL		
Besoin de couverture au compte 1068	0.00€ si H>RAR	0,00 €
Reprise au compte D 002 (Exploitation)	$J = (D - I)$	10 702,73 €
Reprise au compte R 001 (Investissement)	$K = (H)$	679 265,23 €

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
RESEAU CHAUFFAGE URBAIN 2021**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°15

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-15 sur les règles de vote des budgets des collectivités ;

VU les orientations qui ont été données à l'occasion du débat des orientations budgétaires du 11/03/2021

VU l'avis FAVORABLE à la majorité de la commission Finances du 31/03/2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le budget primitif Réseau Chauffage Urbain pour l'année 2021 par chapitre qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION		
002 – Résultats de fonctionnement reporté	10 702,73 €	
66- Charges Financières	9 297,27 €	
77- Produits exceptionnels (subvention Budget principal)		20 000,00 €

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	20 000,00 €	20 000,00 €
---	--------------------	--------------------

INVESTISSEMENT		
16- Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	
20- Immobilisations incorporelles (dont RAR : 244 825,00 €)	281 829,45 €	
21- Immobilisation corporelles (dont RAR : 347 435,78 €)	347 435,78 €	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		679 265,23 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	679 265,23 €	679 265,23 €

TOTAL DU BUDGET	699 265,23 €	699 265,23 €
------------------------	---------------------	---------------------

ARRETE le total des dépenses et des recettes à la somme de 699 265,23 € qui se décomposent comme suit :

- Section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 20 000,00€
- Section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 679 265,23€

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



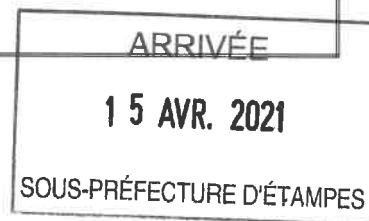
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21910315700109	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Etablissements Publics Industriels et Commerciaux ITTEVILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Perception de LA FERTE-ALAIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)



Budget primitif

BUDGET : Réseau de Chaleur Urbain (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	32

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	33
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	34
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	35
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	37
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	38
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 297,27	20 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 10 702,73	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		20 000,00	20 000,00

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	87 004,45	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	592 260,78	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 679 265,23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		679 265,23	679 265,23

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	699 265,23	699 265,23
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	389 297,27	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		389 297,27	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	10 202,73	0,00	9 297,27	9 297,27	9 297,27
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		399 500,00	0,00	9 297,27	9 297,27	9 297,27
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		399 500,00	0,00	9 297,27	9 297,27	9 297,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 702,73
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 000,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		400 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		400 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 000,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	95 436,90	244 825,00	37 004,45	37 004,45	281 829,45
21	Immobilisations corporelles	0,00	347 435,78	0,00	0,00	347 435,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	95 436,90	592 260,78	37 004,45	37 004,45	629 265,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	145 436,90	592 260,78	87 004,45	87 004,45	679 265,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	145 436,90	592 260,78	87 004,45	87 004,45	679 265,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	679 265,23
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	679 265,23
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	679 265,23
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

0,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	9 297,27	0,00	9 297,27
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		9 297,27	0,00	9 297,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	10 702,73
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	281 829,45	0,00	281 829,45
21	Immobilisations corporelles (6)	347 435,78	0,00	347 435,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		679 265,23	0,00	679 265,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	679 265,23
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	20 000,00	0,00	20 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	679 265,23
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	679 265,23
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	389 297,27	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	389 297,27	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		389 297,27	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	10 202,73	9 297,27	9 297,27
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 010,07	9 297,27	9 297,27
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 192,66	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		399 500,00	9 297,27	9 297,27
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		399 500,00	9 297,27	9 297,27

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	10 702,73
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	400 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		400 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	20 000,00	20 000,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		400 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		400 000,00	20 000,00	20 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 000,00
--	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	95 436,90	37 004,45	37 004,45
2031	Frais d'études	95 436,90	37 004,45	37 004,45
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 436,90	37 004,45	37 004,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		145 436,90	87 004,45	87 004,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		145 436,90	87 004,45	87 004,45

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	592 260,78
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	679 265,23
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

*

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			679 265,23	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			679 265,23	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV -- ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 -- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (4)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
MON528176EUR-MON530737					1 000 000,00	F		0,770	0,000		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)	BANQUE POSTALE	14/08/2019	23/08/2019	01/02/2020	0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)		A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		950 000,00					50 000,00	7 170,62	0,00	1 129,89
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		950 000,00					50 000,00	7 170,62	0,00	1 129,89
MON528176EUR-MON530737	N	0,00	A-1	950 000,00	18,00	F		0,000	50 000,00	7 170,62	0,00	1 129,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		950 000,00					50 000,00	7 170,62	0,00	1 129,89

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV -- ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 -- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des Intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Taux reçu (7)					
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		50 000,00	I 50 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		50 000,00	50 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	50 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	50 000,00	592 260,78	0,00	642 260,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	679 265,23	0,00	679 265,23

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 642 260,78
Ressources propres disponibles	IV 679 265,23
Solde	V = IV – II (6) 37 004,45

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A7

A7 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial					Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00		
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PMI : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 103 RUE ST GERMAIN 91760 ITTEVILLE (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

**SIGNATURE DE LA CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE 2020 - 2023**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°16

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée par la loi n° 82-263 du 22 juillet 1982,

VU la délibération n°15 du 31 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Éducation, Enfance et Jeunesse » du 1^{er} avril 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement Pilotage du projet de territoire 2020 - 2023

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Pilotage du projet de territoire

- **Chargé (e) de coopération Ctg**
- **Diagnostic**
- **Ingénierie**

Année : 2020 - 2023

Gestionnaire : Commune d'Itteville

Structure : Chargé(s) de coordination et ingénierie

Code pièces – Famille / Type : monter convention /convention

Les conditions ci-dessous de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire » constitue la présente convention.

Entre :

La commune d'Itteville, représentée par Monsieur François Parolini, Maire, dont le siège est situé 103 Rue Saint-Germain, 91760 Itteville,

Ci-après désigné « la collectivité ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, représentée par Monsieur Guillaume Lacroix, Directeur, dont le siège est situé 6/8, rue Prométhée 91013 Evry-Courcouronnes Cedex,

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Les finalités de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'allocations familiales

Par leur action territoriale, les Caisses d'Allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Au travers de diagnostics partagés, le soutien de fonction de coopération et d'ingénierie à l'échelon départemental comme à l'échelon local, les Caisses d'Allocations familiales prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Article 1 - L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire ».

Les objectifs poursuivis par la subvention pour le pilotage du projet de territoire

L'évolution de la structure des communes, l'élargissement de la taille des intercommunalités, la mise en place des Métropoles et la création des pôles territoriaux ruraux, structurent un nouveau cadre de coopération entre les collectivités locales. Ces reconfigurations territoriales ont un impact sur les objectifs de cohésion sociale de la branche Famille qui veille à une structuration diversifiée et accessible des services aux familles sur les territoires. Elles nécessitent de renforcer la coordination entre les différents acteurs autour de projets de territoire coconstruits et suivis ensemble. Ces projets visant au maintien et au développement des services aux familles sont coconstruits et formalisés entre la Caf et les collectivités sous la forme d'une Convention territoriale globale (Ctg).

Dans un contexte mouvant et contraint, redéfinir et conforter le pilotage de ce projet de territoire revêt donc un caractère décisif. Celui-ci facilite, en lien avec la Caf, l'adaptation à un nouvel environnement partenarial et accompagne, d'un point de vue stratégique et opérationnel, les décisions des élus sur les politiques familiales et sociales.

Les actions de coordination, de diagnostic, et d'ingénierie subventionnées au titre du « Pilotage du projet de territoire » poursuivent les objectifs suivants :

La coordination par les « chargé(e)s de coopération Ctg »

Le soutien à ces postes s'oriente vers les enjeux de coopération autour du contenu de la Ctg, en lien avec les objectifs prioritaires de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Branche famille de la sécurité sociale : poursuite de l'appui à la conciliation vie familiale/vie professionnelle, inclusion pleine et entière des enfants en situation de handicap, investissement social en faveur des enfants de familles pauvres pour rééquilibrer les chances, développement des services en territoires prioritaires, accompagnement des familles monoparentales et des séparations, optimisation du fonctionnement des services aux familles existants, soutien aux parents, facilitation de l'accès aux droits etc.

Ces fonctions de coopération soutiennent par ailleurs les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la branche Famille : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

A l'occasion de la généralisation des Conventions territoriales globales, qui remplacent les anciens contrats enfance et jeunesse, les coordinations existantes sont appelées à évoluer.

La collectivité signataire s'engage donc à :

- (Re)déployer les postes de coordination sur l'animation de la démarche Ctg ;

- Renforcer le contenu de la fonction en cohérence avec le référentiel d'emploi-cible de « chargé de coopération Ctg » ;
- Produire un bilan annuel et pluriannuel des activités réalisées.

Le Diagnostic de territoire

Le déploiement de la Ctg impose un diagnostic partagé et programmatif. Celui-ci vise à partager une analyse commune des problématiques du territoire permettant d'éclairer les choix de la collectivité.

Il permet de mieux identifier les composantes du territoire, ses problématiques comme ses ressources : population, caractéristique du territoire, nature et niveau des besoins, nature et niveau d'offre de service existante, moyens humains et financiers mobilisés, instances partenariales existantes, etc.

Il vise à faire émerger :

- Les priorités en termes de politiques familiales et sociales sur le territoire ;
- Les arbitrages nécessaires à la programmation des interventions ;
- Une meilleure compréhension des enjeux et des leviers financiers et d'ingénierie à mobiliser prioritairement.

Sa mise en œuvre repose sur un travail partenarial soutenu nécessitant de croiser les connaissances et les expertises.

A l'occasion de la généralisation des Conventions territoriales globales, qui remplacent les anciens contrats enfance et jeunesse avec une approche multi thématiques, les diagnostics financés par la Caf sont appelés à évoluer dans leur périmètre.

A ce titre, le diagnostic territorial doit prévoir :

- Une veille territoriale à l'échelle de chaque commune ou communauté de communes regroupant les caractéristiques démographiques et sociales du territoire : population, territoire, besoins (globaux et spécifiques), l'état des lieux de l'offre de services existante (moyens mobilisés par la Caf et par les acteurs du territoire), des aides versées par la Caf et de la dynamique partenariale sur le territoire ;
- Une analyse de l'écart entre le besoin et l'offre de service existante selon les thématiques : cette analyse doit être rattachée à l'observation des territoires mise en œuvre à l'échelon du département dans le cadre des schémas départementaux ;
- Une analyse des interactions entre les problématiques (enfance, logement, parentalité, politique de la ville, accès aux droits, etc.) permettant de mieux identifier les composantes du territoire et de mobiliser les leviers adaptés ;
- L'augmentation du forfait potentiel permettant de financer un diagnostic accompagné par un prestataire au profit d'une collectivité vise à se conformer aux attendues en matière de qualité et la prise en compte d'une échelle territoriale plus large et/ou sur un nombre de thématiques plus important.

L'ingénierie

Il s'agit d'interventions de conception, d'étude, de suivi et d'évaluation, visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la convention territoriale globale sur le territoire par la

mobilisation d'un prestataire ou la mise à disposition d'un personnel dédié extérieur à la collectivité.

Cet appui en ingénierie peut permettre à la collectivité de se doter temporairement des compétences nécessaires dans les domaines institutionnels, de gestion de projet ou de développement local.

Article 2 - L'éligibilité à la subvention dite « Pilotage »

La coordination par les « Chargé(e)s de coopération Ctg »

➤ Critères d'éligibilité

Les Etp concernés doivent :

- Être financés par une collectivité locale signataire d'une Ctg ;
- Répondre aux attendus de la mission de « chargé de coopération Ctg », élaborés sur la base du référentiel métier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf ;
- Avoir fait l'objet d'une concertation avec la Caf lors de leur sélection ;
- Faire l'objet d'un rapport annuel de leur activité transmis à la Caf.

Le diagnostic de territoire

➤ Critères d'éligibilité

Le diagnostic accompagné par un prestataire au profit d'une collectivité doit servir de base de connaissance et d'analyse pour définir les axes du plan d'actions de la Convention territoriale globale. Il peut être réalisé au début de la période couverte par la Ctg ou à la fin de celle-ci, pour préparer la Ctg suivante. Il peut également être réalisé en cours de convention pour approfondir une thématique non abordée au départ ou élargir le périmètre territorial de l'analyse.

Un seul diagnostic est financé au cours de la période couverte par la convention.

L'ingénierie

➤ Critères d'éligibilité

Une ou plusieurs actions d'ingénierie peuvent être financées au cours de la Ctg. Elles peuvent être de plusieurs ordres :

- Réalisation de diagnostic des besoins ;
- Appui à l'élaboration de la Ctg ou à un projet intégré à la Ctg ;
- Animation de rencontres entre acteurs pour impulser des dynamiques partenariales ;
- Appui méthodologique à la participation des habitants ;
- Dépenses de communication pour faire connaître la Ctg auprès des familles, des partenaires ;
- Travaux d'évaluation des actions incluses dans la Ctg.

Article 3 - Les modalités de calcul de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire »

La coordination par les « chargé(e) de coopération Ctg »

L'unité d'œuvre pour calculer le financement de la coordination est l'Equivalent temps plein (Etp). Le financement est calculé à l'échelle du territoire détenteur de la compétence concernée.

L'offre existante

✓ **Nombre d'Etp existant : 0,5**

✓ **Montant forfaitaire par Etp existant :**

Celui-ci est calculé à partir du montant de Psej dû par la Caf au 31/12/N-1¹ au titre des actions de coordination financé par le Cej / Σ du nombre d'Etp de coordonnateurs soutenus en N-1.

Le financement des postes de chargé(e)s de coopération Ctg s'élève pour l'année de référence de la présente convention à : **6 786,60 € / Etp de chargé(e)s de coopération Ctg**.

En cas d'absence du professionnel identifié sur cette fonction, le financement n'est pas dû par la Caf. En cas de remplacement d'un professionnel par un autre, le forfait de financement appliqué reste celui prévu pour un Etp existant.

✓ **Le financement de nouveaux Etp**

Les Etp de chargé(e)s de coopération Ctg nouveaux sont ceux qui sont développés sur la durée d'une Ctg, en lien avec des objectifs de développement des services aux familles. Leur soutien financier par la Caf est conditionné au fait que cette extension du nombre d'Etp pris en compte ait été formalisé :

Le montant forfaitaire national annuel pour tout nouveaux poste de coordonnateurs développés sur la durée de la Ctg relève d'un barème national annuel défini et publié par la Cnaf.

Le montant de la subvention dite « Pilotage – Coordination » s'établit donc ainsi :

Nombre d'Etp pris en compte par la Caf plafonné à l'existant dans le précédent Cej	X	Montant forfaitaire / Etp déjà soutenu	+	Nombre de nouveaux Etp soutenus par la Caf	X	Barème nouvel Etp chargé(e) de coopération Ctg
--	---	--	---	--	---	--

¹ Le montant de référence est la charge à payer comptabilisée pour la dernière année du Cej

Le diagnostic

Toute nouvelle Ctg ou Ctg en cours n'ayant jamais fait l'objet d'un diagnostic peuvent prétendre à une prise en charge par la Caf dans la limite d'un seul diagnostic

Le montant de prise en charge maximum est de 50% d'un cout global dont le plafond est défini et publié chaque année par la Cnaf.

L'ingénierie

L'ingénierie sert à financer soit la mise à disposition de professionnels d'un prestataire ou le coût total d'une prestation.

Le montant forfaitaire national annuel pour toute action d'ingénierie développée sur la durée de la Ctg relève d'un barème national défini et publié par la Cnaf.

Le cumul n'est pas possible avec l'aide transitoire à l'ingénierie au titre du Plan mercredi.

- Le versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire »

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives détaillées dans l'Article 5 de la présente convention, produites au plus tard le **31/03** de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

En tout état de cause, l'absence de fourniture de justificatifs au **30/06** peut entraîner la récupération des montants versés et le non-versement du solde. Après le 31 décembre de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné aucun versement ne pourra être effectué au titre de N.

Le versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits et de la production des justificatifs précisés à l'article 5.

Article 4 - Les engagements du partenaire

4.1 - Au regard des activités et services financés par la Caf

La collectivité s'engage à informer la Caf de tout changement apporté dans :

- Le contenu des actions financées ;
- Les éléments financiers relatifs à ces action (augmentation ou diminution des dépenses).

La collectivité est consciente de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, il s'engage à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

De plus, la collectivité s'engage à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche Famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er Septembre 2015 et intégrée à la présente convention.

4.2 - Au regard de la communication

La collectivité s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, (y compris site Internet et réseaux sociaux dédiés) visant la convention territoriale globale et les services couverts par cette convention.

4.3 - Au regard des obligations légales et réglementaires

La collectivité s'engage au respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires notamment en matière :

- De droit du travail ;
- D'assurances.

Article 5 - Les pièces justificatives

La collectivité s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives détaillées à ce présent article, dont elle est garante de la qualité et de la sincérité.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de courriels, de fichiers électroniques, sauf demande expresse de la Caf.

La collectivité s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'Allocations familiales et à les mettre à disposition en cas de contrôle sur place.

Le versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire », s'effectue sur la production des pièces justificatives selon les dispositions précisées ci- après.

5.1 Les pièces justificatives relatives au gestionnaire et nécessaires à la signature de la convention

Collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	- Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence	- Attestation de non-changement de situation
	- Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les	

	champs de compétence)	
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, BIC IBAN	

5.2 L'engagement du gestionnaire quant aux pièces justificatives nécessaires à la signature de la convention

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Chargé de coordination		
Activité	- Activité prévisionnelle de fonctionnement de l'année N comportant les noms et prénoms de chaque coordonnateur, et leur volume horaire prévisionnel ainsi que leur salaire affecté à la fonction coordination - Fiche fonction	- Activité prévisionnelle de fonctionnement de l'année N comportant les noms et prénoms de chaque coordonnateur, et leur volume horaire prévisionnel ainsi que leur salaire affecté à la fonction coordination - Fiche fonction
Diagnostic		
Eléments financiers	- Devis	
Ingénierie		
Etp	-Activité prévisionnelle de fonctionnement de l'année N comportant les noms et prénoms de chaque coordonnateur, et leur volume horaire prévisionnel affecté à la fonction coordination - Fiche fonction	
Prestation	- Devis	

5.3 Les pièces justificatives relatives aux gestionnaires nécessaires au paiement

Nature de l'élément justifié	Pour chaque année (N) de la convention : justificatifs nécessaires au paiement d'un acompte	Pour chaque année (N) de la convention : justificatifs nécessaires au paiement du droit définitif
Chargé(e) de coordination		
Activité	-Activité prévisionnelle de fonctionnement de l'année N comportant les noms et prénoms de chaque coordonnateur, et leur volume horaire prévisionnel affecté à la fonction coordination - Fiche fonction	-Activité réelle de fonctionnement de l'année N comportant les noms et prénoms de chaque coordonnateur, leur volume horaire prévisionnel affecté à la fonction coordination -Un rapport d'activité
Diagnostic		
Eléments financiers		Factures acquittées signées
Ingénierie		
Etp	-Actions d'ingénierie prévisionnelles de l'année N comportant le détail de la prestation	-Actions d'ingénierie réelles de l'année N comportant le détail de la prestation
Prestation	-Devis	-Factures acquittées

Au regard de la tenue de la comptabilité : si la collectivité a plusieurs activités, elle présente un budget ou un compte de résultat spécifique à chaque action de pilotage de diagnostic, coordination et d'ingénierie.

La collectivité s'engage à tenir une comptabilité générale et une comptabilité analytique distinguant chaque activité et à valoriser les contributions à titre gratuit (locaux, personnels...). La valorisation du bénévolat n'est pas incluse dans l'assiette de calcul de la subvention pilotage.

Article 6 - Les engagements de la caisse d'Allocations familiales

La convention porte sur une subvention soumise à conditions (barème, plafond), la Caf fait parvenir chaque année à la collectivité les éléments actualisés. Elle adresse également le(s) formulaire(s) dématérialisé(s) permettant de compléter les éléments nécessaires au versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire ».

Elle procède aux contrôles de ces données et au versement des subventions dues.

Article 7 – L'évaluation et le contrôle

7.1 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la Caf a apporté son concours, sur un plan qualitatif comme quantitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Caf et la collectivité.

L'évaluation porte notamment sur :

- La conformité des résultats au regard des objectifs mentionnés de la présente convention ;
- La complétude du questionnaire d'évaluation annuelle national et le cas échéant le rapport d'activité annuel ;
- L'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

7.2 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de la convention

La collectivité doit pouvoir justifier, auprès de la Caf, de l'emploi des fonds reçus.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf, peut procéder à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par cette convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que la collectivité ne puisse s'y opposer. Les contrôles peuvent être réalisés par sondage et les résultats extrapolés.

La collectivité s'engage à mettre à la disposition de la Caf et le cas échéant de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, documents comptables, organigramme, état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité, et tout document justifiant du soutien financier de la collectivité territoriale

Le système d'information pourra également faire l'objet de vérifications, afin de s'assurer de la fiabilité des données transmises.

Le contrôle est réalisé dans le cadre d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération de tout ou partie des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 8 – La durée et la révision des termes de la convention

La présente convention de financement est conclue du **01/01/2020 au 31/12/2023**.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis dans cette convention.

Article 9 - La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par la collectivité aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article « La durée et la révision des termes de la convention » ci-dessus.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 10 – Les recours

- Recours amiable

Le financement du « Pilotage du projet de territoire », étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Evry-Courcouronnes Le 15/02/2021,

La Caf

Le Partenaire

Béatrice Dassonville

Signé par Béatrice Dassonville

✓ Signé et certifié par yousign 

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'histoire, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terrain des tensions et regrets identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Après l'indépendance des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi de 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde ainsi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1944, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les moyens, humains, juridiques et financiers, tant pour les familles, qu'envisager les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les partenaires vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis cinquante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne ainsi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en démontrant attention aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux, apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour ses collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précises dans le règlement intérieur. Pour les séjours et bénévoles, tout prosélytisme est prosaïque et les restrictions au port de signes, ou tenues manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terrain d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



**MODIFICATION DE L'INDEMNITE
SPECIALE DE FONCTION DE POLICE
MUNICIPALE**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°17

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres

VU le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le décret n°97-702 du 31 mai 1997.

CONSIDERANT que l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de Police Municipale est une prime applicable aux fonctionnaires de la filière Police Municipale

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de l'indemnité de spéciale mensuelle de fonction de Police Municipale pour chacun des cadres d'emploi de la Police Municipale

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ATTRIBUE « L'indemnité spéciale de fonction de Police Municipale » aux agents titulaires et stagiaires occupant le cadre d'emploi d'agent de police Municipale.

DIT QUE l'indemnité est cumulable avec :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- L'indemnité d'administration et de technicité

RAPPELLE QUE le montant individuel est fixé par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites suivantes :

- Cadre d'emploi des agents de police Municipale : indemnité égale au maximum à 20% du traitement brut soumis à retenue pour pension hors SFT et IR)

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Notifiée aux intéressés.

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**PAIEMENT DES VACATIONS
FUNERAIRES**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°18

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article Art R2213-48

CONSIDERANT que l'intervention des fonctionnaires mentionnés à l'article L2213-14 donne lieu au versement d'une vacation pour chacune des opérations prévues ci-après :

1 -la fermeture du cercueil et la pose de scellés en cas de transport du corps hors de la commune du décès ou de dépôt et lorsque qu'aucun membre de la famille n'est présent.

2-la fermeture du cercueil et la pose de scellés lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps (avec ou sans changement de commune).

CONSIDERANT la volonté de la Commune de faire bénéficier de cet avantage aux agents de Police municipale.

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE le montant unitaire des vacations funéraires à reverser aux fonctionnaires de police assurant la surveillance obligatoire des deux opérations précitées à 25 euros (article R2213-15 CGCT).

CHARGE le maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

DIT que la présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2021

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,
- Notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**CONVENTION AVEC LE CIG
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE
DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

**SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°19**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi du 9 août 2019 modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n° 2008-850 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

CONSIDERANT que la commune est affiliée au centre de gestion interdépartemental de Versailles

CONSIDERANT que le centre de gestion interdépartemental de Versailles propose aux collectivités affiliées un Service Conseil en Organisation et Ressources Humaines

CONSIDERANT l'obligation de mettre en place les lignes directrices de gestion

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le maire à signer toute convention avec le centre de gestion interdépartemental de Versailles concernant la mise en place des lignes directrices de gestion

DONNE pouvoir au Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour
une mission de conseil en organisation et ressources humaines
au sein de la Mairie d'ITTEVILLE (91)**

Entre les soussignés :

Entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, dont le siège est situé 15, rue Boileau – 78000 Versailles, représenté par son Président, Daniel LEVEL, en application de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985

d'une part,

Et la Mairie d'ITTEVILLE, ci-dessous appelée la Collectivité, représentée par son Maire, François PAROLINI habilité à signer la présente convention en vertu de l'autorisation donnée par le conseil municipal par délibération du,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Sur la demande de la Collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion intervient dans les conditions définies par la présente convention, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Article 2 :

L'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion portera au choix de la Collectivité sur tout ou partie des missions suivantes :

- Appui - conseil en organisation
 - › Réflexion sur l'organisation interne
 - › Développement de nouvelles missions
 - › Amélioration du climat social et de la motivation du personnel
 - › Optimisation du fonctionnement inter - services
- Aide à la conduite de projets
 - › Aménagement du temps de travail
 - › Démarche qualité
- Création d'outils de gestion des Ressources Humaines
 - › Analyse de l'activité et des métiers
 - › Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 - › Analyse de la communication interne
- Aide au recrutement
 - › Description du poste à pourvoir
 - › Définition du profil correspondant



- Rédaction de l'annonce
- Examen des candidatures
- Participation aux entretiens de recrutement

- Réalisation de bilans professionnels

Chaque intervention du CIG sur la base de la présente convention pourra donner lieu à une proposition d'intervention qui y sera annexée. Cette proposition précisera les conditions d'exécution de la mission.

Article 3 :

Sur demande de la Collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion pourra assurer, de manière exceptionnelle, diverses prestations annexes et notamment l'information du personnel dans le domaine de l'organisation et des ressources humaines.

Article 4 :

L'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion sera concrétisée par la remise à la Collectivité de documents écrits correspondant à chacune des étapes importantes, la Collectivité s'engageant pour sa part à fournir au Centre Interdépartemental de Gestion toute information qu'il jugera utile pour l'accomplissement de la mission.

Article 5 :

La présente convention est convenue pour une durée de trois ans. A cette échéance, une nouvelle convention est passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

Elle prend effet à compter de sa date de signature.

Article 6 :

La Collectivité participera aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion soit, pour 2021 :

- De 5 001 à 10 000 habitants ou EPCI, CCAS et Caisse des écoles de 51 à 100 agents soit 74.00 euros par heure de travail

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le Centre Interdépartemental de Gestion selon l'état d'avancement de la prestation.

En application de la réglementation liée à la dématérialisation des factures du secteur public, la facturation liée à la présente convention sera déposée sur le portail "Chorus Pro" où elle sera accessible à la collectivité. **Les informations ci-après doivent nous être indiquées dès la signature de la convention :**

- **numéro de SIRET :**
- **code service :**
- **numéro d'engagement juridique (annuel de préférence) :**

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé à :

le Payeur Départemental des Yvelines
Paierie départementale des Yvelines
2 bis, rue Montbauron
78000 VERSAILLES

BDF Versailles
30001 * 00866 * C7850000000 * 67
Code IBAN : FR70 3000 1008 66C7 8500 0000 067
BDFEFRPPCCT



Article 7 :

Le Centre Interdépartemental de Gestion n'assurant qu'une mission d'aide et de conseil, se dégage de toute responsabilité concernant les décisions retenues par la Collectivité et de leurs suites.

Article 8 :

En cas de litige survenant entre les parties, à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Versailles.

Fait en deux exemplaires

à Versailles, le 18 mars 2021

Pour le Centre de Gestion

Pour la Collectivité

Le Président,
Daniel Level

Maire de la commune déléguée de Fourqueux

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A LA PREEMPTION DE LA PARCELLE
AE888**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°20

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3 ;

CONSIDÉRANT que la société par actions simplifiées (SAS) GUICHARD REAL ESTATE INVESTMENT (GREI), inscrite au registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro SIRET 818 423 311 00039, domiciliée à GRIGNY (91350), 7 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, représentée par son président, Monsieur Kévin Guichard, dûment habilité à cet effet, a envisagé la réalisation de plusieurs maisons d'habitation sur le terrain bâti situé à ITTEVILLE, au 37 rue du Général Leclerc,

CONSIDÉRANT le droit de préemption urbain exercé par le Maire, au nom de la commune sur ce terrain aux termes d'une décision n° 2/2021 du 8 janvier 2021,

CONSIDÉRANT la saisine par la société GREI du Tribunal Administratif de Versailles, le 11 février 2021 au titre d'un recours pour excès de pouvoir contre la décision de préemption, puis au titre d'une requête en référé-suspension devant cette même juridiction le 12 février 2021 ;

CONSIDÉRANT l'audience de référé en date du 3 mars 2021, et la volonté des parties de procéder au règlement amiable de leur différend ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Commune de voir se développer, sur son territoire, des logements sociaux de « type 3 » en vue de permettre l'accueil de couples et de familles ;

CONSIDÉRANT la proposition du promoteur de réaliser, sur l'un des trois lots à bâtir (identifié « lot 5 »), un programme dit « maison DUO » consistant en la création de deux pavillons accolés de type 3 de type « accession sociale ».

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Urbanisme, Transport du 01/04/21

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'accepter la conclusion du protocole d'accord transactionnel ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à engager les démarches nécessaires en vue du retrait de la décision de préemption,

AUTORISE M. le maire à signer les actes correspondants.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La commune d'ITTEVILLE, collectivité territoriale, identifiée sous le numéro SIRET 219 103 157 00083, domiciliée à ITTEVILLE (91760), 103 rue Saint Germain, représentée par son Maire en exercice, Monsieur François Parolini, dûment habilité à cet effet (**Annexe 1. Délibération du conseil municipal**) ;

la « **Commune** »
D'une part.

ET :

La société par actions simplifiées (SAS) GUICHARD REAL ESTATE INVESTMENT (GREI), inscrite au registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro SIRET 818 423 311 00039, domiciliée à GRIGNY (91350), 7 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, représentée par son président, Monsieur Kévin Guichard, dûment habilité à cet effet (**Annexe 2. Pouvoir**).

« **le Promoteur** »
D'autre part.

La Commune et le Promoteur sont ci-après dénommés les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

1. DÉFINITIONS - INTERPRÉTATIONS - FORME DES ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS

1.1. INTERPRÉTATION

L'emploi des expressions « notamment », « y compris », « en particulier » ou de toute expression similaire doivent être interprétée comme ayant pour objet d'introduire un exemple illustrant le concept considéré et non comme attribuant un caractère exhaustif à l'énumération qui suit.

Il est convenu entre les Parties que les stipulations du Protocole font expressément novation à tout accord ou convention quelconque qui pourrait résulter d'échanges de lettres ou courriels antérieurs à la signature des présentes.

De plus, dans le Protocole, sauf si le contexte en requiert différemment :

- les titres attribués aux Articles n'ont pour objet que d'en faciliter la lecture et ne sauraient en limiter la teneur ou l'étendue ;
- toute référence faite à un article ou à une annexe se comprend comme référence faite à un Article ou une Annexe du présent Protocole, sauf précision contraire expresse ;
- les références à une heure de la journée, sauf indication contraire spécifique, renvoient à l'heure de Paris ;
- la référence à une personne englobe ses cessionnaires et successeurs successifs.

Enfin, sauf disposition légale contraire, il est convenu entre les Parties que la nullité d'une stipulation du Protocole ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni en affecter la validité ou ses effets juridiques, sauf si la nullité d'une ou plusieurs stipulations du Protocole portait atteinte à l'équilibre des accords des Parties.

1.2. FORME DES ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS

Les dénominations Commune et Promoteur (i) définissent l'identité des contractants sans égard au nombre, à la personnalité physique ou morale de ceux-ci, à leur intervention directe ou par mandataire, (ii) emportent, sauf stipulation expresse en sens contraire, solidarité en cas de pluralité de personnes répondant à la même définition et (iii) comprennent solidairement et indivisément leurs ayants-cause et ayants-droit à quelque titre que ce soit.

Les engagements souscrits et les déclarations faites à l'acte seront toujours indiqués comme émanant directement des Parties, même s'ils émanent du représentant légal ou conventionnel de ces dernières.

2. EXPOSÉ PRÉALABLE

Le Promoteur a formé le projet de se porter acquéreur d'un terrain bâti situé à ITTEVILLE, 37 rue du Général Leclerc, composé de la parcelle cadastrée section AE n° 888 d'une contenance de 3 105 mètres-carrés (le « **Terrain** ») dans le but notamment de détacher de cette parcelle trois terrains à bâtir destinés à accueillir, chacun, une maison d'habitation.

Destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) régularisée par l'actuel propriétaire du Terrain, le Maire de la Commune a exercé, au nom de la Commune, le droit de préemption urbain (DPU) sur ce terrain aux termes d'une décision n° 2/2021 du 8 janvier 2021 (la « **Décision de préemption** »).

Le 11 février 2021, le Promoteur a régularisé un recours pour excès de pouvoir contre la Décision de préemption devant le tribunal administratif de Versailles enregistrée sous le numéro d'instance 2101207. Le 12 février 2021, le Promoteur a régularisé une requête en référé-suspension devant cette même juridiction, enregistrée sous le numéro d'instance 2101209. L'audience de référé a eu lieu le 3 mars 2021.

A la suite de l'audience, les Parties se sont rapprochées en vue de régler amiablement leur différend. La Commune a fait part au Promoteur de son souhait de voir se développer, sur son territoire, des logements sociaux de « type 3 » en vue de permettre l'accueil de couples et de familles.

Le Promoteur a proposé de réaliser, sur l'un des trois lots à bâtir (identifié « lot 5 »), un programme dit « maison DUO » consistant en la création de deux pavillons accolés de type 3 de type « accession sociale ».

Les Parties ayant trouvé un accord verbal, elles ont convenu d'en traduire le principe et les modalités par écrit.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1. OBJET DU PROTOCOLE

Le Protocole a pour objet :

- de définir les obligations respectives des Parties ;
- de préciser les conditions et les modalités de réalisation de ces obligations ;
- de stipuler les conditions (suspensives et résolutoire) sous lesquelles est conclu le Protocole ;
- de préciser plus généralement les modalités d'exécution du Protocole.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS DES PARTIES – MODALITÉS D'EXÉCUTION**2.1. S'AGISSANT DE LA COMMUNE****2.1.1. RETRAIT DE LA DECISION DE PRÉEMPTION**

- 2.1.1.1. La Commune, pris en la personne de son Maire, s'engage à retirer la Décision de préemption et de prendre, pour ce faire, un arrêté portant retrait de la décision n° 2021/2 du 8 janvier 2021.
- 2.1.1.2. La Commune s'engage à notifier l'arrêté mentionné au 2.1.1.1. à l'actuel propriétaire du Terrain, au notaire ayant régularisé la déclaration d'intention d'aliéner et au Promoteur, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 2.1.1.3. La Commune, prise en la personne de son Maire ou de toute personne qui serait titulaire d'une délégation de compétence ou de signature à cet égard, s'engage à ne pas procéder au retrait de l'arrêté mentionné au 2.1.1.1.
- 2.1.1.4. La Commune s'engage à notifier au tribunal administratif de Versailles l'arrêté mentionné au 2.1.1.1. aux fins d'obtenir de la juridiction une ordonnance de non-lieu à statuer.

2.2. S'AGISSANT DU PROMOTEUR**2.2.1. DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UNE « MAISON DUO »**

- 2.2.1.1. Le Promoteur s'engage à déposer une demande de permis de construire portant sur une « Maison DUO » sur le « lot 5 » du lotissement autorisé par la décision de non-opposition à déclaration préalable de division n° DP 091 315 20 10065 du 10 septembre 2020 correspondant à l'économie générale du projet tel que décrit en Annexe 3.
- 2.2.1.2. Le Promoteur s'engage à exécuter, le cas échéant, le permis de construire mentionné au 2.2.1.1. et à proposer la vente, le cas échéant en état futur d'achèvement, des deux lots d'habitation à des acquéreurs dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources actualisés mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 26 mars 2004.

- 2.2.1.3. Le Promoteur se porte fort de l'obligation mentionnée au 2.2.1.2. s'il venait à céder tout ou partie du Terrain et si le projet de construction était finalement réalisé par un tiers aux présentes.

ARTICLE 3. CONDITION RÉSOLUTOIRE

Le Protocole est conclu aux conditions résolutoires alternatives suivantes :

- Renonciation du Promoteur à acheter le Terrain notifiée à la Commune ;
- Violation par la Commune de l'obligation mentionnée aux 2.1.1.1 et 2.1.1.3.

ARTICLE 4. NATURE DU PROTOCOLE – EFFETS JURIDIQUES

Les Parties reconnaissent que le Protocole revêt la nature de « transaction » au sens des articles 2044 à 2052 du code civil.

Les Parties reconnaissent en particulier avoir pris connaissance des dispositions de l'article 2052 du code civil aux termes duquel « *la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet* ».

ARTICLE 5. ELECTION DE DOMICILE - NOTIFICATION - COMPÉTENCE

Les Parties font élection de domicile à l'adresse respective indiquée en tête du Protocole.

Toute notification ou communication relative au Protocole devra être transmise par e-mail avec accusé de réception, aux adresses e-mails indiquées ci-dessous (ou à toute autre adresse ou adresse e-mail préalablement notifié par écrit par le destinataire à l'expéditeur).

Pour la Commune :

Courriel :

Stephanie.dauphin@mairie-itteville.fr

maire@mairie-itteville.fr

Pour le Promoteur :

Courriel :

kevin.guichard@icloud.com

Pour tous litiges de droit privé relatifs aux présentes qui ne pourraient être réglés à l'amiable, les Parties donnent compétence au tribunal judiciaire d'EVRY.

Pour tous litiges de droit public relatifs aux présentes qui ne pourraient être réglés à l'amiable, les Parties donnent compétence au tribunal administratif de Versailles.

**PRESCRIPTION DE REVUSION DU PLU
ET DEFINITION DES MODALITES DE
CONCERTATION**

**SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°21**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-35 et suivants

VU les articles L103-2 à L103-4 du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation,

VU la loi Solidarité et Renouvellement urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000,

VU la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003,

VU la loi Engagement National pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006,

VU la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement n°2009-967 du 3 août 2009 dite Loi « Grenelle I »

VU la loi Engagement National pour l'Environnement n° 2010-78 du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle II »

VU la loi pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » et ses décrets d'application,

VU la loi d'Avenir pour l'Agriculture n°2014-1170 du 13 octobre 2014,

VU la délibération 19/207 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2019 Approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale, modifié par délibération n°20/012 du 11 juin 2020

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 07 décembre 2006, révisé le 09 juillet 2010, modifié le 30 mars 2012, le 07 juillet 2016, dont la révision a été prescrite le 17 octobre 2016 et objet d'une mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet le 21 février 2019,

CONSIDERANT la nécessité de réviser le PLU afin de répondre à la fois aux évolutions législatives et réglementaires, et aux enjeux et aux besoins de la commune en matière de préservation des espaces naturels et de mise en valeur du patrimoine paysager,

Monsieur le Maire précise que :

-l'article L103-2 du Code de l'urbanisme prévoit que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

Qu'il y a lieu alors d'indiquer les objectifs poursuivis par la mise en œuvre de cette procédure ainsi que les modalités de la concertation.

CONSIDERANT qu'il est proposé de retenir les objectifs poursuivis par la révision suivants :

- Redéfinition des zones constructibles et des zones naturelles
 - Redéfinition des espaces agricoles
 - Définition et protection des zones humides
 - Faire prévaloir un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

- Préservation stricte des espaces naturels
- Préservation des zones espaces sensibles et Natura 2000
- Restructuration et mise en valeur du centre-ville
- Formalisation et chiffrage les objectifs de consommation d'espace
- Engagement d'une réflexion de modernisation des systèmes d'assainissement non collectifs dans un objectif de préservation de l'environnement
- Définition des orientations d'aménagement et de programmation
- Restructuration des voies de circulation comprenant les voies douces
 - Réduction de la consommation énergétique et de prévenir l'émission des gaz à effets de serres
 - Articuler le projet de territoire en tenant compte des moyens de transport
- Favoriser l'insertion des logements sociaux dans le tissu urbain en favorisant la réhabilitation du bâti existant
- Favoriser l'émergence d'un écoquartier

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose également que les modalités de la concertation soient les suivantes :

- Affichage de la présente délibération en Mairie pendant toute la durée de la procédure
- Mise à disposition du public, en Mairie, d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée de la procédure,
- Mise en ligne sur le site internet de la ville du dossier de concertation et mise à disposition d'une adresse mail destinée aux observations faites par voie électronique,
- Parution d'articles aux différentes étapes de l'élaboration du document dans le bulletin municipal,
- Organisation de deux réunions publiques

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

À l'issue de cette concertation, M./Mme le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Urbanisme, Transport du 01/04/21

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PRECRIT la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-11 et suivants, R152-2 et suivants du code de l'urbanisme avec les objectifs suivants :

- Redéfinition des zones constructibles et des zones naturelles
 - Redéfinition des espaces agricoles
 - Définition et protection des zones humides
 - Faire prévaloir un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques
 - Préservation stricte des espaces naturels

- Préservation des zones espaces sensibles et Natura 2000
- Restructuration et mise en valeur du centre-ville
- Formalisation et chiffrage les objectifs de consommation d'espace
- Engagement d'une réflexion de modernisation des systèmes d'assainissement non collectifs dans un objectif de préservation de l'environnement
- Définition des orientations d'aménagement et de programmation
- Restructuration des voies de circulation comprenant les voies douces
 - Réduction de la consommation énergétique et de prévenir l'émission des gaz à effets de serres
 - Articuler le projet de territoire en tenant compte des moyens de transport
- Favoriser l'insertion des logements sociaux dans le tissu urbain en favorisant la réhabilitation du bâti existant
- Favoriser l'émergence d'un écoquartier

APPROUVE les modalités de concertation suivantes :

- Affichage de la présente délibération en Mairie pendant toute la durée de la procédure
- Mise à disposition du public, en Mairie, d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée de la procédure,
- Mise en ligne sur le site internet de la ville du dossier de concertation et mise à disposition d'une adresse mail destinée aux observations faites par voie électronique,
- Parution d'articles aux différentes étapes de l'élaboration du document dans le bulletin municipal,
- Organisation de deux réunions publiques

DECIDE de mettre en œuvre, si nécessaire, la procédure de sursis à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU ou en contradiction avec ses nouveaux objectifs,

DONNE autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU

DEMANDE l'association des services de l'État conformément à l'article L132-10 du code de de l'Urbanisme,

SOLLICITE l'État conformément aux dispositions de l'article L132-10 du Code de l'Urbanisme afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaire à la réalisation du document d'Urbanisme.

PRECISE que les crédits destinés au financement de cette révision sont inscrits au budget de la commune,

DIT que conformément aux dispositions des articles L153-11 et L132-7 à L132-13 du Code de l'Urbanisme la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet
- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre d'agriculture,
- à l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale,
- à l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriaux limitrophes du territoire objet du plan lorsque ce territoire n'est pas lui-même couvert par un schéma de cohérence territoriale,
- à l'autorité compétente en matière des transports urbains,
- à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat,

DIT qu'en application des articles L132-12 et suivants du Code de l'Urbanisme la présente délibération est transmise :

- Aux communes limitrophes
- aux EPCI voisins compétents

DIT qu'en vue de l'application de l'article L132-12 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à leur demande aux associations agréées,

PRECISE que conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et publiée au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT qu'elle produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'alinéa ci-dessus, la date à prendre en compte étant celle du premier jour où il est effectué et après réception en préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :



**MOTION POUR LE MAINTIEN DES ORGANISATIONS
SYNDICALES ESSONNIENNES DANS LES LOCAUX
ACTUELS DE LA BOURSE DU TRAVAIL A EVRY**

SEANCE DU 14/04/2021
QUESTION N°22

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT le projet de fermeture des locaux de la Bourse du travail à Evry, propriété du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE :
A la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la motion pour le maintien des organisations syndicales essonniennes dans les locaux actuels de la Bourse du Travail à Évry

DECIDE de transmettre cette motion :

- au président du Conseil Départemental de l'Essonne
- au Préfet de l'Essonne
- au Maire d'Évry-Courcouronnes
- aux Unions Départementales des Syndicats essonniens

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

François PAROLINI

Maire :





COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil municipal du 14 avril 2021

Motion pour le maintien des organisations syndicales essonniennes dans les locaux actuels de la Bourse du Travail à Évry

Les locaux de la Bourse du travail à Évry, propriété du Conseil départemental, sont menacés de fermeture suite à un récent rapport de la commission communale de sécurité.

Pensée dès l'origine de la création de la ville nouvelle d'Évry, comme un élément structurant de la vie urbaine et sociale, la Maison des Syndicats est un outil indispensable pour la défense des droits et des garanties collectives et individuelles, des salariés des secteurs publics et privés, des chômeurs et des précaires.

Cette utilité est renforcée dans cette période où la précarité, les plans sociaux et les licenciements augmentent.

Les habitants d'Itteville, quand ils ont besoin de conseils et d'accompagnements, ou qu'ils jugent nécessaire d'avoir une action syndicale, peuvent s'y rendre facilement y compris par les transports en commun.

Le conseil municipal d'Itteville souhaite la mise en place d'une médiation de la préfecture et de la mairie d'Évry pour le retour d'un dialogue constructif entre le Conseil départemental et les organisations syndicales.

Le conseil municipal d'Itteville demande le maintien des organisations syndicales dans les locaux actuels de la Bourse du travail à Évry.

Motion adressée :

- au président du Conseil Départemental de l'Essonne
- au Préfet de l'Essonne
- au Maire d'Évry-Courcouronnes
- aux Unions Départementales des Syndicats essonniens